

# Les cahiers du travail social

Une revue éditée par l'IRTS de Franche-Comté

n°76

## Actes du séminaire

### Nouvelles formes de solidarités et d'intervention sociale



# Les cahiers du travail social

Revue trimestrielle éditée par l'IRTS de Franche-Comté et publiée entre mille et mille huit cents exemplaires, selon le thème et les partenariats.

L'objectif principal et fondateur des cahiers du travail social est la création d'une revue régionale des travailleurs sociaux qui puisse aussi bien rendre compte de recherches de professionnels ou d'universitaires, que présenter un point de vue personnel sur des aspects du travail social et de son évolution ou encore exposer une réflexion personnelle sur une étude de cas.

Pour atteindre cet objectif, le projet éditorial des cahiers du travail social a été principalement construit autour de la publication et de la diffusion des interventions présentées aux journées d'étude de l'IRTS de Franche-Comté, journées pluridisciplinaires organisées plusieurs fois par an, qui répondent à la mission d'animation et de recherche dans les milieux professionnels de l'action sociale par les Instituts Régionaux du Travail Social (Arrêté du 22 août 1986, art. 1 et art. 7).

Destinés à l'ensemble des étudiants et des stagiaires en formation à l'IRTS de Franche-Comté et aux professionnels de l'action sociale, les cahiers du travail social sont devenus un outil pédagogique ouvert aux réflexions et aux témoignages professionnels.

**Directrice de publication** • Virginie GRESSER

**Rédactrice en chef** • Isabelle SAUVAGE-CLERC

**Comité de relecture** • Gérard CREUX, Virginie GRESSER, Bruno LAFFORT, Marc LECOULTRE, Isabelle SAUVAGE-CLERC

Nous remercions Jacqueline PAUTHIER, membre du bureau de l'ARTS pour sa lecture attentive et ses précieuses corrections ainsi que Gérard CREUX et Bruno LAFFORT pour la coordination de ce numéro.

Imprimé en France par Imprimerie SimonGraphic, BP 75, ZI rue Noirichaud, 25290 ORNANS.  
Dépôt légal à parution. ISSN : 1145-0274

## Contact

Centre de Ressources Documentaires (CRD)

téléphone : 03 81 41 61 41

courriel : [crd@irts-fc.fr](mailto:crd@irts-fc.fr)



**IRTS de Franche-Comté > Les cahiers du travail social**

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

tél. 03 81 41 61 00 • fax 03 81 41 61 39

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

# Nouvelles formes de solidarité et d'intervention sociale

Les cahiers du travail social n°76 ■ © IRTS de Franche-Comté ■ Septembre 2014

Ce numéro est coordonné par **Gérard CREUX**,  
Attaché de recherche à l'IRTS de Franche-Comté.

Gérard **CREUX**, Bruno **LAFFORT**  
*Éditorial*

03-05

Michel **CHAUVIÈRE**  
*Ré-institutionnaliser le social et son travail*

07-15

Yolande **BOISSON**  
*Service social, action sociale et mutations des pratiques*

17-25

Sylvaine **GREMONT-GÉRARD**  
*Service Social Indépendant :  
Nouvelles perspectives professionnelles ? Fatalité sectorielle ?*

27-31

Jean-Baptiste **ROY**, Pascale **VINCENT**  
*Approche socio-historique de l'innovation sociale :  
l'exemple du CCAS de Besançon*

33-44

Gérard **CREUX**  
*Les travailleurs sociaux à l'épreuve du « monde liquide »*

45-56

Bernadette **BURNIER**  
*La participation des parents dans les instituts médico éducatifs  
gérés par une association de parents  
Des éléments de compréhension qui questionnent le positionnement  
institutionnel et les pratiques professionnelles*

57-74

<b>Bruno LAFFORT</b> <i>Le revenu d'existence en débat</i>	<b>75-89</b>
<b>Thierry BRUGVIN</b> <i>Culture populaire, culture de la pauvreté et sobriété heureuse</i>	<b>91-104</b>
<b>Anaël KIEBER</b> <i>L'émergence de systèmes sociaux alternatifs dans la société néolibérale</i> <i>Étude du village de Marinaleda (Espagne)</i>	<b>105-118</b>

---

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

# Éditorial

---

Gérard **CREUX**

*Docteur en sociologie  
Attaché de recherche à l'IRTS de Franche-Comté*

---

Bruno **LAFFORT**

*Docteur en sociologie  
Maître de conférences en sociologie à l'université de Franche-Comté*

Ce numéro des Cahiers du Travail Social est consacré au séminaire « Transformations du travail social »<sup>1</sup>, mis en place en septembre 2011 dans le cadre du PREFAS<sup>2</sup> de l'IRTS Franche-Comté

Il est le résultat de trois années de travail, en partenariat avec l'université de Franche-Comté et plus particulièrement avec le laboratoire C3S<sup>3</sup> du département de sociologie.

L'objectif de ce séminaire, à destination des professionnels du travail social, est de partager et de réfléchir aux transformations du travail social au cours de ces dernières décennies, qui sont à la fois d'ordre légal et organisationnel. Ce séminaire est né suite à l'appel à projet lancé en 2008 par la DGAS<sup>4</sup> quant à la mise en place, dans les différentes régions et ce par le biais des centres de formation, de « pôles ressources ». Ainsi l'IRTS de Franche-Comté a proposé, aux différents acteurs de l'intervention sociale, un espace qui soit à la fois un lieu de rencontre, de réflexion et de débat sur des sujets liés aux évolutions du travail social.

Si certains auteurs parlent de « mutations du travail social »<sup>5</sup> pour faire état des changements apparents, Pierre Bourdieu note que quand il est entré en sociologie, « (...) le mot le plus prononcé par les sociologues était le mot « mutation ». On découvrait partout la « mutation » : la mutation technologique, la mutation médiatique, etc., alors que la moindre analyse fait découvrir à quel point les mécanismes de reproduction sont puissants »<sup>6</sup>. Quand bien même nous partageons

---

1. Intitulé depuis 2013 : « Nouvelles formes de solidarité, nouvelles formes d'intervention sociale ».

2. Pôle ressources régional de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale.

3. Culture Sport Santé et Société.

4. Direction Générale des Affaires Sociales.

5. Jean-Noël CHOPART (dir.), Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ professionnel, Paris, Editions Dunod, 2000.

6. Pierre BOURDIEU, Sur l'État : cours au collège de France 1989-1992, Paris, Editions Seuil/Raison d'agir, 2012, p.258.

ce point de vue, il serait cependant illusoire de penser que le travail social, dans l'ensemble de ses composantes, puisse  chapper aux influences de son temps. Il n'est ni prot g , ni sa finalit  acquise. Si le discours r current affirme que le travail social est en plein changement, nous avan ons davantage l'hypoth se de transformations r guli res qui se font au regard d' volution soci tale et de rapports de force sp cifiques au champ, entre les professionnels, les institutions et les usagers. Certes, les dispositifs l gaux ont aussi consid rablement modifi  les mani res de faire le travail social et ont d fini de nouveaux paradigmes.

En effet, ces transformations ont profond ment modifi  le paysage du travail social, que ce soit du point de vue des structures, de la prise en charge de l'utilisateur ou des pratiques des professionnels. Dans un champ dont l'histoire et le rapport   l'humain sont particuli rement forts, o  l'engagement dans la profession reste en partie marqu  par la « vocation » qui tend de plus en plus   devenir une figure mythique, voire tot mique, la n cessit  d'une r flexion permanente sur le travail social semble primordiale pour  viter les  cueils et participer pleinement, en tant que centre de formation,   son existence.

Si dans un premier temps nous avons laiss  la place   des chercheurs « confirm s », nous avons fait le choix par la suite de promouvoir les travaux r alis s, dans le cadre de leur cursus, par des  tudiants en travail social (DEIS<sup>7</sup>) ou en sociologie (Master AGEPOS<sup>8</sup>). En effet, si la recherche fait r guli rement partie du processus de formation en travail social, nous avons fait le constat que rares sont les m moires port s   la connaissance du public. Il semblait donc int ressant de les rendre visibles d'une part, par l'occasion qu'ils donnent de d battre et d' changer d'autre part autour de leur actualit . En cela, ce s minaire joue pleinement son r le de promotion, d' change et de stimulation intellectuelle.

Les textes pr sent s dans ce num ro ont  t   crits par des personnes (chercheurs,  tudiants, ou professionnels) qui sont intervenues dans ce s minaire au cours de ces trois derni res ann es. Les sujets sont diversifi s et sont pour la plupart issus de travaux de terrain.

Ainsi Michel Chauvi re pose la d licate question de la d sinstitutionnalisation du champ du travail social. Revenant sur les principes qui fondent l'institution,   savoir la « solidarit  socialis e », il montre comment sous pr texte d'une atteinte aux « droits subjectifs des usagers », c'est un syst me global de protection de l'individu qui est remis en question.

Bien qu'il serait tentant de donner un exemple de d sinstitutionnalisation mise en acte, Yolande Boisson tente de comprendre les politiques sociales comme facteur de d professionnalisation.   partir d'un exemple portant sur l'exercice lib ral des assistantes de service social, elle avance l'hypoth se d'une possible

---

7. Dipl me d'Etat d'Ing nierie Sociale.  
8. Analyse et gestion des politiques sociales.

requalification du métier par ce biais. Dans cette perspective, Sylvaine Gremont fera part de son expérience en tant qu'assistante de service sociale libérale.

De l'exemple d'un CCAS<sup>9</sup>, Jean-Baptiste Roy et Pascale Vincent, à partir d'une approche socio-historique, tenterons de mettre à l'épreuve des faits la notion d'« innovation sociale ». Après l'avoir définie, ils mettent en avant le fait que l'innovation si elle ne se décrète pas, dépend avant tout du contexte environnemental (politique, économique, social, etc.), mais aussi de l'histoire dans lequel elle se réalise.

Gérard Creux, dans une réflexion plus globale repositionnera les travailleurs sociaux dans ce « monde liquide », notion qu'il reprend de Zygmunt Bauman qui définit ce monde comme ayant de moins en moins de structures sociales « solides » (en particulier gérées par l'État), et qui participe à créer un individu de plus en plus « libre ». Il émet ainsi l'hypothèse que les travailleurs sociaux n'échappent pas à cette nouvelle configuration sociétale qui conduit à une manière d'être et d'agir, et qui redéfinirait en même temps un nouveau modèle de travailleur social, voire une nouvelle identité.

Ensuite, Bernadette Burnier, posera la question de la participation et de la place des parents dans un établissement spécialisé associatif au regard des dispositifs légaux et plus particulièrement de la loi 2002-2. S'appuyant sur deux modèles-types pour porter son analyse, communautaire et sociétaire, elle met en avant l'idée que la participation des parents s'inscrit dans un entre-deux qui les porte à la fois « victime » et « client ».

Bruno Laffort s'intéressera à la question d'un revenu minimum pour tous, « riches et pauvres confondus », qui plus est sans contrepartie, en l'occurrence liée au travail. Il analyse les conséquences d'une telle éventualité. Dans la foulée, Thierry Brugvin montrera comment des personnes cultivent un certain art de vivre la pauvreté, sous la forme d'une « sobriété heureuse ». Mais force est de constater que ce qui les caractérise est fortement lié à leur capital culturel et social. Autrement dit, ils ne « subiraient » pas la pauvreté de la même manière qu'une personne sans ou avec peu de ressources.

Et enfin, Anaël Kieber rend compte, à partir d'un village en Espagne, d'une expérience politique et économique alternative et locale face aux logiques libérales qui s'imposent globalement. Elle montre qu'après trente-cinq ans d'un régime choisi par les habitants, loin d'être un « système parfait », qui a su résister à la déferlante économique de 2008 d'un système en crise, l'intérêt du citoyen dépassant l'intérêt économique.

Ce séminaire a rassemblé entre dix à vingt-cinq personnes par séance. Qu'ils soient professionnels, formateurs ou étudiants, nous avons ici l'occasion de les remercier de leur participation active, car ce sont eux qui font vivre ce lieu de ressource et de réflexion.

---

<sup>9</sup>. Centre Communal d'Action Sociale.





# Ré-institutionnaliser le social et son travail

---

Michel CHAUVIÈRE

Directeur de recherche émérite au CNRS  
CERSA, université Paris 2

Une récente recommandation du Conseil de l'Europe préconise la désinstitutionnalisation dans le domaine du handicap, ce que d'aucuns étendent, sans plus de réflexion, à bien d'autres secteurs de l'action sociale. C'est le nouveau mot d'ordre ! Parmi les arguments avancés, il est dit que les institutions seraient, par nature, contraires aux droits subjectifs des usagers, qu'elles réduiraient notamment leurs libertés fondamentales. Afin de permettre à chacun d'être maître de lui-même et en capacité de faire le choix rationnel de son mode de vie, l'alternative serait désormais du côté de l'offre de services autour du domicile de la personne et selon ses besoins spécifiques, une offre forcément placée sous l'aiguillon de la concurrence pour en réduire le prix, tant pour le client que pour les finances publiques, le cas échéant. Exit ainsi la solidarité socialisée et les supports juridiques et institutionnels que seul un collectif peut fournir dans une société réellement inclusive.

## Quand l'institution fait peur

Dès lors, on comprend pourquoi, chez certains de nos contemporains, la question institutionnelle est devenue totalement archaïque. Pour eux, la pensée de l'institution doit être oubliée au profit du management de l'organisation et de l'entreprise<sup>1</sup>. Même les dernières institutions restantes sont visées ; si la Sécurité sociale et l'école de la République résistent malgré tout, toutes les deux étant encore soumises à obligation, la protection de l'enfance et le traitement de la délinquance sont, elles, beaucoup plus exposées. Pour tout le reste du social, l'avenir serait aux dispositifs flexibles, au court terme, aux résultats valorisables, à la performance, à la communication publique,

---

1. Voir CHAUVIÈRE Michel, *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris : La Découverte, 2011, pp. 101-134, (Collection Cahiers Libres).

quels que soient les statuts juridiques des opérateurs : public, privé associatif ou privé lucratif... Avec ce nouveau cahier des charges, qui a ses prosélytes bouffis de certitude gestionnaire, le professionnel, dont la qualification était déjà controversée, y perd beaucoup d'indépendance et de responsabilité ; beaucoup se le représente comme un simple exécutant, subordonné à des projets dont la conception et l'évaluation lui échappe, sauf exceptions ; pendant que son employeur, fut-il une association démocratique, doit éviter de se faire absorber par plus gros que lui et surtout gagner les parts de marché qui assureront la pérennité de son « business social ».

Pareille révolution des mentalités et des pratiques n'est pas le fait du hasard. C'est la conséquence d'un ensemble de transformations idéologiques et structurelles, tant externes qu'internes, qui ont conduit, en quelques décennies, dites rapidement de crise quand il faudrait plutôt parler de changement de paradigme économique, à la destruction, à tout le moins à la fragilisation de nombreux acquis sociaux. Citons simplement :

- la chosification de l'humain, la marchandisation de la nature et du vivant, les stratégies purement financières qui ensemble détruisent les rapports sociaux au profit de l'extension du marché et de l'enrichissement ; l'érosion permanente des valeurs et des réalisations qui ont permis au XX<sup>e</sup> siècle de limiter les dégâts du capitalisme et d'assurer des améliorations sociales continues pour le plus grand nombre

- la montée des inégalités sociales ; l'enrichissement continu des riches, l'appauvrissement continu des pauvres ; la prolétarianisation d'une partie importante des classes moyennes sous l'effet du chômage et de la dérégulation de l'économie ; l'impuissance du politique sur ces terrains

- la dégradation continue du travail sous l'effet d'un capitalisme financier dont les exigences de profit à court terme et du « tout jetable » exposent toujours davantage les individus et les populations à l'exploitation, à la précarité sociale et à l'humiliation civile

- la mutation de l'État garant et des pouvoirs publics, la réduction de leurs moyens humains, l'appauvrissement budgétaire, l'action publique au long cours remplacée par une multitude de politiques et de programmes publics, à court terme, le démantèlement progressif des missions de solidarité sociale, la dégradation des moyens dus aux groupements intermédiaires de citoyens, bref la destruction de l'idéal partagé de service public par une économie néolibérale nourrie de concurrence, de rentabilité, de « performance » sur le modèle des entreprises privées

- une administration de plus en plus « technique » des humains, à commencer par les professionnels, présentée comme « moderne » et surtout « efficace » ;

de sorte que l'amour du métier devient un luxe dans cette nouvelle civilisation de la raison gestionnaire<sup>2</sup>, où l'actionnaire réel ou symbolique fait la loi

---

2. Voir CHAUVIÈRE Michel, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris : La Découverte, 2012, pp. 29-89.

- l'évaluation quantitative, « à l'euro près », de toute activité considérée comme « consommatrice » de fonds publics ; ce qui constitue la nouvelle manière de donner des ordres en se parant de la fausse objectivité des chiffres ; la liquidation de la clinique, trop rebelle au nouvel ordre gestionnaire

- la fabrication de l'opinion par des médias et Internet, sans contre-pouvoirs ; l'exploitation éhontée des faits divers et des émotions collectives, pour façonner une humanité conforme et soumise aux marchés ; la googelisation des savoirs ; le déclin de l'analyse critique au profit de la communication...

Les acquis sociaux qui sont ainsi touchés réalisaient pourtant, au travers de mécanismes institutionnels pérennes, les conditions optimales d'une solidarité obligatoire entre les âges et les groupes sociaux, réductrice des inégalités. Au cœur de cet héritage, les institutions de l'action sociale et du travail social s'y trouvaient légitimées et reconnues pour leur contribution au progrès.

Dans ce sens, on peut dire que l'institution, c'était et c'est encore en partie, ce qui stabilise les accords entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires au service des citoyens. Partant d'une telle définition, une utile distinction s'impose entre les institutions juridiques (condition sine qua non dans un État de droit), les institutions de la mise en œuvre (en régie directe, déléguée, concédée...), les institutions dédiées à la dynamique et au partage des connaissances (contre la googelisation actuelle), les institutions protectrices de l'éthique et de la clinique... Et, jusqu'à ces derniers temps, un tel « carré des intelligences »<sup>3</sup> s'incarnait assez bien dans la plupart des professions orientées vers le lien et le bien commun.

Or, aujourd'hui, nos gouvernants, hélas de toutes les couleurs politiques, ne sont plus du tout convaincus de la nécessité de préserver ces précieux outils, tout en déclarant leur fidélité à notre modèle social et les mêmes sont tentés d'en favoriser d'autres, plus techniques, plus compétitifs pour une gouvernance devenue pragmatique, et surtout gérés de façon quasi marchande sinon totalement privatisée. Ils transforment ainsi le citoyen-usager solidaire en un usager-client, sensément rationnel et toujours plus exigeant mais pour lui-même avant tout. Il faut donc tenter d'y voir un peu plus clair.

## De quel social parlons-nous ?<sup>4</sup>

Assurément moins du niveau de financement de l'aide sociale fiscale ou de la protection sociale via la Sécurité sociale, que des conditions politiques et concrètes de leur consolidation et de leur mise en œuvre. Moins des dispositifs plus ou moins conjoncturels et éphémères, dès que surgit un symptôme ou un dysfonctionnement

3. CHAUVIÈRE Michel, *Op.cit.*, 2011, p. 18.  
4. Contribution au séminaire « Transformations du travail social et de la construction identitaire des travailleurs sociaux » organisé par l'IRTS de Franche-Comté dans le cadre du pôle ressource C3RTS-PREFAS, 2011-2012.

dérangeant, que de politiques de solidarité et de réduction des inégalités sociales instituées, correctement dotées et durables. Moins de la « gouvernance » des collectivités locales ou de la « dirigeance » des gestionnaires-opérateurs du monde associatif, que des professionnels au front, en contact direct avec les citoyens et citoyennes victimes et en souffrance, récemment qualifiés d'usagers. Moins de plaintes des uns et des autres, que des conditions de la cohérence d'ensemble de ces systèmes de Solidarité nationale forcément complexes.

Concrètement, on y trouve aussi bien les multiples formes d'action contre l'exclusion sociale aux différents âges de la vie et de soutien des classes populaires les plus précarisées ; la protection de l'enfance et l'approche sociale de la délinquance juvénile contre les renoncements actuels, domaines également corrélés avec la carte de la paupérisation ; le terrain et des enjeux de l'insertion, à la fois sociale et professionnelle ; l'accueil des migrants ; le soutien à la famille dit aussi parentalité ; l'accueil de la petite enfance avant l'école ; le monde hétérogène des situations de handicap, à tous les âges de la vie, et de la perte d'autonomie de nos concitoyens les plus âgées ; sans oublier la prévention dans tous ses états, le développement social local, la formation, etc. Les interfaces sont multiples et font la richesse de ce domaine carrefour : notamment avec la santé, la justice, la police, l'école, la formation professionnelle, la ville, etc.

Un tel pluralisme historique est fécond et nous devons avant tout affirmer l'unité doctrinale et éthique de ce social-là. L'idéal de service commun pour l'intérêt général implique de dépasser les sectorisations nécessaires à la gestion des situations et des moyens par une politique globale de solidarité, assumée, soutenue et affichée. C'est ce qu'il faut faire valoir mais aussi reconstruire.

Les professionnels en question (un million, selon une estimation récente), s'ils ont choisi les métiers du lien et du bien social, sous dominante clinique, pour autant ne s'autorisent pas d'eux-mêmes ni des ressources aléatoires de la compassion médiatique. Ils sont au contraire tout à la fois engagés à titre personnel et pleinement intégrés dans l'action publique de socialisation<sup>5</sup>, si bien que la qualité de leurs services auprès des populations reste, avant tout, surdéterminée par l'état des politiques publiques dédiées au social. Quand l'idéal de service public, en régie directe ou délégué à des partenaires associatifs, se réduit à la mise en place de « paniers de services pour la misère », au mieux disant moins coûtant, nous quittons l'éthique de solidarité et de responsabilité collective pour entrer dans le « marché des indulgences » et le *low cost*. Les professionnels en souffrent, quoique trop souvent en silence par respect pour des usagers, dont la situation est généralement pire.

Cette nouvelle politique de l'intervention sociale est discutable pour au moins deux raisons. Parce qu'en réduisant la voilure et la qualité du service rendu, elle est nuisible aux intérêts mêmes des usagers qu'elle prétend pourtant mieux

---

5. CHAUVIÈRE Michel, *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Paris : Dunod, pp. 103-127.

servir en rationalisant l'offre et parce qu'elle correspond à une idée du développement social, du rôle des métiers et de la place des différents acteurs tout à fait contraire aux valeurs de la démocratie sociale la plus élémentaire, s'agissant de « faire société » entre semblables, en droits et en dignité !

## Après l'action sociale

Longtemps, en France, le référentiel majeur le plus affûté a été l'« action sociale »<sup>6</sup>. Ce vocable rassembleur est aujourd'hui détrôné par la « cohésion sociale », qui malheureusement recouvre un objectif des plus vagues, peu exigeant, trop superficiellement consensuel et possiblement ostentatoire. De surcroît, ne lui correspondent aujourd'hui nulle doctrine partenariale et coopérative, nulle administration digne de ce nom, nul ensemble réglementaire contraignant pour légitimer et encadrer l'action des uns et des autres. C'est juste un affichage commode.

À quoi donc désormais se raccrocher pour donner sens global à l'action publique dédiée à la question sociale ? Des propositions existent :

- le « bien-être » consacré par l'OMS, qui reste malgré tout trop sanitaire et fortement individualiste
- le « bien vivre » cher à Stéphane Hessel et Edgar Morin, qui n'est encore qu'une bannière
- les « solidarités », voire les « solidarités actives », mais le pluriel affaiblit et individualise les intentions.

Au contraire de tous ces termes, l'« égalité » rappelle le principal fondement de toute intervention sociale, à savoir la nécessaire réduction des écarts entre les principes et les situations. Pour l'affirmer encore plus fortement aujourd'hui, dans le contexte que nous savons, outre la force d'un droit des obligations collectives consolidé (et non une simple invitation aux devoirs individuels !), c'est en termes de « justice sociale » qu'il faut désormais impérativement raisonner. Ce nouveau référentiel permet tout à la fois de faire du social une exigence collective (ce qui disent les Constitutions de 1946 et 1958), de soutenir par des institutions adaptés une action de terrain utile aux gens et de renverser la tendance dominante, compassionnelle et précautionneuse. Mais attention, l'égalité des droits n'est pas à confondre avec l'équité, qui accepte les inégalités, et encore moins avec l'égalité des chances, d'origine anglo-saxonne. Cette dernière formule n'est en effet que promesse et, de surcroît, implique logiquement

---

6. Ce développement complémentaire reprend des éléments inédits proposés lors du séminaire organisé entre 2009 et 2012 par MP4 Champ social (Mouvement pour une parole politique des professionnels du Champ social), le MIHL (Mouvement interdisciplinaire pour un humanisme laïc), et le CEDIAS (Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales) sur « Demain, quelles politiques sociales de solidarité ? ». Il s'agissait d'examiner la naissance des politiques publiques, la part du droit, celle de l'administration, de l'exécution des missions d'intérêt général, d'aborder les professions et les usagers, puis de réfléchir aux conditions d'une reconstruction de l'éducation, de la protection de la jeunesse, aux opportunités et contraintes européennes et internationales, aux ressources à mobiliser pour réinstaurer l'État social et continuer de faire société. Un premier ensemble de textes issus de ce séminaire a été publié dans *Vie sociale*, n°4, 2011.

qu'il y ait des perdants, sans se soucier davantage de leur devenir, sauf renvoi aux charités publiques et privées.

Il faut donc une nouvelle compétence institutionnelle, et même ministérielle : la « Justice sociale ». Comment l'organiser ? En privilégiant avant tout la mobilisation des compétences individuelles et collectives, professionnelles, collectives et spécialement associatives. C'est la meilleure condition d'une nouvelle relation de confiance entre les pouvoirs publics à tous niveaux et les acteurs de terrain, loin des idées réductrice et nocives de prestations ou de relations de service. Ni l'État ni les collectivités locales ne sont des entreprises ou des commerces, ils doivent demeurer avant tout des instances garantissant la solidarité sociale et l'instituant (ou la ré-instituant, si nécessaire) avec tous les acteurs concernés.

La rationalisation des fonctionnements et leur évaluation permanente sont évidemment nécessaires, mais à condition de rester dans des limites démocratiques pour ne pas les laisser transformer en « bête noire » obsédante pour les acteurs. Aujourd'hui, le managérialisme au service de la norme d'économie tout azimut dans les dépenses publiques, a pratiquement fait disparaître tout objectif social et tout débat sur les conditions de la justice comme politique et de la démocratie dans les organisations. Tant et si bien que la nouvelle compétence ministérielle devrait s'afficher encore plus précisément en combinant : « Justice et démocratie sociale ».

## Des priorités, pour réinstaurer

Plus concrètement, six axes paraissent prioritaires pour une autre politique de la qualité juridique, institutionnelle, cognitive et clinique du « social réalisé ».

1. Il faut faire cesser l'amnésie et réaffilier le « social en actes » comme service public, même si l'exécution en est concédée à des acteurs associatifs, voire lucratifs.

Pour cela, il faut réinjecter de la formation sociale dans les formations générales non seulement des futurs professionnels mais aussi de tous les citoyens, à commencer par les enseignements en sciences économiques et sociales dans les lycées, hélas aujourd'hui réduits à la portion congrue. Cela vaut spécialement pour la formation des fonctionnaires d'État et territoriaux, en contrepoint du tsunami hypergestionnaire. Il faut revenir aux fondamentaux, tels que l'égalité et la solidarité, ou mieux encore la fraternité plus philosophique et moins intéressée, sans oublier la non-lucrativité et la laïcité. Seul ce ré-enracinement avec toutes ses harmoniques peut permettre de lutter efficacement et collectivement contre les effets dévastateurs du droit communautaire actuel qui, au contraire de notre

définition substantielle et citoyenne du social, définit les services sociaux comme des activités économiques non différenciées, dans un marché donné, sans aides d'État, du moins en principe<sup>7</sup>.

2. Il faut retravailler l'histoire pour ne pas couper la compréhension de la question sociale aujourd'hui des luttes sociales passées, que ce soit pour plus de droits subjectifs, des droits inconditionnels, respectés et effectivement mis en œuvre, pour une meilleure identification des besoins réels, pour des réponses plus adaptées avec les personnes et les populations concernées, que pour débureaucratiser l'action publique quand elle se laisse aller à la « densification normative » contre-productive. À cet égard, il faut faire toute sa place à l'interdisciplinarité et à la globalité en se tenant à distance de la norme sectorielle d'utilité immédiate et à son double, la performance. Une longue culture du « social en actes » est notre terreau commun. La faire vivre et progresser est un investissement indispensable pour le moyen et le long terme.

Une leçon de l'histoire parmi d'autres : il ne peut y avoir de politique sociale sans une libération du temps. Cumulés, le temps médiatique, le temps politique, le temps procédural... étouffent le temps éducatif et de l'insertion, le temps du dialogue et de la coopération, le temps d'être des semblables dans une « société de semblables » (Robert Castel).

3. Face aux mutations considérables du contexte économique et au changement des attitudes individuelles portées par une aspiration à l'autonomie, moins que jamais l'analyse des besoins sociaux et de l'état des droits ne doit être confiée aux seuls officines appointées par les autorités politico-administratives. Il faut réorganiser et revivifier le débat démocratique sur ces sujets vitaux, d'autant que sur ce plan, les promesses de la décentralisation n'ont pas été tenues. Il faut aussi protéger les principes d'unité et de globalité de la personne et du citoyen, en lieu et place des traitements segmentés, parfois ségrégatifs et inégalement dotés. Les pratiques les plus cliniques, quand elles garantissent « l'humanité dans l'homme » (Hannah Arendt) doivent être encouragées, respectées, approfondies autant que critiquées et évaluées démocratiquement.

4. Il y a chez les professionnels du champ social, grands témoins au quotidien mais aussi vigies de la misère sociale, un important capital d'expérience et de « savoirs s'y prendre » recueilli dans toute la variété des situations et des territoires. Il doit être mis au service de tous, loin des ruses du commerce et de l'enrichissement financier ! C'est aussi une des fonctions des centres de formation.

Les professionnels aspirent aussi à d'autres rapports sociaux dans les unités de travail qui les emploient

---

7. CHAUVIÈRE Michel, HENRY Joël, « Quel statut pour les services sociaux dans l'union européenne ? Arguments pour des services sociaux non économiques d'intérêt général », *Ross, Revue de droit sanitaire et social*, n°6, novembre-décembre 2011, pp. 1043-1058.

(structures, établissements, services, dispositifs...), où l'on parierait moins sur les outils et les résultats formalisés et davantage sur les compétences des femmes et des hommes qui sont au front. Il faut soutenir les professionnels par une vraie politique de qualification, à tous les niveaux, de l'ingénierie aux missions les plus invisibles d'accueil et d'accompagnement.

5. Il faut encore oser et organiser collectivement les conditions de la critique et de la dispute pour aujourd'hui. L'évaluation, dont on sait l'usage normatif qui est en fait, en interne comme en externe, contre les métiers et contre la clinique comme éthique relationnelle et morale professionnelle, doit ainsi être déconstruite pour retrouver les chemins d'une professionnalité impliquée, joyeuse et créative.

6. Enfin, il faut tirer les conséquences politiques d'une révolution culturelle à l'œuvre dans les relations quotidiennes avec les usagers au sein des institutions du social. Plus nombreux que jamais et souvent obligés de renoncer à certains de leurs droits effectifs en dépit des affichages, ils ont cependant gagné davantage de droit à la parole, à la compétence et à la co-construction d'une partie de la réponse à leurs difficultés. Mais cette forme de participation ne s'improvise pas, d'autant qu'elle n'est pas sans ambiguïté. Les ressources restent socialement très inégales et les risques de consumérisme sélectif existent. S'il faut aller vers des espaces locaux de délibération accessibles à tous, il faut aussi inventer une nouvelle éducation populaire. Les professionnels doivent pouvoir y contribuer, légitimement.

## Conclusion

Pour renaître et se fortifier, le « social réalisé » (autrement dit le couple action sociale/travail social) doit s'affranchir de la compétition et de la culture productiviste pour retrouver la philosophie et la possibilité de la pratique de coopération sans laquelle il se dessècherait très vite. Il doit aussi ne pas craindre de faire valoir sa longue expérience institutionnelle ainsi que son travail beaucoup plus groupal et communautaire qu'individuel et administratif. Mais cette expérience n'est opposable qu'à deux conditions : d'une part, l'intégrer dans les méta-catégories nécessaires à la gestion politique du monde, c'est-à-dire d'être en capacité de la traduire, sans la dénaturer, pour la rendre recevable et, d'autre part, faire convergences avec ceux qui travaillent à réinventer d'autres formes du « social réalisé », comme la Sécurité sociale ou le droit du travail. C'est sur cette base globale qu'il lui faut se re-politiser.

Il faut soutenir les professions et les professionnels du social, pas seulement ceux du secteur social et médico-social. Si ce groupe social est aujourd'hui assez



important en nombre, pour autant, en son sein, on découvre de plus en plus nombre de professionnels sans professions, simples « ressources humaines » pour des projets qui ne dépendent plus beaucoup d'eux. D'où le sentiment fondé d'instrumentalisation, de « casse des métiers » et de régression des garanties collectives.

En d'autres termes, là où il faudrait des inventeurs face à la complexité de la question sociale dominant aujourd'hui des « concepteurs de systèmes » et leurs affidés (évaluateurs, consultants, etc. ?) ; ils sont sûrs d'eux, de leurs outils et de leur approche du monde (« on va vous apprendre à travailler »), mais ne sont jamais au contact. Ce ne sont certes que de rationalités partielles, des recommandations de bonnes pratiques, des normes d'évaluation et toutes sortes d'instruments largement extérieurs aux réalités de terrain. Mais le rapport des forces est en leur faveur et les professionnels ont le sentiment d'y perdre beaucoup de temps et surtout d'y perdre le sens de ce qui est en jeu pour les usagers et pour eux.



# Service social, action sociale et mutations des pratiques

CTS n° 76 - 2014

---

Yolande **BOISSON**

*Cadre pédagogique à l'IRTS de PACA  
Doctorante en sociologie*

Cette intervention a pour but de vous présenter un travail de recherche que je mène dans le cadre d'un doctorat à la chaire de travail social et sociologie de Fribourg, qui fait suite à un premier travail de master qui mettait en évidence les mutations des pratiques des assistants sociaux de polyvalence.

L'hypothèse que j'ai cherché à démontrer était que ces mutations, liées notamment à la décentralisation et aux politiques d'insertion, constituaient un facteur de déprofessionnalisation pour la profession et c'est ce que je vais aborder dans une première partie, pour ensuite vous faire part de mes recherches actuelles qui portent sur l'activité libérale de l'intervention sociale, avec l'hypothèse que cette « libéralisation » de l'action sociale serait un facteur de requalification (et nous allons voir pourquoi), mais aussi, et surtout la conséquence d'une désinstitutionnalisation.

## I. De la professionnalisation à la déprofessionnalisation

Assistante sociale moi-même, je me suis intéressée à ce groupe professionnel par intérêt personnel, mais aussi parce que c'est le plus vieux métier et le métier emblématique de l'intervention sociale. En effet, ce métier a été le premier de ce secteur à se professionnaliser, tout en étant l'objet de transformations, puisque par définition c'est un métier qui se situe à la charnière de deux logiques : celle de l'application des politiques sociales et celle de l'action sociale.

### Institutionnalisation de l'intervention sociale et professionnalisation de l'assistant de service social

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, cette profession s'est organisée autour d'une formation alliant savoir théorique et savoir pratique, faisant de l'alternance la clé de voûte de cette professionnalisation.

Un second facteur fort dans ce processus de professionnalisation est l'appropriation de la question sociale par les politiques publiques, en instituant l'aide sociale. On peut repérer deux personnages essentiels qui ont joué un rôle majeur dans cette évolution : Henri Sellier et l'Abbé Viollet.

Henri Sellier<sup>1</sup> va étendre sa conception du service social à toute la France en inscrivant l'intervention sociale dans la loi. C'est lui aussi qui est à l'origine du premier diplôme d'État en 1938 qui sera une fusion de la formation des infirmières visiteuses avec celle des assistantes de service social.

L'abbé Viollet<sup>2</sup> va, par son engagement dans son œuvre du Moulin vert, contribuer à la qualification professionnelle en fondant différentes écoles de formation en travail social.

On voit donc comment la profession a commencé à organiser, structurée autour de ce paradigme de la profession que serait une formation reconnue, un diplôme validé, un statut garanti, un titre protégé, et enfin un emploi réservé.

*On peut distinguer six grandes périodes dans ce mouvement de professionnalisation des assistants sociaux :*

**Une première période** qui va de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 40, avec une date marquante qui est la création du brevet de capacité professionnelle en 1932, remplacé en 1938 par le DEASS<sup>3</sup>. C'est la période où peu à peu la charité laisse place à l'assistance, où l'on revendique la nécessité d'une formation solide pour développer l'action sociale, où se pose déjà le débat de la prévention (courant hygiéniste) articulée à l'éducatif (action sociale globale).

**Les années d'après-guerre**, où à la libération la France a pour préoccupation la mise en place de nouveaux systèmes de protection sociale, notamment avec la création de la sécurité sociale. La profession s'organise, l'ANASS<sup>4</sup> est créée à Paris le 9 décembre 1944, et fédère les professionnels autour d'un code de déontologie, garantissant ainsi une référence éthique à l'intervention.

**Les années 60** sont marquées par l'apparition et le triomphe des méthodes. La formation et de fait la profession se transforment lentement, glissant doucement d'une emprise médicale vers une préoccupation plus psychologique (séparation des diplômes en 68). C'est l'introduction ou la « redécouverte » des méthodes (case-work, service social avec les groupes, travail communautaire). L'aide psychosociale individualisée va peu à peu dominer le service social, jusqu'à être enseignée dans les écoles de service social.

1. Henri SELLIER (1883-1943), maire socialiste de Suresnes de 1919 à 1941 et Ministre de la santé publique en 1936.

2. L'abbé VIOLLET (1875-1956).

3. Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.

4. Association Nationale des Assistantes Sociales.

**Les années 70/80** resteront celles de la croissance et des interrogations, autour du débat sur le travail

social comme agent de contrôle social. En parallèle les travailleurs sociaux ont la possibilité d'accéder à une formation supérieure, avec la création en 1978 du DSTS<sup>5</sup>. C'est à cette période que se pose la question de la méthodologie, on parle d'approche « globale » avec la systémie, et peu à peu se construit la méthodologie d'intervention en travail social.

À partir des années 80/90, les professionnels vivent une situation de crise, des mutations profondes alors qu'en parallèle s'ouvre à eux le champ de la recherche.

Les années 2000/2010 se caractérisent par une déprofessionnalisation, recherche de sens (cf l'augmentation du nombre d'adhérents de l'ANAS). La réforme du DEASS en 2004 vient les rassurer, en redéfinissant la profession et son contexte d'intervention, en posant la nécessité d'une profession qualifiée et réglementée, agissant par une approche globale. L'épreuve nouvelle au diplôme de « connaissance des politiques sociales » met en évidence l'implication du politique dans le champ du social, en repositionnant l'assistant de service social sur le champ de l'expertise sociale.

De là le paradoxe entre d'une part la formation, qui requalifie l'assistant de service social comme un professionnel expert de l'intervention sociale, et d'autre part un contexte d'intervention de plus en plus segmenté, « protocolarisé », déqualifiant, œuvrant à une déprofessionnalisation de cet intervenant en action sociale.

Les politiques sociales en matière d'insertion sont apparues en France dans les années 80, à la suite du rapport Schwartz. Celles-ci vont bouleverser le champ du social, avec deux idées nouvelles que sont : la notion de proximité (qui va se concrétiser par les lois de décentralisation), et la mise en place des politiques de lutte contre l'exclusion<sup>6</sup>.

Ces changements de politiques sociales et conjoncturelles se sont imposés dans le champ du social par des « codifications » de l'intervention sociale, au travers notamment de divers dispositifs que sont le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), etc. Ces « découpages » de l'intervention sociale ont modifié considérablement les pratiques des ASS, avec des adaptations nécessaires qui se sont imposées aux professionnels, au bénéfice des dispositifs d'insertion, mais au détriment de l'accompagnement et parfois même de l'utilisateur. La « centration » de l'accompagnement sur la personne amène le travailleur social à mettre l'utilisateur au cœur des dispositifs et non plus le dispositif au service de l'utilisateur. Cela conduit le bénéficiaire de l'aide sociale à une attitude consumériste à l'égard des travailleurs sociaux. On est dans une sorte de « service à la personne », on vient voir l'ASS parce que cela devient un « passage obligé » pour pouvoir bénéficier de certaines aides. S'instaure alors une

5. Diplôme Supérieur en Travail Social.

6. Cf Michel AUTES qui parle lui de lutte contre les inégalités.

sorte « protocolarisation » du système d'aide qui devient un système de réponse<sup>7</sup>. La tendance est au « calibrage » des réponses avec les dispositifs qui semblent aller vers une uniformisation des réponses, où à chaque problème on répondrait par une intégration dans un dispositif. La solution n'est plus à trouver ensemble, c'est à la société, à l'institution de l'apporter. On a oublié la finalité de l'intervention, on peut difficilement travailler à un accompagnement global dont la visée serait une autonomie de la personne.

Les politiques d'insertion, en s'appuyant sur une activation des dépenses, ont introduit une individualisation de l'accompagnement, mais surtout la notion de responsabilisation des personnes et de leur parcours. Il en va ainsi du travail sur l'employabilité des demandeurs d'emploi pour lesquels la finalité de l'accompagnement et des politiques d'insertion est bien l'accès à l'emploi : les travailleurs sociaux et autres professionnels de l'insertion n'ayant aucun moyen de favoriser l'emploi, en sont réduits à responsabiliser l'individu par un travail sur ses freins à l'emploi, le rendant ainsi responsable de son inactivité.

D'autre part, l'apparition il y a quelques années de nouveaux métiers du social vient renforcer ce sentiment de déprofessionnalisation, en fragilisant là encore le paradigme de la profession tel que défini par Hughes. En effet, dans ses travaux sur l'étude du travail et des métiers, Hughes définit le processus de professionnalisation à partir de plusieurs indicateurs, que nous classifions en trois sous-thèmes qui seraient la **division du travail**, la **mobilité dans l'emploi**, la **licence et le mandat**, que nous pouvons transposer à la profession des assistants sociaux :

- Pour le sociologue, la **division du travail** passe par la définition des rôles de chacun et sa description des tâches. Si l'on interroge des Assistants Sociaux sur leurs pratiques, on se rend compte qu'ils ont des difficultés à parler de ce qu'ils font, les tâches qui leur incombent ne font plus partie d'un tout puisque l'intervention devient de plus en plus ponctuelle et immédiate. Il n'y a **plus de cohésion d'ensemble**. Les tâches sont fragmentées. L'activité de l'AS est aujourd'hui codifiée, segmentée. On assiste à une évolution du métier concernant la division du travail qui est passée d'une intervention globale à une sorte de « Taylorisation » des réponses apportées. On ne tient plus compte de la singularité de l'individu, de sa demande, la réponse est de moins en moins personnalisée. De plus, les nouvelles tâches ne se présentent pas comme gratifiantes pour la profession (augmentation significative de démarches et procédures administratives) et n'offrent pas de nouvelles perspectives de carrière, bien au contraire (à l'inverse des infirmières par exemple, pour lesquelles il y a davantage de tâches, mais aussi davantage de différences entre les tâches du haut et celles

7. Idée renforcée par les évaluations en tout genre et la mise en œuvre de procédure (ex. de l'accueil en hôpital).

du bas de l'échelle en ce qui concerne le prestige. Cela a permis une redistribution de ces tâches vers les aides-soignantes par exemple, créant ainsi un nouveau métier). En ce qui concerne les ASS, non seulement le faisceau de tâches s'est élargi, mais ces dernières tendent de plus en plus à être dissociées, ponctuelles, dans un jeu de question-réponse, et nécessitent bien des degrés et des genres de qualifications différentes. L'apparition de ces nouvelles tâches n'est pas le fait d'une innovation (comme aurait pu le laisser supposer l'introduction de l'informatisation), mais bien, comme nous l'avons vu, d'une réorganisation suite à la décentralisation d'une part et à la mise en œuvre des politiques d'insertion d'autre part. En aucune manière, ici, ces tâches n'apparaissent aux ASS comme offrant la possibilité d'un relèvement de la profession vers un niveau supérieur. Il en va même du contraire, puisque la surcharge de travail reste liée essentiellement à la mobilisation et l'application de dispositifs, se caractérisant par un surcroît de tâches administratives. Ces tâches entraînant par là même une baisse de technicité. La méthodologie d'intervention propre aux ASS n'est plus utilisée, à l'inverse elles deviennent des « techniciennes administratives ».

- Pour ce qui est de la **mobilité dans l'emploi**, elle concerne la mobilité d'un groupe de personnes dans un métier, c'est-à-dire celle du métier lui-même. La tendance à la professionnalisation d'un métier correspond à la mobilité collective d'une partie de ses membres, qu'elle soit individuelle (fait d'acquérir les qualifications qui permettent à l'individu d'accéder à un certain niveau dans la hiérarchie d'un métier, et par suite dans la hiérarchie économique et sociale), ou collective (celle d'un groupe de personnes dans un métier, c'est-à-dire celle du métier lui-même). Pour les ASS, les possibilités d'évolution en interne sont encore restreintes, ils ont pendant longtemps évolué vers des postes de conseillers techniques, de superviseurs. Depuis les lois de décentralisation et les réorganisations qui s'en suivent, de nombreux ASS ont pu accéder à des métiers qu'on pourrait qualifier de cadres intermédiaires (renforcement des postes de responsables d'unité territoriale, création de postes de responsable de pôle). Mais la grande innovation pour la profession des assistants sociaux se situe du côté de la formation supérieure : c'est en effet à compter de la création en 1978 du diplôme supérieur en travail social que des possibilités s'offrent à elles en termes de formation. Elles ont désormais la possibilité de se rapprocher de l'université, même si cela n'offre pas de fait de possibilité d'évolution professionnelle sur le champ de l'intervention sociale. Plus récemment la création du Diplôme d'État d'ingénierie Sociale (2006) vient là encore confirmer la possibilité pour les travailleurs sociaux d'accéder à un diplôme de niveau I (le DEIS<sup>8</sup> remplace le DSTS qui était un diplôme de niveau II).

- **La licence et le mandat** : « [...] un métier existe lorsqu'un groupe de gens s'est fait reconnaître la licence exclusive d'exercer certaines activités en échange d'argent, de biens ou de services. »

8. Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale.

En tant qu'attribut d'un métier, elle est généralement conçue comme l'autorisation légale d'exercer un type d'activité. C'est là l'essence de la profession et des prétentions qu'elle implique. Dès lors, il en découle plusieurs conséquences : les membres des professions revendiquent le droit exclusif de pratiquer, et de prodiguer le type de conseils qui a sa source dans leur savoir spécialisé. C'est là le fondement de la licence, à la fois au sens étroit d'autorisation légale et au sens plus large de liberté d'action concédée aux membres d'une profession par le public en ce qui concerne leur pratique professionnelle. Le mandat peut se borner à insister sur la nécessité de laisser à ceux qui sont du métier une certaine marge de manœuvre dans leur travail. Le client doit faire confiance au professionnel, il doit lui confier tous les secrets relatifs à l'affaire traitée. Appliquée au métier d'ASS, la licence, en tant qu'attribut d'un métier, et conçue comme une autorisation légale d'exercer un type d'activité, serait le diplôme d'État, dont les principes généraux sont encadrés par une réglementation. D'autant que le titre est protégé, et qu'il est indispensable pour exercer le métier d'ASS. Cependant, avec l'apparition de nouveaux métiers du social, les frontières deviennent plus floues, et nombreux sont aujourd'hui les « faisant fonction », exerçant sous l'appellation de « conseiller social », « accompagnateur social », « agent d'insertion », « travailleur social », etc. Ainsi donc, la protection du titre n'assure plus aujourd'hui la protection de l'emploi. Elles n'ont plus le droit exclusif de pratiquer. D'autre part, le langage technique élaboré et approprié pour permettre les discussions entre collègues n'est pas propre à la profession des ASS, mais son utilisation s'est généralisée aux autres métiers du social. De même, si l'on considère la marge de manœuvre en ce qui concerne les actions à mettre en œuvre, là aussi on constate qu'elle se réduit en peau de chagrin. En effet, les dispositifs mis en place dans le cadre des différentes lois de lutte contre l'exclusion ne favorisent plus ni l'initiative ni l'innovation. En fait, ce qui semble rester de la prérogative des ASS, c'est bien tout ce qui a trait à la protection de l'enfance, mais reste à voir comment les départements vont se saisir de la réforme pour la mettre en œuvre.

Ainsi, en prenant le contre-pied de Hughes, il semble en effet que les ASS soient dans un processus de déprofessionnalisation : des tâches de plus en plus nombreuses et de moins en moins gratifiantes, une mobilité professionnelle inexistante, une profession déqualifiée par l'apparition sur le champ de l'intervention sociale de « faisant fonction »...

## II. Désinstitutionnalisation et « privatisation » de l'intervention sociale

Crise des professionnels : formation, qui requalifie l'assistant de service social comme un professionnel expert de l'intervention sociale, et d'autre part un contexte d'intervention de plus en plus segmenté, « protocolarisé », déqualifiant, œuvrant à une déprofessionnalisation de cet intervenant en action sociale.



On a donc à faire une déprofessionnalisation avec en parallèle une désinstitutionnalisation, ce que l'on peut considérer comme un « moins d'État ».

Dès lors, on peut émettre l'hypothèse que le fait d'externaliser l'intervention sociale, d'exercer en libéral serait un facteur de requalification de la profession d'ASS, qui, si on s'inspire du modèle développé par F. Aballea s'opérerait à deux niveaux : par nouvelle forme d'exercice de la profession en se positionnant sur le champ de l'entrepreneuriat social, par une reconnaissance de la notion d'expertise posée dans la réforme du diplôme d'État de 2004 et par les revendications pour une reconnaissance du diplôme au niveau II.

Ainsi, la profession ne s'inscrirait pas dans ce qui serait une rupture, mais bien dans un processus de développement et de requalification par l'exercice sous statut libéral. Cela à partir des cinq conditions nécessaires à la constitution et au développement des professions que sont la délimitation d'un objet (l'action sociale), la constitution d'une expertise (mise en avant des compétences renforcées et précisées dans la dernière réforme du DE), un système de références déontologique et éthique, le développement d'une fonction légitime (l'exercice de l'activité libérale pour l'AS est désormais inscrit dans le référentiel professionnel et constitution d'une association de travailleurs sociaux exerçant sous statut indépendant), et enfin un système de contrôle d'accès à la profession (profession réglementée).

Par ailleurs, ce type d'intervention se légitime, car le travail social répond à une logique de « coups » qui ne doit pas s'inscrire dans la durée (la visée étant l'autonomie de la personne), qui n'est destinée ni à s'institutionnaliser ni à se reproduire. Le travail social a besoin d'une autonomie par rapport au politique sans lequel il ne peut cependant pas fonctionner. La difficulté pour ces professionnels va être d'instaurer, défendre et faire valoir une relation d'aide et de service sur un marché économique, car du fait de l'essence même de l'intervention sociale singulière le travailleur social ne peut garantir une équivalence entre les services rendus. Il s'agira donc aux protagonistes (le professionnel, le client) de valider la valeur de la relation établie, qui ne peut faire l'objet d'une définition universaliste, puisqu'elle porte sur la définition des besoins de la personne à un moment et dans un environnement donné. C'est là que l'ASS devra faire valoir ses compétences propres en termes d'expertise sociale et de méthodologie d'intervention.

Ainsi, nous pouvons formuler deux hypothèses au regard de ce paradigme :

*Du côté des professionnels* : une mobilité professionnelle par l'exercice libéral au travers d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat social.

*Du côté des bénéficiaires* : l'émergence et la prise en compte de la demande sociale d'une classe sociale moyenne qui correspond à une évolution à la fois de la demande et des pratiques.

## Évolutions et perspectives

Le malaise dans lequel se trouvent les travailleurs sociaux et plus particulièrement les ASS les placent aujourd'hui à un carrefour où deux voies s'offrent à eux :

- opter pour une intervention sociale qui se rapprocherait d'un travail social gestionnaire, en développant des résistances « internes » à la profession (l'ANAS par exemple)

- opter pour un travail social qui se réfère à une approche anglo-saxonne en se légitimant et cherchant une reconnaissance à travers l'exercice d'une profession libérale (émancipation, neutralité, évolution/changement social).

Or, dans ce contexte d'évolution des politiques sociales et de mutations professionnelles, l'externalisation de l'intervention sociale se développe, avec notamment les recours aux procédures d'appel d'offres. Quelques professionnels (on les estime aujourd'hui à une trentaine en France) ont passé le cap d'une installation en activité libérale, en mettant en avant une plus grande autonomie de pratiques et une légitimité par un système éthique et déontologique mieux pris en compte.

Dès lors, on peut émettre l'hypothèse que le fait d'externaliser l'intervention sociale soit un facteur de requalification de la profession d'ASS, qui, si on s'inspire du modèle développé par F. Aballea s'opérerait à deux niveaux : par le haut (nouvelle forme d'exercice de la profession en se positionnant sur le champ de l'entrepreneuriat social), et latéralement (reconnaissance de la notion d'expertise posée dans la réforme du diplôme d'État de 2004 et revendications pour une reconnaissance du diplôme au niveau II).

---

## Bibliographie

■ ABALLÉA François, « Sur la notion de professionnalité », *Recherche sociale*, n°124, octobre-décembre 1992, pp.39-49.

■ ABALLÉA François, « Professionnalité et déprofessionnalisation du travail social », *Recherche sociale*, n°137, janvier-mars 1996, pp.47-63.

■ ABALLÉA François, « Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux », *Recherches et prévisions*, n°44, 1996, pp.11-22.

■ ABALLÉA François, « La dynamique des groupes professionnels dans le domaine du social », Séminaire 3 : Transformations sociales, modernité et travail social, intervention du 17/12/05, Master de Travail social, Chaire de travail social, CNAM, Paris.

■ AUTES Michel, « Le travail social indéfini », *Recherches et prévisions*, n°44, 1996, pp.1-9.

- BOUQUET Brigitte., GARCETTE Christine., *Assistante sociale aujourd'hui*, Paris : Éditions Maloine, 2002, pp. 19 à 21.
- BOISSON TEYCHENÉ Y., *Les politiques d'insertion : facteur de mutations des pratiques professionnelles des Assistants Sociaux de polyvalence de secteur*, 2006, Master de recherche en travail social, Chaire de travail social, CNAM, Paris
- CHOPART Jean-Noël, « Le travail social face aux mutations économiques », *Recherches et prévisions*, n°44, 1996, pp.23-35.
- CHOPART Jean-Noël (dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris : Dunod, 2000, 303 p. (Collection Action sociale).
- GARDET Mathias, *Jean Viollet et l'apostolat laïc*, Paris : Éditions Beauchesne, 2005, 355 p.
- GUERRAND Roger-Henry, MOISSINAC Christine, *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*, Paris : La Découverte, 2005, 240 p.
- GUERRAND Roger-Henry., RUPP Marie-Antoinette., *Brève histoire du service social en France. 1896-1976*, Toulouse : Éditions Privat, 1978, 183 p.
- HUGHES Everett Cherrington, *Le regard sociologique*, Paris : Éditions de l'EHESS, 1996, pp. 59-135.
- MAURICE Stéphanie, « Faisant fonction : les soutiers du social », *ASH magazine*, n° 19, janvier-février 2007, pp.14-20.
- ORIANNE Jean-François « Le traitement clinique du chômage : la construction professionnelle des troubles de l'employabilité », *Y a-t-il psychologisation de l'intervention sociale ?*, Actes des journées d'études du GRACC, Université de Lille 3, les 14 et 15 octobre 2005.
- RATER-GARCETTE Christine, *La professionnalisation du travail social. Action sociale, Syndicalisme, Formation 1880-1920*, Paris : L'Harmattan, 1996, 209 p.
- REYNAUD Nicolas, VACHON Jérôme, « Entre exaspération et lassitude : malaise à tous les étages », *ASH Magazine*, n° 17, septembre-octobre 2006, pp. 17-21.
- ROBERTIS (de) Cristina., PASCAL Henri, « Évolution de la formation des assistants sociaux », *Revue Française du service social*, n° 173/174, 2° et 3° trimestre 1994, pp. 107-122.
- SCHWARTZ Bernard, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au premier Ministre, Paris : La Documentation Française, 1981, 146 p.
- VALLS-LACROIX Marie Noëlle, *Praticiens du secteur sanitaire et social, qui êtes-vous ?*, Paris : Les Éditions Ouvrières, 1989, pp. 15 à 35.



# Service social indépendant

## Nouvelles perspectives professionnelles ? Fatalité sectorielle ?

CTS n° 76 - 2014

---

Sylvaine **GREMONT-GÉRARD**

*Assistante de service social / Superviseur  
Psychosociologue du travail*

Le service social indépendant occupe un débat de plus de vingt ans. En effet, les premiers travailleurs sociaux indépendants se sont installés en 1991 et restent encore très peu nombreux, quelques dizaines. Cependant, les réformes du DEASS<sup>1</sup> autorisent, depuis 2004, cette forme d'exercice du métier.

Les mutations du travail social en œuvre depuis la fin des années quatre-vingts ne sont pas étrangères à la recherche de nouveaux modes d'exercice dans ce domaine. Les bouleversements sociétaux et leurs incidences en matière de politiques sociales ont bousculé les cultures professionnelles traditionnelles et par là même les identités professionnelles, les fondamentaux, contribuant à déstabiliser les professionnels du secteur social.

L'intervention sociale contemporaine s'inscrit auprès de publics aux problématiques complexes. Pour ces derniers, le travail social par catégorie ne peut plus fonctionner. Ces publics contribuent à l'épuisement, la démotivation des travailleurs sociaux. Les dispositifs tels que l'analyse des pratiques ou la supervision restent trop peu suffisants pour permettre à l'ensemble des intervenants sociaux de se ressourcer, de prendre une nécessaire distance.

Dès les années deux mille, l'action intersectorielle se développe par thématiques transversales : lutte contre la délinquance, formation / insertion des jeunes, politiques urbaines, prévention des addictions, notamment en travail social collectif. Ces modalités

---

1. Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

d'intervention s'inscrivent dans une logique d'efficacité voulue par les institutions de tutelle pouvant conduire vers l'épuisement professionnel.

Le champ social s'ouvre alors à une multiplicité de « métiers » ou du moins d'intervenants sociaux : conseillers d'insertion professionnelle, conseillers ou accueillants sociaux, chargés d'insertion, auxiliaires de vie sociale... entraînant de nécessaires repositionnements et partenariats entre acteurs.

Et désormais, pour intervenir dans le secteur, il n'est plus requis d'appartenir à une profession traditionnelle du travail social, ni même d'avoir suivi une formation en travail social. Les postes de directeurs, par exemple, sont ouverts à des professionnels issus des cursus Management / RH, des chefs de projets issus de formation universitaire apparaissent...

Le mercantilisme entre dans l'action sociale, heurte nos fondamentaux et facilite le développement de lobbying : entreprises privées d'aide à domicile, établissements pour personnes âgées, absorptions de petites associations par de plus grosses structures...

Faute d'un nombre suffisant de travailleurs diplômés d'État, on assiste alors à l'interchangeabilité des métiers contribuant à brouiller les repères, y compris ceux de l'utilisateur. Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) peut tenir un poste d'assistante sociale, une éducatrice de jeunes enfants celui d'une CESF...

Les mutations du monde et des organisations de travail constituent également des éléments de contexte participant, de notre point de vue, à des choix d'exercice indépendant dans notre secteur.

Dans le monde de l'entreprise, mais aussi les fonctions publiques, le monde associatif, la flexibilité est de mise ainsi que la performance comme exemple, supposé, de dynamisme.

La souffrance au travail est l'expression pour bon nombre de salariés, à commencer par l'encadrement, de la mise sous tension permanente. L'hyper prescription, la standardisation des protocoles, les normes qualités, la poursuite des objectifs ne permettent pas de réaliser le travail comme on le souhaiterait, comme on l'estimerait « bien fait ». L'intervention sociale est également soumise à ces tensions, et nombre d'intervenants sont en grande souffrance.

De nouvelles formes de travail sont promues dans l'intervention sociale (travail à temps partiel subi, CDD, intérim en développement). Les niveaux de salaire et les parcours professionnels restent peu valorisants.

Aussi, je formule l'hypothèse que ces nouvelles formes de précarité et d'instabilité du travail et du travail social auraient une influence sur le choix des modes d'exercice différents. Avec pour certains travailleurs sociaux l'envie de retrouver du « pouvoir d'agir »<sup>2</sup>.

Pourquoi, en effet, ne pas être indépendant et donc, finalement, volontairement précaire, plutôt que d'être un salarié insuffisamment reconnu dans son action et son implication à la conduire ?

Le choix qui sous-tend l'exercice indépendant est souvent porté par l'idée qu'une alternative est possible, par un refus de soumission et d'instrumentalisation par les institutions. Les travailleurs sociaux indépendants évoquent tous les mêmes motivations : lourdeur administrative, instrumentalisation des acteurs sociaux, cloisonnement, impossibilité d'apporter une réponse globale, moyens insuffisants, poids de la hiérarchie.

Confrontés à des conditions d'exercice ardues, où la complexité ne cesse de se renforcer, la voie de l'indépendance peut leur apparaître comme une alternative permettant d'envisager d'autres formes d'accompagnement, en s'appuyant sur les valeurs et les fondamentaux qui portent le travail social traditionnel : diagnostic psychosocial, respect de l'autre, rythme de l'utilisateur.

Cette nouvelle forme d'intervention peut être regardée comme une réassurance des choix professionnels, un retour sur une éthique où l'utilisateur peut réellement être au centre, en tant qu'acteur et sujet.

Cette voie peut être entendue comme une forme de reconnaissance de l'expertise réelle de travailleurs sociaux qualifiés.

La pratique indépendante porte un certain nombre d'exigences qui confronte le travailleur social à son obligation de moyens et à un usager, acteur de son parcours d'accompagnement. Elle renvoie, notamment, à la notion de contrat : celui passé avec l'utilisateur, appuyé par une formalisation écrite. Le contrat pose une situation de parité. Jean-Jacques Rousseau<sup>3</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, propose le contrat social comme un pacte d'association libre entre individus qui l'ont consenti. La notion de contrat sous-tend une implication, une participation, un engagement des parties pour la mise en œuvre d'actions. Il s'agit bien de se lier, pour un temps et des objectifs déterminés ensemble, dans un accord de volonté réciproque. Toutefois, j'insisterai sur le fait que le travailleur social n'est qu'un facilitateur, un médiateur pour permettre aux personnes de trouver leurs propres solutions, retrouver leur pouvoir d'agir, autant que faire se peut, dans une relation de confiance.

---

2. Cf. CLOT Yves, *Le travail sans l'homme ? Pour une psychologie des milieux de travail et de vie*, Paris : La Découverte, 1995, 274 p. et CROZIER Michel, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris : Éditions du Seuil, 1977, 436 p.

3. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris : Éditions sociales, 1971, 215 p.

Exercer de manière autonome suppose des contraintes. On ne saurait en avoir une représentation « idéale ». Souplesse et flexibilité sont nécessaires vis-à-vis du client : rendez-vous rapide (deux à trois jours), flexibilité des horaires de rendez-vous, participation à des réunions en dehors des plages habituelles si nécessaire (ex : CHSCT<sup>4</sup> en entreprise), obligation de moyens dans des temps limités...

Ainsi la mise en place d'outils permettant la réactivité et le développement d'une expertise rapide et efficiente sont indispensables pour faciliter une intervention réactive dans la complexité.

Les détracteurs de l'exercice indépendant du travail social invoquent la question de la rémunération comme contraire à notre culture professionnelle, et ce qui la fonde. C'est méconnaître l'un des caractères distinctif de l'activité libérale telle qu'elle a été définie par Claude Dubar dans sa thèse sur ce sujet : à savoir le désintéressement. Les différentes chartes déontologiques relatives aux professions libérales rappellent la nécessaire modération dans la fixation des honoraires voire la nécessaire prise de risque de ne pas être rétribué. La question de la rétribution symbolique peut se poser à certains moments dans l'exercice du métier.

Intervenir dans ce cadre suppose d'être parfaitement au clair avec les fondamentaux de métier, les codes de déontologie existant, le respect du secret professionnel, la notion d'empathie et de juste distance, le droit d'accès au dossier. Ces points sont centraux car c'est en y étant solidement appuyé que l'on peut résister au caractère potentiellement mercantile d'un travail indépendant soumis au client acheteur.

Cet exercice suppose également d'avoir la capacité de dire « non » lorsque l'on estime ne plus pouvoir faire ou être soumis à des pressions intolérables, pouvant nous conduire à des positionnements en deçà de nos règles de métier.

Intervenir en indépendant avec un usager individuel suppose de systématiquement l'informer de l'existence des services publics et associatifs. Il ne s'agit pas de « ré-intervenir » derrière un collègue mais de se glisser dans les manques que le système pourrait produire.

L'absence de tiers institué ou le fait de ne pas être reconnu comme un acteur de l'institution maintient une position d'externalité et un écueil à surmonter pour une action efficace. La confiance est donc à constamment construire et soutenir.

Une des rigueurs, à tenir dans l'exercice indépendant, est de ne pas rester isolé, pour ne se mettre en position de toute puissance ou perdre la capacité à

---

4. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail



garder la « juste distance ». Il s'agit donc de remettre sa pratique en constante discussion et réflexion (supervision, groupes de discussion métiers, organisation professionnelle).

Pour terminer cette brève réflexion sur l'exercice indépendant de l'intervention sociale, nous précisons que nous pouvons nous adresser à des usagers en direct qui ne pourraient relever d'aucun dispositif ; ce qui est une réalité dans notre panorama de l'action sociale.

Être prestataire de service auprès d'entreprises, d'établissements hospitaliers, d'associations faisant le choix du temps réduit de service social en raison de leur taille ou souhaitant davantage de souplesse est une autre voie. Quant aux formes juridiques, elles peuvent prendre des statuts différents (profession libérale, SARL, EURL...) auxquels il convient de réfléchir pour en mesurer la valeur ajoutée mais aussi les inconvénients.

L'exercice indépendant me semble pouvoir constituer une des issues de sortie d'un malaise professionnel pour des travailleurs sociaux voulant tenter d'autres modes d'exercice et prêts à franchir le pas, non sans risques.

Il est, et doit rester, de notre point de vue, une alternative et une proposition pour des secteurs, des espaces, des organisations, des usagers ne pouvant ou ne souhaitant pas recourir au travail social traditionnel. Le travail social indépendant reste un immense champ à défricher. En aucun cas, il ne doit se substituer, venir en concurrence ni pallier les manques de l'État et des collectivités dans ce qui restent leurs prérogatives : le maintien du lien, l'action sociale auprès de tous au sein de l'État-nation.

L'exercice indépendant ne nous apparaît pas comme une fatalité sectorielle mais comme une autre perspective et une autre dynamique possible, qui restent encore à investir.

Pour ma part, avec l'expérience professionnelle acquise, j'ai choisi cette voie, ardue certes, mais dans laquelle je retrouve aujourd'hui les fondamentaux qui m'ont toujours portée.



# Approche socio-historique de l'innovation sociale : l'exemple du CCAS de Besançon<sup>1</sup>

---

Jean-Baptiste ROY

*Doctorant en sociologie à l'Université de Franche-Comté  
Chargé d'étude au CCAS de Besançon*

---

Pascale VINCENT

*Chargée de mission au CCAS de Besançon*

Dans un contexte sociétal, économique et réglementaire en constante mutation, il semble que tous les éléments convergent vers le sentiment qu'innover serait impossible. Pourtant, ce terme se voit aujourd'hui toujours plus utilisé, en témoigne un nombre croissant d'études. En 2012, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon a décidé de lancer une étude sur son histoire et son fonctionnement actuel, afin de mieux réfléchir au sens des politiques sociales.

Pourquoi précisément se pose-t-il ces questions ?

Quel est l'intérêt pour l'institution de se pencher sur son évolution ?

Cette réflexion s'avère pertinente en regard de la connaissance de personnes extérieures à l'action sociale, qui en général méconnaissent les missions et fonctions d'une telle structure. Le premier CCAS de France fut celui de Besançon : le 21 mars 1972, Henri Huot, éminent Adjoint au Maire de la ville de Besançon en charge des affaires sociales, impulse lors d'une commission administrative du Bureau d'Aide sociale (BAS) l'évolution de la structure en CCAS. Au-delà du changement de dénomination, c'est ici un renversement de paradigme qui émerge. Nous y reviendrons ultérieurement.

Il est utile de préciser en amont, et avant d'entrer dans la présentation des résultats de l'enquête menée, qu'un CCAS est une institution spécifique : rattaché à la municipalité, il est un établissement public régi par un conseil d'administration propre. Il fonctionne en

---

**1.** Cet article est une adaptation d'un texte présenté pour les actes du colloque organisé par le laboratoire C3S (Culture, Sport, Santé, Société) : « L'intervention sociale : nouveaux métiers, nouvelles compétences ». Il intègre ici des éléments supplémentaires produits par les réflexions des participants du séminaire organisé par l'IRTS de Franche-Comté : « Nouvelles formes de solidarité, nouvelles formes d'intervention sociale ».

autonomie de gestion. Le Conseil d'administration est composé en nombre égal d'élus issus du conseil municipal (de la majorité et de l'opposition) et de personnes issues de la société civile, représentant le secteur associatif, nommées par le Maire (qui en est Président de droit). Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale n'est pas, à l'opposé du Conseil municipal, composé seulement d'élus : il inclut des adhérents d'associations, des personnes désignées au titre de leur expertise, etc. C'est ici une première spécificité.

La seconde porte sur des éléments d'ordre réglementaire. Tout d'abord, cette institution est de constitution obligatoire dans chaque commune, quels que soient sa taille et le nombre d'habitants. De plus, sa mission, définie par la loi du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences et qui fait écho à la loi relative aux libertés et responsabilités locales, appelée couramment l'acte I de la décentralisation, l'oblige à « *animer une action générale de prévention et de développement dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées [...]. [Le CCAS] participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité [...]. [Il] peut, le cas échéant, exercer les compétences que le département a confiées à la commune* ». En outre, le décret du 6 août 1995 fixe l'obligation de procéder annuellement à « l'analyse des besoins sociaux » sur la commune. Les CCAS deviennent alors les pierres angulaires de l'expertise et de l'animation sociale locale. Ces obligations ne définissent pas les modalités d'application et laissent place à une multitude d'interventions : la structure apparaît dès lors comme le lieu idoine de l'innovation sociale.

Afin d'approfondir ces quelques éléments introductifs, il sera question dans un premier temps de bien cerner ce qu'est une innovation et de revenir sur quelques travaux l'évoquant. Ensuite, nous tenterons de préciser ce qui caractérise cette notion en nous demandant de quelle façon elle peut être favorisée. Ce document présente les résultats d'une étude de neuf mois engagée au sein du CCAS de Besançon. Elle a conduit à rencontrer, dans le cadre d'entretiens sociologiques, une trentaine d'agents, d'élus, de directeurs, toujours présents au sein de la structure ou occupant désormais d'autres fonctions. Les extraits de ces entretiens illustrant le propos seront présentés en italique et entre guillemets dans ce document.

## I. L'innovation sociale : tentative de définition

La notion d'innovation sociale évoquée dans l'introduction est utilisée de façon croissante ces dernières années, que ce soit à travers l'édition d'un guide de l'innovation sociale de la Commission européenne en février 2013 ou encore la

multiplication des réseaux pour la favoriser. Elle serait en effet considérée comme la réponse la plus appropriée aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux. Pourtant, les travaux scientifiques ne sont pas légion et restent majoritairement déconnectés de la réalité empirique. La recherche menée par le CCAS de Besançon permet à la fois d'effectuer une étude scientifique tout en intégrant le « terrain », démarche novatrice.

Les premiers éléments faisant état d'innovation sociale sont à mettre au crédit de Joseph Schumpeter (Schumpeter, 1942). Son ouvrage porte avant tout sur l'innovation « techno-économique », et non « sociale ». Toutefois, ses travaux sont précurseurs pour la compréhension de ce qu'est une innovation sociale. Julie Cloutier, sociologue québécoise, recense quant à elle les travaux mentionnant le terme innovation sociale (Cloutier, 2003). Elle montre grâce à cette étude qu'il n'existe finalement aucune définition précise : chaque chercheur lui donne l'acception qu'il estime la plus fidèle. Yao Assogba, évoqué par Julie Cloutier, traite de la notion. Son approche permet de mieux appréhender la complexité d'un concept tout en lui portant un regard global et distancié. C'est, selon nos éléments de recherche, la définition la plus proche de ce qui a été observé empiriquement. La *Théorie systémique* (Assogba, 2010) permet de présenter un processus non linéaire : cinq étapes, ou paramètres majeurs, qui, une fois « dépassés », induiraient l'innovation tout en la considérant comme une « réalité ».

En voici une présentation succincte :

- Tout d'abord, l'innovation sociale doit être une réponse ou une solution à un problème constaté au niveau local ou microsocial. Elle s'ancre sur un territoire restreint. Nous ne sommes pas en présence d'enjeux de grande ampleur, mais bien au contact d'une situation précise.

- En deuxième lieu, Yao Assogba mentionne une finalité sociale. Il s'appuie sur une valeur : la notion n'est pas sociale seulement dans sa genèse, ni uniquement dans son déroulement, mais bien à chaque instant de son évolution.

- Troisièmement, l'innovation sociale résulte de la mobilisation d'une pluralité d'acteurs : elle ne peut être l'œuvre d'un seul. Elle nécessite un rassemblement autour du projet, une appropriation autour du procédé. L'innovation résulte alors d'une co-construction impliquant divers acteurs locaux.

- Ensuite, le projet doit trouver preneur : il impacte la population visée, se diffuse, est adopté par le plus grand nombre. Il démontre ainsi son efficacité et sort de son cadre initial. Une innovation qui ne se généraliserait pas ne saurait être appelée, selon les termes de Benoît Lévesque et Marguerite Mendell (Lévesque et Mendell, 2005), une « expérimentation réussie » (vocabulaire sur lequel nous reviendrons ultérieurement).

- Enfin, l'institutionnalisation constitue le dernier point du processus. Elle renvoie à une pérennisation de la nouveauté et fait ainsi sortir l'expérimentation de l'éphémère. Ici intervient la question de la dialectique dans laquelle s'inscrit l'innovation sociale, soulevée par Yao Assogba : elle provoquerait une rupture avec le passé tout en devenant « la nouvelle norme qui [devient] à son tour défiée ».

Ces différentes étapes ne constituent pas une recette parfaite et chronologique : elles permettent de déconstruire le processus. Chaque étape peut supplanter une autre. La théorie systémique nous enseigne le phénomène de « rétroaction » (de Rosnay, 1975) : une étape terminée peut être réactivée, puis modifiée, si une suivante fait évoluer l'intégralité du processus. Rien n'est jamais figé, tout est en constant mouvement.

La théorie de Yao Assogba présente toutefois quelques limites en regard de l'étude menée. Une première critique tient au manque d'implication du processus dans son environnement. En effet, et cela constituera notre deuxième partie, il est possible de mettre en lumière l'importance des éléments extérieurs dans un tel schéma. Le système existe toujours dans un plus grand ensemble et il ne peut être étudié indépendamment des facteurs l'entourant.

Il est intéressant également de mentionner qu'une distinction entre expérimentation et innovation existe, pas assez développée dans le travail de Yao Assogba. Souvent, ces deux notions sont utilisées comme synonymes. Michel Chauvière (Chauvière, 2005), dans son texte « Entre expérimentation et innovation », les différencie : l'expérimentation serait finalement un précédent à l'innovation. Selon lui, « expérimenter, c'est en quelque sorte essayer de programmer l'innovation, la faire passer du mode hasardeux, bricolé et souvent personnalisé, à un mode beaucoup plus rationnel ». Il existe une phase précédente d'essais et de tentatives, puis lorsque l'expérimentation évolue vers le « rationnel », le concret, elle devient innovation.

Enfin, il semble nécessaire de nuancer l'adjectif « sociale » (non évoqué dans les définitions présentées). En s'appuyant sur les travaux de Nadine Richez-Battesti, Francesca Petrella et Delphine Vallade (Richez-Battesti, Petrella et Vallade, 2012), il s'avère possible de mettre à l'honneur trois axes :

- Tout d'abord, le premier peut être appréhendé en termes d'« intervention ». Il concernerait tous les dispositifs mis en place ayant pour objectif d'améliorer la condition des publics en difficulté.

- La deuxième acception porte sur le qualificatif « sociétal » : c'est un sens élargi qui comprend, au-delà de la proximité, la société toute entière. L'innovation, en s'instituant hors du contexte microsocial, impacte plus largement.

- Enfin, la troisième acception porte sur le terme « organisationnel ». Ici, l'innovation sociale toucherait l'organisation et son fonctionnement. Cela peut, par exemple,

amener la participation de nouveaux acteurs aux décisions publiques, la mutualisation de ressources afin de mieux répondre aux besoins, etc. Une innovation peut donc être sociale suivant l'une ou l'autre de ces acceptions, ou recouvrir plusieurs de ces sens. La présente étude s'est plutôt penchée sur l'innovation sociale en termes d'« intervention » en regard des dispositifs créés et gérés par le CCAS.

La première critique mentionnait le manque de contextualisation du processus d'innovation, perçu comme trop désincarné. Notre recherche a donc porté sur l'étude des contextes environnementaux pouvant entrer en compte dans une définition plus globale de l'innovation sociale. La partie suivante en présente les résultats.

## II. Les contextes environnants

Les cinq critères présentés précédemment (réponse à un problème nouveau, finalité sociale, mobilisation, impact et institutionnalisation) ne peuvent être étudiés indépendamment des contextes existants autour du processus : d'un côté les contextes extérieurs sur lesquels les agents n'ont pas la main et de l'autre les contextes locaux, spécifiques à Besançon.

### 1. Les contextes extérieurs

Avant d'explorer plus en profondeur la question des contextes, il sera utile de donner une explication au terme « extérieur ». Il existe, selon nos travaux, une distinction réelle entre un environnement local (propre à un territoire) et un extérieur (sur lequel les acteurs de l'innovation n'ont pas prise) : nous allons ici nous atteler à en développer les éléments. Le premier contexte traité sera le contexte économique. Évoqué par l'ensemble des enquêtés, il apparaît incontournable. Tous ont le sentiment que lorsque la situation semble favorable, la capacité à innover s'en trouve facilitée. C'est même, selon un élu, « *le nerf de la guerre* ». À l'inverse, dans une période jugée plus difficile, les agents estiment qu'il leur est impossible d'expérimenter, de tenter de formaliser de nouvelles idées, etc. Cette présente étude, qui porte sur les « 40 ans de l'action sociale à Besançon », nous a amenés à rencontrer plusieurs agents ayant fait carrière dans l'institution. Selon ces derniers, dans les années 1970, les choses se déroulaient sans accroc. On parle d'un « âge d'or » du CCAS. Cependant, une nuance est ici à apporter : réduire le supposé « âge d'or » au simple fait économique peut sembler simpliste. L'histoire de l'action sociale nous l'enseigne : avant les années 1970, tout était à construire. La bienfaisance était légion, le paternalisme se révélait exacerbé, couplé à un secteur associatif presque inexistant ; à l'inverse, aujourd'hui, l'action sociale met au centre des dispositifs la dignité et l'autonomie des personnes :

c'est un changement de paradigme. Le contexte économique peut donc jouer un rôle d'élément favorisant, voire d'accélérateur, mais il n'est pas l'unique fait de cette période faste.

L'exemple permettant d'étayer cette explication est la mise en place du Minimum Social Garanti (MSG), étudié dans le cadre de la recherche. Figure de proue des innovations sociales bisontines, il est selon certains l'ancêtre du RMI, même si cela peut porter à controverse. Il naît en 1968 puis est géré par le CCAS de Besançon seul, sans partenaires extérieurs. Il correspond à une allocation versée par la municipalité aux personnes âgées ne subvenant pas à leurs besoins lorsque leur retraite est trop faible pour vivre dignement. C'est bien le contexte économique, local, qui amène à sa création. Le MSG s'étend ensuite aux filles mères puis plus généralement aux familles en difficulté. C'est en cela qu'un lien peut exister avec le RMI.

Le deuxième contexte à présenter est le contexte normatif. Il s'avère plus que jamais d'actualité, puisque abordé par les derniers gouvernements sur les questions de simplification administrative. La complexité normative en France est une des plus fortes au monde. Créer aujourd'hui une expérimentation, c'est affronter une lourdeur administrative et composer avec bon nombre de règles et de lois obligeant à toujours plus de précaution. Il y a quarante ans, beaucoup de normes ne sont pas en vigueur, notamment pour les grandes innovations. Il semble, et cela se retrouve dans les entretiens, qu'une difficulté supplémentaire existerait pour « créer de l'innovation ». À titre d'exemple, nous pouvons évoquer la création des logements-foyers par le CCAS. Le premier, « La Terrasse » (aujourd'hui rebaptisé « Henri Huot »), est érigé en 1963. Henri Huot, ému par les logements indignes de certaines personnes âgées à Besançon, décide de créer un foyer d'appartements indépendants qui permet à ces derniers d'obtenir un logement de standing. Il décide donc, puisque à l'époque cela dénote d'une marque de confort, d'installer des baignoires dans chaque domicile. Aujourd'hui, les normes en vigueur interdisent la mise en place ou le maintien de tels équipements dans des logements destinés aux âgés. Il a alors fallu, pour perpétuer l'innovation en place, effectuer divers travaux. Le contexte normatif amène une évolution du service rendu par le biais de restructurations obligatoires. Un agent en fera d'ailleurs le témoignage : « Ça ne veut pas dire jeter l'argent par les fenêtres, mais avec les normes de construction d'aujourd'hui, il vous faut tout un tas d'installations de sécurité, etc. »

Le troisième contexte à évoquer est le contexte législatif et réglementaire. Les lois évoluent, modifient et agissent directement sur les institutions. Les lois Defferre en 1983, plus connues sous le nom d'« acte de décentralisation », ont considérablement modifié la donne pour les CCAS. Là où la commune se positionnait naturellement



au premier rang face aux problèmes sociaux locaux, le département s'est vu confié un rôle de chef de file de l'action sociale. C'est une mise en retrait qui s'est jouée pour les municipalités. Un autre aspect réside dans l'apparition de nouvelles formes d'expérimentations : les appels à projets. Récente, cette forme tranche avec ce qui existait jusqu'alors. Les appels paraissent en liste sur un registre ; lorsqu'un projet correspond aux compétences et peut être soutenu budgétairement, un dossier de candidature peut être proposé. Le plus efficient obtient le financement et l'action peut être conduite. Cela peut être perçu comme un renversement de l'approche de la subvention. Précédemment, elle s'obtenait lorsqu'une « maquette » montée, imaginée et préparée par l'institution correspondait aux attentes du financeur. Aujourd'hui, c'est le financeur qui crée le dossier et l'institution qui cherche à s'adapter aux offres. Un des enquêtés explique, lors de l'entretien, qu'il existe une « *perte d'émulation intellectuelle* ».

Le contexte suivant est le contexte social. La pauvreté aujourd'hui entre dans une complexité de plus en plus grande. Les problèmes rencontrés par les bénéficiaires du CCAS ne sont plus ceux des années 1970. Un exemple peut l'illustrer : la comparaison entre l'ouvrage connu de René Lenoir paru en 1976 (Lenoir, 1976) et la dernière œuvre de Robert Castel et Nicolas Duvoux (Castel et Duvoux, 2012). En 1976, les difficultés sociales touchent quelques franges de la population (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.), et la prise en charge ne répond pas toujours aux besoins correspondants. Toutefois, il n'existe pas réellement de superpositions de difficultés. La période semble propice et le chômage ne touche qu'un nombre infime de la population. Aujourd'hui, il existe une complexité des problèmes : cela crée parfois des situations uniques. C'est ici une nouvelle approche de l'intervention qui se dessine. Ainsi, le CCAS de Besançon a mis en place une politique de santé-solidarité forte. Pourtant, les questions sanitaires n'apparaissent pas comme un domaine prioritaire de la majorité des institutions communales en France. À Besançon, et ce dans le souci d'appréhender au mieux les situations complexes rencontrées, le CCAS coordonne des actions visant à rapprocher les personnes du parcours de soin traditionnel.

Le contexte politique prend également place dans la liste des contextes environnants. Ce sont les « politiques nationales » comme les Plans, les Rapports, ou encore la création de structures, etc., décidées par les gouvernements et mises en place localement. Elles se manifestent comme des éléments favorisant. Pour étayer le propos, le MSG peut à nouveau être pris comme exemple. En 1962 sort le désormais fameux « Rapport Laroque ». Pour la première fois en France, un document met au jour les difficultés qu'éprouvent les retraités au quotidien, du fait notamment d'un régime de retraite très inégalitaire. Pierre Laroque préconise alors d'augmenter le minimum vieillesse à hauteur de 80% du SMIG (ou 70% du SMIC).

C'est sur cette base que s'appuient à l'époque les élus de la ville de Besançon pour le MSG. Il y a donc à la fois une prise de conscience et un exemple à suivre avec l'aval du document de Pierre Laroque. Besançon a su, en fonction des politiques nationales parfois novatrices, créer des dispositifs et les gérer à long terme.

Enfin, le dernier contexte, plus à la marge, est relatif à la question du temps, de l'espace et du rapport au travail. Contexte mouvant suivant les époques, il est très présent dans les différents entretiens menés. Le temps premièrement : dans les années 1970, les gens donnaient l'impression d'avoir « du temps ». Aujourd'hui, les nouvelles technologies nous apportent des facilités indéniables mais une impression générale reflète le sentiment de « *ne plus avoir le temps* ». L'espace également a évolué : la création de l'Union européenne ou encore le développement de nouveaux quartiers (comme Planoise par exemple à Besançon qui est aujourd'hui jugé comme un quartier à forte concentration de difficultés sociales) ont modifié la donne quant au CCAS, notamment dans son approche de l'intervention territorialisée.

Enfin, le rapport au travail n'est plus le même : comme cela a pu être montré précédemment, la complexification des problèmes sociaux a amené une certaine évolution du rapport aux publics. Ces trois éléments induisent de nouvelles problématiques et des adaptations qui font évoluer les dispositifs et les projets innovants.

Ces cinq contextes (économique, normatif, législatif et réglementaire, social, relatif au temps, à l'espace et au travail) apparaissent complémentaires et agissent sur le processus d'innovation, non pas isolément, mais de manière globale. On peut ainsi constater que le contexte économique et le contexte social peuvent être intimement liés, tout comme le contexte législatif et le contexte normatif. C'est donc bien une action d'ensemble dont il s'agit ici. Mais l'analyse ne peut s'en tenir à ces seuls faits extérieurs. La recherche a souligné que le territoire possède également son importance, avec son histoire, sa culture, et l'influence que certaines personnes y exercent. Il convient alors de présenter les « spécificités » bisontines ayant influé sur les processus d'innovation.

## 2. Le contexte local : les attributs spécifiques de Besançon

D'après les entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre de l'enquête, quatre attributs ressortent spécifiquement pour Besançon. Tout d'abord, Besançon est une terre d'histoire sociale. Terre natale de Charles Fourier, de Pierre-Joseph Proudhon et de Victor Hugo, grands penseurs, elle a également connu les luttes sociales des affaires Rhodia et Lip. Berceau des coopératives fruitières nées au XIII<sup>e</sup> siècle, qui marquent encore aujourd'hui profondément la culture locale. C'est une référence souvent citée dans les interviews : « *C'est vrai que les fruitières à comté nécessitaient une mise en commun de moyens. Elles étaient collaboratives. Mais il y a*

*aussi tout ce qui a trait à l'économie sociale et solidaire, l'insertion, tel que les Jardins de Cocagne : tout ça, ça rentre dans une continuité, dans une grande histoire, qui fait que l'innovation sociale est un peu dans les gènes franc-comtois* ». Mettre le fruit de son travail en lien avec les autres, dans le but de le promouvoir et ainsi parer aux difficultés extérieures, apparaît pour certains comme une pratique ancrée mais aussi un idéal. Un des enquêtés nous indiquera d'ailleurs avoir choisi de venir travailler à Besançon pour l'histoire sociale de la Ville. Pour d'autres, les coopératives fruitières restent un modèle encore d'actualité : le CCAS de Besançon regorge de compétences et les mutualise pour le bien commun et la dignité de tous.

En lien avec ce premier point, il existe une certaine « *marque bisontine* », selon les dires d'un ancien cadre du CCAS travaillant dorénavant dans une autre commune. Cette marque serait l'« *a-dogmatisme* ». Entendons ici qu'il n'existerait aucun dogme, aucune religion prépondérante, aucune parole supérieure à l'autre. La preuve la plus parlante serait cette association créée dans les années cinquante, entre un protestant, un abbé et un membre du Grand Orient de France, pour venir en aide aux migrants nord-africains. Afin de mieux appréhender cette notion d'« *a-dogmatisme* », l'enquêté, ayant exercé dans la structure au début des années 2000, nous donne quelques pistes : « *On avait des valeurs et des principes ; pour autant, on n'était pas enfermés dans du dogme. Ça permettait de jouer sur toutes les ouvertures, et ça nous ouvrait les champs des possibles, on retrouvait la vieille tradition de l'innovation. C'est-à-dire qu'on savait globalement où on voulait aller, mais en même temps on le faisait pour savoir où on allait, on s'enrichissait à chaque fois de ces différents éléments.* » L'innovation se fait alors de manière incrémentale, pas à pas. Le sens est fixé mais la conduite du projet se fonde dans le territoire et en intègre les aléas. En ne s'enfermant pas dans un déroulement strict et bordé, les projets peuvent être réajustés et s'ancrer au mieux dans la réalité locale.

Le deuxième point important tient dans la pérennité d'une quête de sens dans la mise en place des dispositifs. Cette dernière correspond au refus de l'assistantat et au maintien dans la dignité des bénéficiaires. Depuis la délibération de 1972 faisant vœu d'évoluer vers un CCAS (et promouvant ainsi la dignité de la personne et l'action sociale volontariste), les projets menés ont tous en commun de respecter cette revendication : « *Henri Huot, qui était un humaniste de gauche, voulait surtout la dignité ! C'était la base. Il y avait une question de ressources, mais aussi de dignité de la personne ! Ça ne pouvait pas être dissocié : la dignité et les moyens de rester digne.* » Le MSG est donc proposé afin de garantir une vie convenable aux bénéficiaires : Henri Huot se félicitera ainsi de voir les veuves arborer une coiffure rafraîchie. Robert Schwint, ancien maire de Besançon, expliquera dans une interview à la télévision (disponible sur le site internet de l'Institut national des Archives) : « *Nous condamnons l'assistantat, nous pensons que les personnes doivent*

*se sentir responsables et doivent savoir, avec les ressources suffisantes, ce qu'elles ont à faire.* » En refusant l'assistantat et en respectant la dignité, le CCAS de Besançon cherche également à cerner et à approcher la complexité des problèmes sociaux.

Si certains hommes politiques (Henri Huot, Jean Minjot ou encore Robert Schwint) prennent une place de premier plan dans les réalisations innovantes du CCAS, l'institution en tant que collectivité territoriale dispose d'une direction générale et est rattachée à la municipalité, à travers un ou plusieurs élus de référence. Il existe donc un « double pilotage » politique et technique. Selon les dires des enquêtés, il n'y aurait pas un pan de ce pilotage qui primerait sur l'autre. C'est l'équilibre des deux qui génère pour le Centre Communal d'Action Sociale cette stabilité. Cependant, cette mémoire maintenue peut être à double tranchant : un élément favorisant ou à contrario un poids. Dans les entretiens réalisés et les dispositifs étudiés, il apparaît qu'un héritage peut être lourd à porter. Les années 1970 pouvaient être perçues comme « l'âge d'or » et cette référence omniprésente rappelle le souvenir d'une histoire décontextualisée qui provoque un sentiment d'inhibition chez les agents. Au-delà des « personnages », c'est véritablement les « duos » qui ont fonctionné. À travers cela, c'est l'équilibre politico-professionnel qui a permis de créer tant d'innovations à cette époque : « *On était quand même dans une culture de service rendu à la population, dans une valorisation des services, et le travail qu'ont fait Monsieur Ponsot et Monsieur Huot est vraiment un travail remarquable !* » (Extrait d'entretien mené avec un Vice-président d'une mandature précédente).

Pour terminer sur l'aspect du contexte local, il semble intéressant de poursuivre sur la notion de « duos ». Il existe des « cycles » en fonction des « duos » : une phase d'expansion et de création forte, puis une phase de gestion et de création plus faible, puis à nouveau une phase d'expansion, etc. Ces cycles sont analogues aux « cycles de l'innovation » théorisés par Joseph Schumpeter (Schumpeter, 1942). Selon lui, l'innovation respecterait des cycles de création, puis de dépression, puis à nouveau de création : l'innovation et la croissance éternelle ne peuvent alors être envisageables. Il s'avère incontournable qu'une phase de « gestion » ou de « dépression » (pour reprendre les termes de l'auteur) existe, avant d'entreprendre à nouveau une phase expansive. Il faut donc accepter ces phases.

Au terme de la recherche, plusieurs conclusions s'offrent à nous. L'innovation est ainsi considérée comme un processus global et systémique, reposant sur plusieurs phases. Il faut l'appréhender tout en ayant conscience qu'il peut être long, difficile, et contenir des « rétroactions ». Toutefois, le processus ne peut être étudié indépendamment des environnements qui l'entourent et dans le creuset duquel il se construit. Cette étude a permis de détecter quelques-uns de

ces contextes jouant un rôle dans l'innovation : des contextes extérieurs sur lesquels les acteurs et décideurs de Besançon n'ont pas la main (économique, social, politique, etc.) et des contextes locaux comme l'histoire, la culture, les méthodes professionnelles, etc.

Les premiers enseignements de cette étude renvoient à l'idée que le CCAS de Besançon semble être une structure qui a innové et inventé, et qui a su faire évoluer ses dispositifs pour les adapter aux réalités extérieures. De plus, la recherche a permis de vérifier qu'il existe bel et bien des « cycles » dans l'innovation, et ce même si le processus est appliqué au champ social. De là découlent plusieurs effets. Au sein des équipes de l'institution, il est aujourd'hui acté qu'« expérimenter » n'est pas « innover ». Cela permet ainsi une certaine relativisation des « injonctions d'innovation » : la recherche a permis de faire bouger les premières lignes. En sus, ce projet a suscité au delà de la structure un réel intérêt : une dizaine de présentations ont pu être réalisées. Peut-on dire qu'il y a « encore » de l'innovation sociale aujourd'hui ? Cette question ne peut véritablement obtenir de réponse tranchée. Les éléments présentés dans cet article nous enseignent que la création peut être mise en « pause » en se recentrant sur la gestion des dispositifs déjà mis en place et sur leur évolution. Cependant, cette phase n'exclut pas la tentative d'expérimentations amenant par la suite de nouvelles innovations. Une idée, un projet, n'est-ce pas déjà une bribe d'expérimentation ?

---

## Bibliographie

- ALFANDARI Élie et TOURETTE Florence, *Action et aide sociales*, (5<sup>e</sup> éd.), Paris : Dalloz, 2011, 862 p.
- ASSOGBA Yao, *Théorie systémique de l'action sociale et innovation sociale*, Québec : Université du Québec en Outaouais (UQO), 2010, 16 p.
- BORDERIE Alain, *Combattre l'exclusion. Des bureaux de bienfaisance aux CCAS, une histoire de l'action sociale de proximité*, Paris : Éditions Public Histoire, 2006, 208 p.
- BORRAZ Olivier, *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998, 227 p.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard, 1995, 490 p.
- CASTEL Robert et DUVOUX Nicolas, *L'avenir de la solidarité*, Paris : PUF, 2013, 103 p. (Collection La vie des idées).
- CHAUVIÈRE Michel, « Entre expérimentation et innovation », *Revue française d'administration publique*, n°115, 3<sup>e</sup> trimestre 2005, pp. 391-398.
- CLOUTIER Julie, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Québec : Cahiers du CRISES, 2003, 46 p.
- LENOIR René, *Les exclus. Un Français sur dix*, Paris : Seuil, 1976, 180 p.

■ LÉVESQUE Benoît et MENDELL Marguerite, « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques », *Revue Interventions économiques* [en ligne], n° 32, juillet 2005. Disponible sur : <http://interventionseconomiques.revues.org/852> (consulté le 27/08/2014).

■ MOINE Alexandre, *Le territoire : comment observer un système complexe ?*, Paris : L'Harmattan, 2007, 176 p.

■ RICHEL-BATTESTI Nadine, PETRELLA Francesca et VALLADE Delphine, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, n° 38, 2<sup>e</sup> trimestre 2012, pp. 15-36.

■ ROSNAY (de) Joël, *Le macroscope. Vers une vision globale*, Paris : Seuil, 1975, 295 p.

■ SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, (1<sup>er</sup> éd. en anglais : 1942), Paris : Payot, 1990, 417 p.

■ TOURAINE Alain, *Production de la société*, Paris : Seuil, 1973, 542 p.

# Les travailleurs sociaux à l'épreuve du « monde liquide »

---

G rard CREUX

*Attach  de recherche   l'IRTS de Franche-Comt *

CTS n  76 - 2014

Notre article envisage de revisiter le travail social et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux   partir du concept de « vie liquide » de Zygmunt Bauman. En effet, le sociologue consid re que nos soci t s contemporaines et modernes sont « liquides » et les conditions dans lesquelles ces membres agissent changent en moins de temps qu'il n'en faut aux modes d'action pour se figer en habitudes et en routines. Ainsi, des atouts peuvent devenir des handicaps et les aptitudes devenir des infirmit s. Dans cette perspective, les conditions d'actions peuvent rapidement devenir obsol tes avant m me que les acteurs aient eu une chance de les apprendre correctement. Et le sociologue de souligner qu'il n'est donc pas conseill  de se fonder sur l'exp rience pass e, car elle ne peut prendre en compte les changements de circonstances rapides. Ce type de soci t  cr e de nouveaux probl mes sociaux et surtout de nouveaux exclus dont les conditions de r insertion sont relativement faibles.

Aussi, la question que nous nous sommes pos e est de savoir comment l'intervention sociale est en mesure de r pondre   la question de cette m tamorphose soci tale compte tenu de sa globalit . Plut t que d'avoir une approche pleinement th orique pour tenter de r pondre   cette question, nous avons pris comme point de d part les travailleurs sociaux eux-m mes. En effet, nous  mettons l'hypoth se qu'ils n' chappent pas, dans ce qu'ils sont,   ce « monde liquide ».

Dans un premier temps, nous d finirons ce que nous entendons par « monde liquide ». Dans un second temps, nous analyserons le travail social contemporain. Et enfin, dans un troisi me temps,   partir d'un travail de terrain, nous tenterons de mettre en avant quelques cons quences des mutations soci tales sur ce que peuvent  tre aujourd'hui, en tant qu'individu, les travailleurs sociaux.

## I. Une approche du « monde liquide »

Depuis les ann es 80, l' volution du contexte  conomique et social est marqu e par une massification et une diversification des probl mes sociaux. Mais plut t que d'apporter des  l ments sur l' volution du taux de ch mage sur une p riode d termin e, de l'emploi pr caire ou des progr s m dicaux (qui peuvent  galement avoir des cons quences sur le travail social, notamment du point de vue de l' ducation sp cialis e ou de la prise en charge des personnes  g es par exemple), nous allons davantage reprendre une vision qui nous permet d'avoir une approche sociologique globale de l' volution de notre « soci t  » en nous appuyant sur les travaux de Zygmunt Bauman et plus particuli rement sur son approche de la « modernit  ». Selon lui, nous serions rentr s dans une nouvelle phase de la « modernit  »<sup>1</sup>. Il constate qu'un certain nombre de ruptures est en train de se produire   l' chelle mondiale, dans sa zone « d velopp e ».

Premi rement, il note que la modernit  est en train de passer de la phase « solide »   la phase « liquide ». Dans un monde « solide », les institutions sont stables et permanentes et les individus peuvent s'y appuyer pour mener   bien leur « projet de vie ». Dans un monde « liquide », au contraire, ils sont vou s   ne pouvoir compter que sur eux-m mes. Les liens sociaux sont plus fragiles et sont amen s   se d faire aussi vite qu'ils se sont faits.

Deuxi mement, le pouvoir et le politique sont en « instance de divorce ». Tandis que le premier qui se caract rise « *par l'efficacit  d'action dont jouissait auparavant l'Etat moderne* » s' tend   l' chelle de la plan te et repr sente d sormais les grandes puissances et notamment celle du march , le politique, c'est- -dire « *la facult  d'imposer   l'action une orientation et un objectif reste ancr e   un niveau local* », ne peut op rer   cette dimension. Autrement dit, c'est un foss  qui s'est cr e entre ces deux instances, les organes  tatiques abandonnant peu   peu les fonctions qui lui  taient attribu es au profit d'initiatives priv es laiss es aux « bons soins de l'individu ».

1. En nous appuyant sur Jean Baudrillard, « La modernit  n'est ni un concept sociologique, ni un concept politique, ni proprement un concept historique. C'est un mode de civilisation qui s'oppose au mode de la tradition, c'est- -dire   toutes les autres cultures ant rieures ou traditionnelles : face   la diversit  g ographique et symbolique de celles-ci, la modernit  s'impose comme une, homog ne, irradiant mondialement   partir de l'Occident. Pourtant elle demeure une notion confuse, qui connote globalement toute une  volution historique et un changement de mentalit  ». Il pr cise par ailleurs que celle-ci est rep rable en Europe   partir du XVI<sup>e</sup> et ne prend tout son sens qu'  partir du XIX<sup>e</sup> si cle. In BAUDRILLARD Jean, « Modernit  », *Encyclop die Universalis*, Version num rique 11, 2006.

Troisi mement, Zygmunt Bauman constate un effondrement de la r flexion et de l'action   long terme. Les projets   court terme sont privil gi s et l'exp rience est consid r e comme un handicap dans un monde liquide o  les circonstances changent tr s rapidement. Ainsi s'instaure une logique de r sultats imm diats. Le culte de la vitesse constitue un  l ment intrins que de la modernit .



Quatrièmement, le sociologue constate la disparition progressive de ce qu'il appelle les « garanties communes » financées par l'État telles que la Sécurité Sociale par exemple. Il note que « *La « société » est de plus en plus envisagée et traitée comme un « réseau » plutôt que comme une « structure », et encore moins comme un « tout » solide* »<sup>2</sup>. Et ce qui la caractérise, aujourd'hui, ce sont les processus de marchandisation, commercialisation et de monétarisation des moyens de subsistance. Ces éléments favorisent davantage les attitudes concurrentielles et du chacun pour soi.

Zygmunt Bauman note que « *la responsabilité de la résolution des difficultés causées par le caractère changeant et insaisissable des circonstances repose désormais sur les épaules des individus, censés exercer leur « libre choix » et en supporter entièrement les conséquences* »<sup>3</sup>. *L'individu prime désormais sur le collectif de sorte qu'il n'y a plus de filet de sécurité en cas d'échec. Dans cette logique, « Les risques inhérents à tout choix peuvent être le produit de forces qui dépassent l'entendement et la faculté d'action de l'individu, mais il revient à celui-ci d'en payer le prix parce qu'il n'existe aucune recette officiellement approuvée dont l'apprentissage et la mise en pratique permettent d'éviter les erreurs ou que l'on puisse accuser en cas d'échec* »<sup>4</sup>.

Et ce qui va caractériser les choix de l'individu, c'est la flexibilité, c'est-à-dire « *l'aptitude à changer rapidement de tactique et de style, à abandonner sans regret ses engagements et ses loyautés, et à profiter des occasions dans l'ordre où elles se présentent plutôt que dans l'ordre de ses préférences personnelles* »<sup>5</sup>.

Au regard des propos du sociologue, cette forme de modernité a des effets que nous ne qualifierons pas de « pervers »<sup>6</sup> mais davantage de « logique ».

En premier lieu les liens sociaux deviennent précaires, mais également « liquides »<sup>7</sup>. À tout moment, un partenaire peut devenir un handicap et devenir rapidement un « rebut ».

Ainsi, le sociologue souligne que « *La production de « rebut humain », ou plus exactement d'humains mis au rebut « en surnombre » et « redondants », c'est-à-dire la population de ceux qui ne pouvaient pas (ou que l'on ne souhaitait pas reconnaître ou autoriser à) rester est un résultat inévitable de la modernisation et un compagnon inséparable de la modernité* »<sup>8</sup>.

En second lieu, tous les pays doivent supporter les conséquences du triomphe global de la modernité. Ils sont ainsi confrontés à la nécessité de chercher (en vain), des solutions locales à des problèmes dont

2. BAUMAN Zygmunt, *Le présent liquide : peurs sociales et obsession sécuritaire*, Paris : Seuil, 2007, p. 9.

3. Ibid. p.10

4. Ibid. p.10

5. Ibid. p.10

6. Dans ce contexte, nous nous démarquons clairement du concept d'« effet pervers » élaboré par Raymond Boudon.

7. Zygmunt BAUMAN souligne la relative facilité à rompre les liens. Il voit dans le phénomène des rencontres sur internet l'une des expressions les plus emblématiques des relations liquides contemporaines, que l'on veut en même temps intenses et révocables à merci. À tout moment il est possible de se déconnecter du « réseau ». « On peut toujours appuyer sur la touche «supprimer». Rien de plus facile que de ne pas répondre à un mail ».

8. BAUMAN Zygmunt, *Vies perdues : la modernité et ses exclus*, Paris : Éditions Payot et Rivages, 2006, p. 16-17.

la cause est globale. Et si « *la production des d chets humains se poursuit sans faiblir, et atteint de nouveaux sommets, la plan te se trouve   court de lieux de d charge et d'outils de recyclage* »<sup>9</sup>. Parmi les « d chets humains », il donne l'exemple des demandeurs d'asile ou des r fugi s que l'on retrouve dans les camps. Mais il souligne  galement qu'ils peuvent  tre plus proches de nous et il les appelle les « exclus internes » des « pays d velopp s », c'est- -dire les populations d sormais vuln rables, tels les ch meurs, les pauvres, les malades, etc.

Ces mutations soci tales ne sont pas, bien entendu, sans cons quence sur le travail social charg  de r guler, de g rer ce flux de « d chets humains » dont les perspectives de « r int gration » sont quasi nulles<sup>10</sup>. Et les paradoxes de cet espace n'ont peut- tre jamais  t  aussi forts qu'aujourd'hui. Il s'agit d sormais d'observer comment le travail social subit cette « modernit  ».

## II. Sp cificit s du travail social contemporain

  partir de ce que nous venons de voir, deux  l ments nous semblent importants   relever au regard du travail social : d'une part un public en mutation et d'autre part la mani re de les traiter. Et c'est une nouvelle fois dans un contexte global qu'il est n cessaire de penser cette  volution. En effet, le travail social ne fait pas que traiter les « d chets humains », mais s'inscrit  galement dans cette logique de la « modernit  » au regard de son mode organisationnel.

Il s'agit de d crire de mani re exhaustive ce que nous avons pu constater en terme de changement dans le champ du travail social. En aucun cas il ne s'agit d'une analyse « concr te » compte tenu des nombreux ouvrages sociologiques sur la question.

Deux  l ments concourent aux mutations du travail social : d'une part le fond qui s'inscrit dans une logique globale de « marchandisation » et d'autre part la forme, c'est- -dire la mani re de les atteindre qui ont des cons quences sur les pratiques professionnelles.

En 1978, Jeannine Verdes-Leroux  crivait « *Parce que le seul capital symbolique dont dispose le travail social, c'est- -dire la seule force qu'il soit capable de mobiliser, est l'inqui tude de la classe dominante, se sentant menac e par les domin es, et que la garantie d'existence et de d veloppement de ce secteur tient au cr dit qui lui est fait pour la conjurer et la r duire, le champ du travail social est organis  en r f rence   cette menace et   ses transformations. On comprend  galement l'absence apparente de crit res objectifs ou de toute sanction de l'efficacit , l'essentiel n' tant pas de porter*

9. Ibid. p.19

10. De mani re m taphorique, celui qui a rat  le train du « progr s » ou en est tomb , n'a pas de chance d'y remonter...

*remède à des maux sociaux, ce qui entraînerait à terme le dépérissement du travail social, mais de détecter à temps ces maux et de proposer des mesures d'encadrement, par exemple, la prévention »<sup>11</sup>.*

Si la première partie de son analyse reste sur le fond tout à fait pertinente, la seconde partie en revanche nécessite d'être revisitée. En effet, la recherche de l'« efficacité » (dans une logique productiviste dans certains cas) constitue l'un des maîtres mots du travail social aujourd'hui qui subit de plein fouet les conséquences de la « modernité » décrit par Zygmunt Bauman et fait émerger en son sein de nouvelles formes d'organisation.

D'autre part, le travail social ne semble pas échapper à notre « culture de vitesse » pour reprendre une nouvelle fois les termes de Zygmunt Bauman. Et il serait erroné de penser que le champ du travail social, par son statut de régulateur de « déchets humains », puisse y échapper. Cependant, s'il ne produit pas a priori de déchets et ne met pas directement au rebut ses professionnels, il suit les modes de production, du moins dans son organisation, du secteur marchand.

C'est davantage une logique de service qui tend à s'instaurer, axée sur une réponse immédiate apportée aux personnes en difficulté, schéma qui s'inscrit en rupture de prise en charge et d'accompagnement « traditionnel » dans le long terme. De plus, Gilles Marchand note que les travailleurs sociaux « ont eu à s'adapter à de nouveaux publics, comme les jeunes et les SDF, et à prendre en charge l'insertion professionnelle. Dans ce contexte, la réponse sociale s'est transformée ; de globale et individualisée, sur le long terme, elle devient focalisée sur l'urgence et la prestation de services ».<sup>12</sup>

Si les publics étaient « précodifiés », « aujourd'hui, on ne sait plus a priori à qui l'on a affaire. (...) L'important est de tenir la relation tout en sachant que les termes de l'échange se sont radicalement modifiés. Hier, il y avait quelque chose à offrir : on n'a plus rien à offrir aujourd'hui et surtout, pas d'emploi (...) La principale façon pour le professionnel de tenir la relation avec quelque qu'un qu'il connaît toujours moins, c'est de puiser dans sa propre existence »<sup>13</sup>.

Philip Mondolfo parle ainsi de « taylorisation » du travail social. Il écrit que « Si l'on considère que le taylorisme se définit par certaines caractéristiques, telles que l'assignation des travailleurs à certaines tâches spécifiques dans un ensemble théorique coordonné, l'utilisation de méthodes et d'outils reconnus comme les meilleurs sur propositions d'experts, la mesure objective du travail accompli et son chronométrage, on peut considérer qu'une partie des tâches de l'assistante sociale de secteur entre avec le RMI dans une configuration de type taylorien »<sup>14</sup>.

11. VERDES-LEROUX Jeannine, *Le travail social*, Paris : Éditions de Minuit, 1978, p. 105-106.

12. MARCHAND Gilles, « Le travail social, entre urgence et souffrance », *Sciences Humaines*, n°159, Avril 2005, p. 18.

13. ION Jacques, « Un fonction sociale généralisée », *Esprit*, n°3-4, mars-avril 1998, p. 91.

14. MONDOLFO Philip, *Repenser l'action sociale*, Paris : Éditions Dunod, 1997, p. 68.

Au-del  de ces caract res informels, des  l ments l gaux viennent renforcer les transformations du travail social. Nous ne ferons pas un inventaire des aspects juridiques qui g rent l'action sociale, mais nous reprendrons un exemple. Ainsi, La loi du 2 janvier 2002<sup>15</sup> qui vient r nov r la loi de 1975<sup>16</sup> qui organise l'action sociale amplifie cette rationalisation. Si le texte pr voit un certain nombre de mesures concr tes pour permettre   la personne accompagn e d'exercer r ellement ses droits (« dans une d marche globale et partenariale »...), elle soumet  galement les structures   une double injonction : d'une part mettre en  uvre des « d marches qualit s » et d'autre part proc der   l'«  valuation »<sup>17</sup> de leur activit  et des services rendus, l'«  valuation »  tant devenue le leitmotiv de toutes les actions   l'int rieur du champ.

Et c'est tout simplement une logique commerciale qui se met en  uvre, aspect largement mis en avant par Michel Chauvi re<sup>18</sup> qui n'h site pas   parler du « march  du social ». Pierre Savignat<sup>19</sup> quant   lui fait une analyse pertinente de l'application de cette logique commerciale et en soul ve les paradoxes. Il indique que le secteur industriel et commercial est dans une logique lin aire qui part de la production pour aller vers le client   travers le produit. Dans le champ m dico-social, nous nous trouvons dans une logique triangulaire dans laquelle interagissent l'institution, le professionnel et l'utilisateur ce qui rend particuli rement complexe le syst me dont l'application est tent e. En effet, comme nous le fait remarquer Jean-No l Chopart, les travailleurs sociaux ont souvent ignor  la r alit  et les contraintes du travail productif. Le travail social d veloppe, pour reprendre ses termes une « *vision euph mis e* » du travail productif et des r alit s  conomiques »<sup>20</sup>. Ainsi, au mot de concurrence, de comp tition, de consommation, les travailleurs sociaux ont tendance   opposer l' quilibre psychologique, la conqu te d'identit , etc.

Ce nouveau type d'organisation dans le travail social n'est pas sans cons quence sur les travailleurs sociaux. Ainsi, les logiques institutionnelles et organisationnelles prennent le pas sur des logiques professionnelles, et la division du travail a supplant  la conception unitaire de l'intervention.

Il s'agit d sormais de croiser les apports th oriques de Zygmunt Bauman et les constats que nous venons de faire sur le travail social. Finalement, n'assistons-nous pas   une liqu faction du travail social et sa cons quence sur les travailleurs sociaux.

### III. Le travail social   l' preuve du « monde liquide »

Pour appuyer notre analyse, nous nous basons sur un travail que nous avons r alis  dans le cadre d'un

15. Loi n 2002-2 du 2 janvier 2002 r novant l'action sociale et m dico-sociale.

16. Loi n 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et m dico-sociales.

17. Comme le constatent Jacques ION et Bertrand RAVON, « (...) il convient de se demander si la proc dure d' valuation a un sens quelconque s'agissant du travail social, essentiellement invisible, ou plus exactement qui ne se voit que quand il fait d faut ». ION Jacques, RAVON Bertrand, *Les travailleurs sociaux*, 5<sup>e</sup>  ditions, Paris : La D couverte, 2002, p. 98.

18. CHAUVI RE Michel, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discr te chalandisation*, Paris : La D couverte, 2007, 224 p.

19. SAVIGNAT Pierre, «  valuation dans les institutions sociales et m dico-sociales : de quelques questions de m thode », *Actualit s sociales hebdomadaires*, n 2396, 25 f vrier 2005, pp. 37-38.

20. CHOPART Jean-No l (dir.), *Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ professionnel*, Paris : Dunod, 2000, 303 p.

doctorat de sociologie<sup>21</sup> et qui porte sur les conduites artistiques des travailleurs sociaux en milieu professionnel. Nous avons émis l'hypothèse que ces pratiques participaient au « réenchâtement » du travail social au regard des mutations qu'il subit et que nous avons décrites précédemment. Cependant, une recherche, au-delà de ce que nous pouvons mettre en avant dans le cadre d'une vérification d'hypothèse, nous a aussi permis de dégager que la figure du travailleur social militant tendait à faire place à un travailleur social beaucoup plus « individualiste », davantage centré sur lui-même. Pour tenter d'avancer quelques éléments à ce propos, nous nous sommes basé sur un aspect de notre enquête, à savoir les motivations professionnelles, et ce indépendamment des pratiques professionnelles.

### Un habitus professionnel en mutation : de la « vocation » à la « réparation »

Nous avons pensé qu'il serait pertinent d'analyser l'habitus des travailleurs sociaux. En effet, ils sont régulièrement considérés comme des personnes plus « engagées » que la moyenne, et que la « vocation » caractérisait leur habitus des travailleurs sociaux en même temps qu'elle participait à la construction identitaire des professions du travail social. Dans un contexte de transformation sociétal et du champ du travail social, nous avons voulu vérifier, à partir des motivations professionnelles, question abordée dans notre questionnaire<sup>22</sup>, si cet élément était toujours d'actualité.

Les réponses ont été soumises à deux formes d'analyse : la première est uniquement lexicométrique et la seconde fait référence à l'usage du logiciel ALCESTE qui permet d'analyser des données qualitatives en créant des classes de discours.

L'analyse lexicométrique, qui n'est ici qu'indicative, met en avant que le terme « vocation » apparaît à vingt reprises sur les 601 réponses qui représentent 90% de notre échantillon.

Nous avons relevé ces phrases typiques. Elles sont quelques fois laconiques comme par exemple « *Par vocation* ». D'autres, sont plus précises et mettent en avant le caractère vocationnel : « *Une vocation pour le social depuis l'âge de quinze ans. L'envie de contribuer un tout petit peu à aider et à soutenir les personnes en difficulté* » ou bien encore « *par vocation, ma vie n'aurait pas eu de saveur si je n'avais pas pu m'occuper d'enfants* ». « *Au départ, la vocation. En toile de fond, l'ouverture vers les autres, l'écoute, la patience, la diversité dans les champs d'action. Au final, répétitif sans vraiment l'être* », « *Difficile d'expliquer... une vocation, l'envie de faire évoluer des situations difficiles, la force et la chaleur du travail social (à travers les relations humaines)* », « *Envie d'aider, de ne pas être coincé dans un bureau, rencontrer des gens différents, par vocation* ».

Nous avons également relevé des réponses des travailleurs sociaux qui, malgré l'usage du mot « vocation »,

21. CREUX Gérard, *Pour une analyse des conduites artistiques des travailleurs sociaux en milieu professionnel*, thèse de sociologie, Besançon : Université de Franche-Comté, 2009, 454 p.

22. La question était la suivante (question ouverte) : « En quelques mots, pour quelle(s) raison(s) êtes-vous devenu(e) travailleur social ? ».

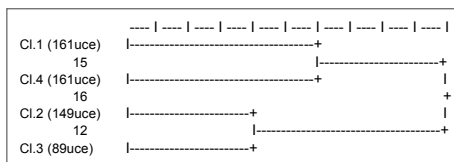
en r futaient l'id e, « *Le travail social n'est pas pour moi une vocation, mais un d sir de m'impliquer concr tement dans des actions* ». On voit ainsi une certaine forme de rejet de la notion de vocation, que nous avons  galement relev e chez trois des personnes que nous avons interview es qui se sont d fendues d'avoir la vocation. Ceci est d'autant plus int ressant que nous n' voquons pas l'id e des motivations sous l'angle de la vocation. Autrement dit, il y a une int riorisation de la vocation comme figure identitaire du m tier. Ensuite, elle est soit accept e, soit rejet e (pour ses connotations religieuses par exemple), soit ignor e.

Alain Vilbrod note ainsi que « *Les repr sentations vocationnelles ne sont pas  teintes, tant s'en faut, m me si l'appel emprunte d'autres credo que celui de Saul sur le chemin de Damas* »<sup>23</sup>. En effet, si nous devons en rester l ,   peine plus de 3% des r pondants utilisent ce vocable pour qualifier leur motivation (bien entendu, nous pourrions d finir la vocation autrement que par son unique usage). Mais un autre terme a retenu notre attention, c'est celui de « r paration ». Si nous revenons sur notre analyse lexicom trique des motivations professionnelles   partir de notre question<sup>22</sup>, le terme « r parer » et « r paration » appara t seize fois, soit autant que le terme de vocation. Nous avons ainsi relev  ces quelques r ponses au questionnaire : « *Pour  tre en contact avec les autres, pour avoir un m tier « utile », sans doute pour r parer quelque chose... comme beaucoup de travailleurs sociaux* », « *me r parer... comme tant de mes pairs...* », « *Au d part pour changer le monde j' imagine et r parer chez moi ce qui avait souffert !* », « *Le chemin familial, int r t pour l'enfance, pour en r parer une certaine (familiale) comme tous les travailleurs sociaux je crois !* ».

Aussi, il nous a sembl  pertinent de faire une analyse plus globale des r ponses. Les r sultats que nous avons obtenus avec ALCESTE mettent en avant des  l ments beaucoup plus pertinents.   l'issue du traitement, 77% des UCE<sup>24</sup> ont  t  class es et quatre classes de discours ont  t  construites.

Le dendogramme suivant nous permet de constater que les classes 1 et 4 s'opposent aux classes 2 et 3 :

### R partition des classes de discours



Analysons d sormais le vocabulaire de chacune de ces classes.

Dans la classe 1, qui repr sente 26,44% des UCE, nous retrouvons le vocabulaire suivant : *humain, relation, utile, contact, gout, relationnel, sentir, besoin, homme, envie, changement, d sir,  change,  quipe,*

**23.** VILBROD Alain, « Du social de vocation au social de passage : le choix du travail social », in PRIEUR Elisabeth, JOVELIN Emmanuel (dir.), *Quel social pour quelle soci t  au XXI<sup>e</sup> si cle : la soci t  change, le social bouge*, Paris :  ditions L'Harmattan, 2001, p. 97.

**24.** Unit  de Contexte Compl mentaire, il s'agit d'une unit  de d coupage des r ponses.

*sentiment, servir, aspect, humanisme, intérêt, valeur, aide, refus, don, engagement, partage, plaisir, communiquer, comprendre.*

La classe 4 regroupe 34,48% des UCE, c'est la plus importante. Les mots les plus fréquents sont : *personne, difficulté, aider, pouvoir, soutenir, gens, population, vie, accompagner, apporter, démunir, donner, rencontrer, tenter, inégal, injustice, soutien, défavoriser, enrichir, faire, recevoir, autonome, chance, différent, découvert, moyen, société, aimer, améliorer, partager, transmettre, vivre, quotidien, diversité, place, solution, défendre, essayer, évoluer, grandir, permettre, savoir-faire, égalité, lutte, savoir, vision, construire, favoriser, rendre, droit, sujet, connaissance, sens, situation, changer.*

Les classes 1 et 4 mettent ainsi en avant des termes qui renvoient à l'idée d'accompagnement, d'aide, (l'idée de « don » apparaît dans la classe 4 par exemple). Le mot « vocation » n'est pas ici référencé. Au delà, nous remarquons que les travailleurs sociaux de ces deux classes font davantage référence à ce qu'ils font ou souhaitent faire dans le cadre de leur métier plus qu'à ce qu'ils sont.

En ce qui concerne cette fois les deux autres classes, nous constatons que les travailleurs sociaux axent leurs motivations pas uniquement dans ce qu'ils font, mais davantage dans ce qu'ils sont, c'est-à-dire, des éléments beaucoup plus personnels. Ainsi, dans la classe 2 constituée de 24,47% des UCE, nous retrouvons les mots *social, familial, personnel, enfance, histoire, certainement, assistant, devenir, étude, question, éducation, formation, mère, développement, expérience, parent, raison, recherche, militer, participer, répondre, spécialiser, adolescent, conscience, motivation, professionnel, travail, choisir, idéal, année, fonction, idée, secteur, trouver, enfant, problème, père, famille, justice, psychologie, sensible, difficile, monde, projet, réparation, prendre, action, collectif, éthique, parcours, amener, attirer, intéresser, réussir.*

Dans la classe 3 qui compte 14,61% des UCE, nous retrouvons les termes les plus spécifiques suivants : *hasard, fait, orientation, développer, montrer, réflexion, choix, liberté, maison, métier, profession, sembler, compétent, évident, handicap, chose, passion, vocation, apprendre, exercer, animation, base, jeune, capacité, rencontre, poser, opportunité, mental, domaine, école, lien, considérer, découvrir, expliquer, orienter, construction, adulte, conviction, époque.*

Nous pouvons ainsi avancer que l'histoire familiale jouerait un rôle non négligeable quand à ces deux classes. La famille peut ainsi transmettre le capital culturel constitutif nécessaire de la vocation pour devenir travailleur social. Cet aspect, nous l'avons retrouvé dans nos entretiens.

Si le terme de « vocation » ressort dans la classe 3, nous retrouvons également celui de « réparation » dans la classe 2. Cependant ce type de discours n'est-il pas le résultat du dispositif de formation qui invite les étudiants à réfléchir sur ce qu'ils sont et ce à travers des approches psychanalytiques ? Ce qui signifierait que la

formation jouerait  galement un r le non n gligeable quant   l'int riorisation de la « r paration ». En effet, Fran ois Abbalea note que :

« (...) les travailleurs sociaux ne ma trisent pas la constitution de leurs savoirs. Ils sont donc le plus souvent sous la d pendance de savoirs constitu s en dehors d'eux et donc sous la domination d'autres corps d'experts, psychologues, m decins, anthropologues - en ce sens ce ne sont pas tout   fait des professionnels au sens de la th orie fonctionnaliste des professions. Ce qui vaut pour la psychologie vaut d'ailleurs pour tout autre imp rialisme disciplinaire et notamment pour la sociologie »<sup>25</sup>.

Cependant,   l'heure actuelle, c'est davantage une vision individualisante et psychologisante qui domine le champ de la formation. Nous renvoyons sur ce point au travail de Nathalie Concq et Alain Vilbrod<sup>26</sup>. Aussi, il serait n cessaire, pour avoir des  l ments de r ponses plus pr cis de suivre une cohorte d' tudiants durant le parcours de formation afin d'analyser l' ventuel changement du discours. En m me temps, il marque une dimension davantage individualiste du m tier de travailleur social o  la n cessit  d'un retour sur soi (peut- tre davantage que sur des dimensions collectives) devient n cessaire quant   l'exercice professionnel. Nous avan ons ainsi que d'une dimension militante nous serions pass s   une dimension r paratrice pour soi et pour les autres, et c'est l  un point de vue relativement important de compr hension du travail social aujourd'hui.

Autrement dit, nous constatons qu'  la vocation   caract re religieux succ de la vocation   caract re la c, elle-m me en concurrence avec la « r paration » qui constitue d sormais un aspect du m tier de travailleurs social. Il s'agit d'une dimension nouvelle de l'habitus des travailleurs sociaux et si celui-ci change, nous pouvons par extension penser que les r f rences identitaires puissent  galement changer.

## Conclusion

En partant des mutations soci tales telles que Zygmunt Bauman les a d finies, nous avons voulu montrer que le champ du travail social n'est pas herm tique et n' chappe pas   ces  volutions. Aussi, ces transformations ont des cons quences dans ce que sont aussi les travailleurs sociaux (en tant que pro-

fessionnel et en tant qu'individu) et l'image du travailleur social « militant » n'est pas ou plus exclusive.

En effet,   partir de ce travail qui prend comme support les conduites artistiques (que nous consid rons comme des pratiques professionnelles), nous pouvons mettre en avant le caract re finalement peu uniforme des travailleurs sociaux dans ce qu'ils sont.

25. ABBAL A Fran ois, « Les formations du travail social au risque de la psychologie », in BRESSON Maryse (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et r alit s*, Paris :  ditions L'Harmattan, 2006, p. 174.

26. CONCQ Nathalie et VILBROD Alain, « La recomposition permanente de la psychologie et des m ta-savoirs. L'exemple de la formation des  ducateurs sp cialis s » in BRESSON Maryse (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et r alit s*, Paris :  ditions L'Harmattan, 2006, p. 89.



Il n'y a pas « un » travailleur social et cette distinction ne se fait pas sur le fond ou sur des différences de fonctions (ou de tâches), mais à partir d'une certaine conception du travail social.

Nous pourrions considérer d'une part ce qui est extérieur aux individus et est de l'ordre de l'« idéologie » (accompagner la vie des gens, lutter, etc.), et d'autre part, ce qui est davantage « intérieur », et qui renvoie à la « vocation » et/ou la « réparation ». Il ne s'agit pas de penser ces deux éléments comme contradictoires, ils sont davantage constitutifs de l'habitus des travailleurs sociaux et engendrent un certain type de discours qui est en lien avec un processus d'évolution sociétale auquel le travailleur social n'échappe pas quant à la manière d'être « professionnel ».

Aussi, ce changement d'habitus a des conséquences, à notre sens, sur les pratiques professionnelles qui ne sont plus envisagées uniquement pour les besoins de l'utilisateur, mais aussi pour soi, et les conduites artistiques en sont un exemple. Il faut penser qu'elles peuvent avoir des conséquences sur les relations professionnelles/usagers (sans que nous l'évoquions ici, les travailleurs sociaux que nous avons rencontrés nous ont fait part que la « distance » avec les usagers se réduisaient « positivement » des lors qu'ils s'engageaient dans des pratiques artistiques).

Dans ces conditions, la question du rôle du travailleur social dans la société est réactualisée dans un contexte de globalisation, où les solutions locales ne viendront pas à bout de phénomène tel que le chômage par exemple, et où l'individu est au cœur du système (pour poursuivre l'analyse de Zygmunt Bauman), ce que les professionnels ont eux aussi intériorisé...

---

## Bibliographie

- BAUMAN Zygmunt, *La vie liquide*, Rodez : Éditions Le Rouergue / Chambon, 2006, 202 p.
- BAUMAN Zygmunt, *Le présent liquide : peurs sociales et obsession sécuritaire*, Paris : Seuil, 2007, 141 p.
- BAUMAN Zygmunt, *Vies perdues : la modernité et ses exclus*, Paris : Éditions Payot et Rivages, 2006, 254 p.
- BRESSON Maryse (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2006, 268 p.
- CHAUVIÈRE Michel, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris : La Découverte, 2007, 224 p.
- CHOPART Jean-Noël (dir.), *Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ professionnel*, Paris : Dunod, 2000, 303 p.
- GÉRAUD Dominique, *L'imaginaire des travailleurs sociaux*, Paris : Éditions Téraèdre, 2006, 136 p.
- ION Jacques, « Un fonction sociale généralisée », *Esprit*, n°3-4, mars-avril 1998, pp. 90-110.
- ION Jacques, RAVON Bertrand, *Les travailleurs sociaux*, 5<sup>e</sup> éditions, Paris : La Découverte, 2002, 120 p.

- MONDOLFO Philip, *Repenser l'action sociale*, Paris : Éditions Dunod, 1997, 216 p.
- MARCHAND Gilles, « Le travail social, entre urgence et souffrance », *Sciences Humaines*, n°159, avril 2005, pp.18-19.
- SAVIGNAT Pierre, « Évaluation dans les institutions sociales et médico-sociales : de quelques questions de méthode », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2396, 25 février 2005, pp. 37-38.
- VERDES-LEROUX Jeannine, *Le travail social*, Paris : Éditions de Minuit, 1978, 273 p.
- VILBROD Alain, « Du social de vocation au social de passage : le choix du travail social », pp. 95-109, in PRIEUR Élisabeth, JOVELIN Emmanuel (dir.), *Quel social pour quelle société au XXI<sup>e</sup> siècle : la société change, le social bouge*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2001, 358 p.

# La participation des parents dans les instituts médico-éducatifs gérés par une association de parents

## Des éléments de compréhension qui questionnent le positionnement institutionnel et les pratiques professionnelles

---

Bernadette **BURNIER**

*Chef de service en IME et SESSAD*

L'évolution des politiques publiques de santé et des politiques sociales<sup>1</sup> conduisent à une modification des pratiques dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Les lois impulsent des relations entre les professionnels et les usagers basées sur la participation de ces derniers. Le travail présenté concerne la participation des parents, en tant que représentants légaux de l'enfant accueilli dans un institut médico-éducatif<sup>2</sup>, géré par une association de parents. C'est une particularité de cette recherche.

À partir des témoignages de parents concernant leur trajectoire et leur expertise de « parent d'enfant handicapé », nous avons cherché à comprendre leurs expériences actuelles et leurs attentes en matière de participation, pour en appréhender la qualité, l'organisation, et les enjeux.

---

1. Loi du 21 juillet 2009, dite HPST « Hôpital, Patient, Santé, Territoire », Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 dite loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale et Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

2. Institut Médico-Educatif : IME.

La participation peut-elle être définie de « type communautaire » ? De « type sociétaire » ? Le premier modèle est issu des valeurs qui ont fondé le mouvement parental et les origines caritatives du secteur médico-social. Le second modèle s'appuie sur la prise en compte des besoins par des prestations de service et la contractualisation des relations.

Entre « l'usager victime » et « l'usager client », nous proposons une considération des parents concernés, par la pratique de la citoyenneté qui peut être à l'œuvre dans les Conseils de la Vie Sociale<sup>3</sup> notamment. Cette recherche concerne les professionnels d'encadrement direct auprès des enfants et les cadres institutionnels.

Elle a été conduite en vue de l'obtention d'une certification en ingénierie sociale dont les missions se situent essentiellement autour de l'expertise, du conseil et de l'évaluation.

À partir du diagnostic réalisé, il s'agit de mobiliser des moyens humains et matériels existants, d'en inventer de nouveaux, pour apporter des réponses à des besoins identifiés sur un territoire. Ainsi, une recherche en travail social pose fondamentalement une question professionnelle, construite autour d'un problème pratique qui est mis en perspective conceptuellement.

Les outils méthodologiques sont mobilisés pour concevoir de nouvelles actions, de nouveaux projets. Ici, ce sont le questionnaire et les entretiens qui ont été utilisés.

Le territoire concerne les Associations ADAPEI<sup>4</sup> sur le département du Doubs.

**I. Le statut de la personne handicapée** subit une transformation radicale au cours de l'histoire. La condition des enfants handicapés a longtemps été marquée par la honte, l'opprobre, le rejet. Le handicap était conçu comme un fruit du péché, notamment jusqu'au début des années 1900. Par la suite, les progrès des sciences, de la médecine, amènent une approche plus rationnelle de la déficience. Il est permis d'imaginer soigner les « incurables », qui étaient jusqu'alors accueillis en asile, en hôpitaux ou abandonnés, pris en charge par des congrégations religieuses. C'est vers 1930 que se situe l'origine du mouvement parental fondateur de l'UNAPEI<sup>5</sup>. Il s'est construit autour du besoin et de la demande des parents pour la création de centres et d'établissements pour leurs enfants handicapés, soutenus par des médecins spécialisés en neurologie, psychiatrie...

Dans le mouvement parental et les associations qui en sont issues, il s'agit d'un soutien de type « communautaire » défini en partie par des relations d'empathie, de bienveillance, par la recherche de solidarité, d'entraide et, par ce que Tönnies, sociologue du 19<sup>e</sup> siècle appelle :

3. Conseils de la Vie Sociale : CVS.

4. ADAPEI : Association Départementale des Amis et des Parents d'Enfants handicapés mentaux.

5. UNAPEI : Union Nationale des Associations des Amis et des Parents d'Enfants handicapés mentaux.

une « communauté d'esprit ». Le lien communautaire assurait la cohésion dans les sociétés traditionnelles.

Le modèle communautaire du lien social continue à dominer les relations des premiers professionnels diplômés du secteur. Ils se sentent animés d'une vocation charitable vis-à-vis des enfants délaissés. Le secteur de l'éducation spécialisé s'est ainsi construit sur des œuvres caritatives, religieuses.

Par la suite, le secteur du handicap et le secteur médico-social se sont structurés autour des textes phares que sont les deux lois de 1975, dont la loi d'orientation 75-534 notamment, qui est portée par l'UNAPEI. Il ne s'agit plus de prendre en charge « les arriérés, les fous, les infirmes »... Le texte consacre le terme de « personne handicapée » avec les idées de prévention, dépistage, soins, et éducation.

Un troisième texte porteur de réformes est le décret de 1989 qui rénove les annexes XXIV de 1956. Ce texte redéfinit la mission principale des IME en introduisant les notions de « projet d'établissement », de « services », « d'accompagnement », des notions qui vont nous éloigner de « la prise en charge ». Ce même texte consacre la place des familles dans les institutions et il précise qu'elles doivent être « informées, associées, et soutenues ».

Il ne s'agit plus de « prendre en charge » mais « d'accompagner ». Il ne s'agit plus de « faire à la place », modèle de substitution, mais de « faire avec », de suppléer.

La loi de 2002 confirme la place des usagers dans les dispositifs d'accompagnement. Elle ordonne la mise en place d'outils tels que le contrat de séjour, le livret d'accueil, le projet individualisé, le conseil de vie sociale... Elle promeut la participation des usagers dont l'effectivité devient un élément déterminant dans l'évaluation des pratiques professionnelles.

Les relations sont à présent contractualisées entre un bénéficiaire et une institution. Le contrat amène une autre idée des rapports sociaux et sa signature est le premier acte de la participation des usagers.

La relation à travers le contrat se base sur la reconnaissance des compétences de l'autre. Le contrat introduit les notions de débat, de conflictualité, de négociation, de compromis, et il signe à chaque fois la reconnaissance de la place de l'autre.

Dans la société, une autre conception de l'homme se développe, celle de l'homme « gestionnaire de ses intérêts individuels », rationnel, engagé dans des relations utilitaires, et qui cherche avant tout une réponse à ses besoins personnels. Nous quittons l'idée communautaire des rapports sociaux pour entrer sur un modèle sociétaire.

La loi de 2005 définit le handicap comme la résultante des interactions entre les incapacités d'une personne et l'inadaptation de son environnement : la personne

n'est plus « handicapée », mais « porteuse d'un handicap ». Ce n'est plus une approche structurelle de la déficience, liée à une infirmité, mais une approche conjoncturelle, liée à l'environnement.

Cette loi introduit des notions fondamentales telles que le droit à la compensation individuelle, sur la base du projet de vie.

Les lois 2002 et 2005 ont transformé radicalement les lois de 1975 avec en permanence un croisement entre les évolutions législatives et les évolutions de la société.

Le mouvement qui avait introduit la notion de « services » s'amplifie jusqu'à l'époque actuelle qui pose le principe de « désinstitutionnalisation » des enfants en situation de handicap.

Ces lois qui se conjuguent avec les évolutions de société ont permis de problématiser ainsi la question de la participation des parents dans les IME : les parents sont-ils dans l'attente d'une participation de type communautaire, c'est-à-dire de prise en charge par des professionnels bienveillants, en empathie avec eux ? Les parents se sentent-ils solidaires du mouvement parental, porté par le milieu associatif ? Portent-ils des attentes sur un accueil en milieu collectif pour leur enfant en lien avec les autres enfants ? Souhaitent-ils que leur enfant tisse des liens avec des pairs, porteurs comme lui d'une déficience, d'un handicap ? Les parents délèguent-ils la mission d'éducation de leur enfant à des institutions ?

Ou bien, les parents ont-ils des attentes de participation sur un modèle sociétaire qui se traduit par la signature du contrat, la négociation sur la base de droits, des attentes en forme de services, de prestations individuelles sur la base d'un projet de vie personnel ce qui pourrait trouver une concrétisation dans le secteur libéral ? Les parents, dans ce cas, ne relient pas forcément l'accueil de leur enfant à un établissement géré par une association de parents. Ils ne se sentent pas solidaires du mouvement parental et ils prônent davantage les actions individuelles. Ils sont alors en position de revendications de droits et d'affirmation. Le lien sociétaire repose sur la poursuite de l'intérêt personnel. Nous pouvons même pousser l'idée jusqu'à demander si les parents ne sont pas des « clients » de l'institution ?

Ces concepts de « lien communautaire » et de « lien sociétaire » abordés par F. Tönnies permettent d'étudier les formes de coopération. Ils ont été repris par des sociologues plus contemporains comme J.L. Laville.

Le principe communautaire a une nature d'ordre affectif, fondé sur la solidarité, la compassion. L'utilisateur est-il d'abord une personne à aider, à soutenir, à accompagner, comme une victime de sa situation ? Alors que le lien sociétaire a une nature d'ordre rationnel. L'utilisateur est-il un utilisateur de services, en passe de négocier un contrat d'accompagnement, comme un client ?

Cette recherche en ingénierie sociale vise ainsi à comprendre la solidité du tissu associatif dans le mouvement parental. De fait, les évolutions des textes en 2009

et en 2010 portent en eux la question de la force et de la pérennité du modèle associatif. La loi HPST<sup>6</sup> de juillet 2009 conduit l'offre de services dans une approche marchande par les appels d'offres. La recommandation européenne publiée en avril 2010 prône la désinstitutionnalisation des enfants en situation de handicap. Ces textes auront des incidences sur le milieu associatif et sur les institutions que sont les IME.

**II. Le travail de recherche** s'est construit à partir d'une enquête exploratoire auprès des différents acteurs qui sont un administrateur de l'UNAPEI au niveau national, un administrateur au niveau local, un couple de parents, un père élu au conseil de la vie sociale, un responsable d'établissement. Parallèlement, un questionnaire a été envoyé dans les sept IME qui sont gérés par une ADAPEI sur le Département du Doubs.

Cette enquête a mis en évidence les points particuliers suivants, qui ont permis de problématiser la question.

La participation ne se décrète pas. Les outils, tels que le contrat de séjour, le projet personnalisé, le CVS, ne garantissent pas une réelle participation. Les retours du questionnaire ne permettent pas d'évaluer la qualité de la participation.

La participation est issue des interactions entre les personnes engagées dans une rencontre, dans un contexte donné. Elle prend en compte la trajectoire de chacun. Elle met en scène des « acteurs visibles et invisibles », comme le groupe d'appartenance. La trajectoire des parents est à prendre en compte pour comprendre leur expérience relationnelle avec les professionnels des IME.

La participation renvoie à l'idée de débat, d'échange, de négociation, de compromis et donc de pouvoir. Elle est une confrontation à l'autre, à l'expert et elle confine à la responsabilité de la personne.

La participation est de plusieurs niveaux selon qu'elle est de l'ordre de l'information, de la consultation, de la concertation, ou de la co-construction, selon la grille reprise par l'agence nationale de l'évaluation de la qualité dans les établissements sociaux et médico-sociaux<sup>7</sup>.

Dans le premier niveau les personnes sont informées et s'expriment essentiellement pour mieux comprendre une information et en débattre, mais il n'y a pas d'objectif de recueillir une adhésion. Ce niveau est celui de la réunion d'information.

Dans le deuxième niveau qui est la consultation, il s'agit d'une phase d'informations à double sens. La décision prise n'est toutefois pas obligatoirement liée aux points de vue émis.

La concertation est le fait d'associer les participants dans la recherche de solutions communes ou de connaissances nouvelles.

---

**6.** HPST : Hôpital Patient Santé et Territoires.  
**7.** ANESM : Agence nationale de l'évaluation de la qualité dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Enfin, la codécision ou la co-construction visent le partage de la décision entre les intervenants. Cela implique une négociation pour parvenir à un accord, une résolution commune. Il s'agit d'un réel partage du pouvoir.

D'après les témoignages recueillis lors de l'enquête exploratoire la tendance des parents serait de désinvestir les collectifs de rencontre, le mouvement parental, et de régler les questions personnelles sans se joindre aux temps collectifs institutionnels plus ou moins conviviaux.

L'hypothèse qui a guidé la recherche est que « la participation des parents est sur un modèle sociétaire ».

Les services de la MDPH<sup>8</sup> nous ont aidé pour entrer en contact avec les parents, par l'envoi de cent questionnaires à des parents dont l'enfant âgé de moins de quatorze ans est accueilli en IME géré par une ADAPEI sur le Doubs.

Trente-cinq parents ont répondu au questionnaire et quinze ont accepté de nous rencontrer pour un entretien. Ces rencontres ont respecté la rigueur méthodologique de la recherche. Treize rencontres ont eu lieu à domicile. Les entretiens, non directifs, ont duré une heure ; ils ont été enregistrés et retranscrits intégralement.

Le cadre conceptuel de la recherche s'inscrit dans la sociologie interactionniste en prenant en compte les domaines des représentations sociales (analyse du discours), les notions de trajectoire, de carrière, d'identité, de stigmaté... en s'appuyant sur les travaux de A. Strauss, de E. Goffman notamment. La participation des parents dans les IME doit être pensée comme un processus dynamique influencé par les conditions passées, comme la révélation du handicap. La participation des parents au projet de leur enfant et au fonctionnement de l'IME est en lien avec les interactions que les parents ont eues dans le passé avec d'autres acteurs.

Quatre questions sont posées au début de la rencontre. L'entretien se déroule sans intervention de notre part.

- Pouvez vous me raconter votre parcours avec votre enfant avant l'arrivée à l'IME ? (trajectoire).

- Comment s'est passée l'orientation de votre enfant ? Quelles étaient vos attentes ? Vos craintes ? (représentations sociales).

- Quelle est votre expérience actuelle de participation ?

- Participez vous à la vie associative ? Rencontrez vous d'autres parents dans la même situation que vous ? Souhaiteriez-vous le faire ?

### III. L'analyse des données amène les réflexions suivantes.

L'évocation de la perception des difficultés de l'enfant est un temps investi et marqué sur le plan des émotions. Un point commun se retrouve dans presque

8. MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.



toutes les situations (neuf situations sur treize) : les parents ont perçu eux-mêmes les difficultés de l'enfant, très tôt ou dans la première année de vie. Le manque de prise en compte de leurs observations, et le manque de réponses à leurs interrogations a amené un doute chez ces parents au sujet de leurs compétences parentales. Ils se sont sentis jugés, disqualifiés, avec le sentiment d'être « hors normes », ce que Ebersold nomme « le déclassement ». La confrontation à l'expertise des médecins amène le doute, la culpabilité, puis la dépendance au savoir médical, alors que les professionnels manifestaient une volonté de les rassurer. Cela participe au processus de « production du handicap » à partir duquel se construit le sens de l'anomalie, et se jouent les mécanismes d'inscription sociale des familles.

Nous noterons que les professionnels qui sont rencontrés à ce moment précis sont nommés de façon impersonnelle par « ils » dans tous les entretiens.

L'accompagnement proposé par le CAMSP<sup>9</sup> ou le SESSAD<sup>10</sup> semble jouer une fonction médiatrice entre le corps médical et les parents. Mais en même temps il stigmatise l'entrée dans le monde spécialisé (dossier envoyé à la MDPH). Les parents sont ambivalents sur l'aide apportée. Ils nomment que cela les a « rassuré », « soutenu » mais en même temps que cela leur « prenait beaucoup de temps ». Un père avait calculé le nombre de rendez vous par an : quatre-vingt-deux.

Parallèlement, la vie au quotidien s'est organisée. Les parents ont appris à vivre avec leur enfant au développement si particulier. Ils ont du réaménager leurs attentes vis-à-vis de l'enfant. Le handicap nécessite qu'ils aient un comportement actif, réactif de façon permanente, qu'il développe des stratégies adaptatives pour diminuer le stress physique ou psychique. L'attention et la surveillance nécessitent une réorganisation familiale autour des rôles de chacun.

Perte de repères éducatifs, isolement, culpabilité, incertitude du lendemain, stress... Ainsi peut se définir l'activité sociale de ces parents. Ils ont du réinstaurer une vie familiale en surmontant les troubles liés au handicap. Ils décrivent leur quotidien bousculé et dominé par l'incertitude, l'inquiétude, la colère, la fatigue, l'incompréhension...

En général, les parents se referment sur eux, se « désengagent par rapport au monde extérieur », comme emmurés dans leur souffrance et leur détresse. Ils cherchent à se construire un « nid protecteur », ce que Gardou appelle le « processus de nidification » qui protège, mais aussi isole et coupe du monde. Sept parents ont dû cesser ou modifier leur vie professionnelle. L'isolement social est une caractéristique de toutes les familles rencontrées. Pour tous les parents, la confrontation au regard des autres est difficile ; les parents sentent sur eux un regard rejetant, jugeant, culpabilisant, ou compatissant, ce qu'ils vivent comme une forme de rejet.

9. CAMSP : Centre d'Action Médico Sociale Précoce.

10. SESSAD : Service de Soins et d'Éducation Spécialisée À Domicile.

Dans ce regard les parents se sentent à leur tour porteur du stigmate, c'est le « pouvoir de contamination » décrit par E. Goffman.

Un élément entre en ligne de compte dans les histoires des familles. Il s'agit du caractère « visible » ou non du handicap et de la gravité des troubles comportementaux. Ceux-ci renforcent l'imprévisibilité, l'inquiétude, l'incertitude et ils induisent encore davantage du rejet ou de la compassion. Cet élément va par la suite entrer en ligne de compte dans la participation des parents selon une typologie des représentations sociales du handicap dressées par J-Y. Richier.

Les expériences de scolarisation sont marquées du sceau du rejet soit par les pairs, soit par le corps enseignant. Lors des rencontres, les parents expliquent comment ils se sont sentis jugés et rejetés, confrontés à l'expertise des enseignants. Aucun témoignage n'a relaté une expérience positive de scolarisation. Les parents se sont sentis mis eux-mêmes à l'écart, avec leur enfant, et ces souvenirs ont été douloureux à évoquer.

Ces éléments particuliers retrouvés chez tous les parents les conduisent à entrevoir l'accueil à l'IME avec « *soulagement* », soutenus par l'idée que l'enfant a « *enfin sa place quelque part* ».

Les parents ont surtout des attentes autour de la « *reconnaissance de cette place* » et le « *respect du rythme* » de l'enfant même si ils gardent toujours des attentes en terme d'apprentissage scolaire.

Le premier contact avec l'IME produit un sentiment de désarroi. Voir leur enfant au milieu des autres est « *terrifiant* ». Là aussi, la visibilité du handicap aide, ou non, les parents à adhérer au projet d'orientation en IME. Les parents voient les autres enfants par rapport au leur.

L'arrivée à l'IME se vit donc « *avec soulagement* » parce qu'elle procure enfin une place à l'enfant mais aussi « *avec effroi* » car elle signe l'exclusion sociale.

Concernant la participation au quotidien, le premier élément est la signature du contrat par les parents, les plaçant acteurs du projet de leur enfant.

Dans tous les cas, sauf deux, aucun parent ne se souvient de l'avoir signé... Un parent dit que « *c'est important* », et un parent l'utilise dans une situation de conflit avec la direction de l'établissement. Pour tous les autres, « *ce n'est pas ce qui est écrit, qui est important* », « *ce qui compte, c'est qu'on s'occupe de mon enfant* » et le fait qu'il « *ait sa place* ». De toute façon, expliquent les parents, ils « *n'ont pas eu le choix de l'établissement* ».

À partir des témoignages, nous avons pu classer trois formes de participation des parents au projet de leur enfant. Nous retrouvons une forme de participation communautaire dans le premier groupe. Nous expliquerons comment chaque histoire se trouve en fait sur un continuum de vie dans les interactions entre

les acteurs, dans un mouvement allant d'une participation de type communautaire à une participation de type sociétaire. Il n'y a pas un modèle dans l'absolu mais les relations entre parents et professionnels s'inscrivent dans l'histoire de la rencontre et de l'évolution de l'enfant. À partir de là, nous avons construit deux modèles-types de forme de participation.

1. Concernant un premier groupe, un élément revient dans plusieurs situations, à savoir le sentiment d'être « privilégié » en ayant une place pour l'enfant à l'IME. « *Je dis merci à l'ADAPEI* ». « *Heureusement qu'ils sont là* ». Les parents verbalisent un sentiment de « dette » vis-à-vis de l'institution, ce qui les place d'emblée dans une relation de dépendance. En travaillant cette question du don et de la dette, nous retrouvons les éléments relatifs au lien communautaire nommé par Caillé « la socialité primaire ».

La socialité primaire « recouvre des domaines aussi variés et étendus que ceux de la parenté, de l'alliance, du voisinage, de la camaraderie de l'amitié, de l'amour. Cette sphère de la socialité primaire fonctionne (...) à l'obligation de donner, recevoir et rendre, et ne peut d'ailleurs pas fonctionner autrement, sauf à se dissoudre ». La socialité primaire a pour caractéristique « l'échange par le don ». Elle régit un milieu de vie « *toutes les fois que celui-ci tend à prendre la forme d'une communauté : famille, voisinage, quartier, parfois groupes religieux ou militants, ou même certains organismes dont la mission est de s'occuper d'autrui pour soigner ou pour aider* ».

Ces parents se sentent en dette vis-à-vis des professionnels qui sont reconnus dans leur technicité, et qui sont qualifiés de « *gentils* », « *dévoués* », « *aimables* », « *impliqués* », « *soucieux* », « *motivés* »... En explorant davantage cette question nous comprenons que cette dette est le signe d'une « reconnaissance positive » comme le développe Godbout.

Nos travaux conduisent à l'idée que la participation de ces parents est de type communautaire. La confiance préside les relations. Mais le sentiment de dette induit la dépendance et la soumission. Or, il s'agit de permettre aux parents d'être pleinement acteurs, participant au projet de leur enfant et à la vie institutionnelle.

La réciprocité dans les échanges peut permettre de lever le sentiment de dette : échanges formels, informels, utilisation du cahier de liaison, participation aux activités... Les propositions, les demandes que font les parents doivent être étudiées par les équipes. Les parents demandent des espaces de débat sans demander à participer aux synthèses.

Globalement ils demandent à être « *informés* » du projet, cela leur suffit. C'est le niveau de participation souhaité dans une approche de type communautaire.

Les parents disent aussi qu'ils sont « *rassurés* » quand les professionnels nomment leurs doutes car ils perdent leur statut d'« *experts tout-puissants* ».

2. Certaines situations se démarquent de cette tonalité de confiance et d'accord. Les parents ne font pas confiance d'emblée aux équipes d'encadrement et ils s'adressent d'abord aux directions. Ils disent ne « *jamais être informés* » des décisions. Ils demandent une concertation pour le projet de leur enfant. En étudiant la trajectoire de ces parents nous repérons des similitudes. Il s'agit de situations d'orientation, de changements d'établissements, d'évolution de projet, qui fragilisent les familles. Ces « ruptures » réactivent plusieurs questions dont celle de la place de leur enfant, et celle des compétences parentales. Elles génèrent de l'incertitude. Pour les parents, les professionnels détiennent un pouvoir car ce sont eux qui contrôlent les incertitudes qui sont liées à l'avenir de l'enfant.

D'autre part, la visibilité du handicap et son « admissibilité » entrent en jeu. Dans ces situations, les enfants sont décrits à travers leurs troubles comportementaux et leurs difficultés à s'inscrire socialement. Les parents sont fragilisés et ils ont besoin d'informations au quotidien. Ils ont besoin de savoir ce que fait l'enfant dans la journée pour « *le retrouver plus tranquillement le soir* », et ils vivent les déficits d'information contre eux ; ils se sentent rejetés.

Globalement, cependant, les parents ne sont pas en position de participation sociétaire. Aucun ne se manifeste comme un « acteur rationnel », sûr de ses droits et revendicatif. Les parents se confrontent très vite à l'expertise et au pouvoir des professionnels d'autant plus qu'ils « *n'ont pas le choix* ».

Les parents ne parlent pas de leurs attentes en termes de « droit » sauf dans une situation, ni en terme de « prestations de services » qui leur seraient dues. Ils ne sont pas interlocuteurs, « utilisateurs » sur un terrain d'équivalence.

Par contre, leur colère les amène à une position « contestataire, revendicatrice » pour reprendre les termes de Michel Chauvière, ce qui traduirait plutôt des émotions liées à la fragilité de leur situation, au vécu d'incertitude, qui les renvoie à un sentiment d'exclusion et d'incompétence, au sentiment que « *décidemment il faut se battre pour faire sa place* ». Là aussi, nous retrouvons la question de la place qui prime dans les relations sociales.

3. Il n'y a pas de participation de type communautaire ou de type sociétaire dans l'absolu, mais les parents passent d'un modèle à l'autre. Nous avons repéré quelques facteurs qui entrent en jeu dans les processus de participation fondés sur les interactions avec l'environnement social.

- La reconnaissance de leur expertise : les parents sont-ils reconnus dans leur expertise de parent, ou bien éprouvent-ils un sentiment de disqualification ? Comment ont-ils été associés au « processus de dévoilement des difficultés » et comment ont-ils été reconnus, dès le départ, dans leur « expertise de parent » ?

- La visibilité du handicap et son acceptation sociale favorisent ou non l'exclusion de l'enfant, et ainsi celle de ses parents ; c'est la force du stigmatisme dans les interactions sociales qu'il faut prendre en compte. Certains parents ont du se

battre pour obtenir une place pour leur enfant dans le cadre d'accueils ordinaires puis en établissement. Ils peuvent, soit continuer à porter ces revendications, soit baisser les bras. Mais ils restent toujours sensibles à la qualité de l'accueil réservé à leur enfant et à eux-mêmes.

- L'évolution de l'enfant : elle « précarise une perception confiante » de l'avenir par sa fragilité, les manques de repères, l'incertitude du quotidien. Les attentes dans le projet sont alors différentes.

- Les périodes sensibles de transition ou de changement : elles réactivent les questions liées aux relations sociales, à la place de l'enfant et à celle de ses parents...

La participation des parents pourrait ainsi passer d'un modèle à l'autre selon le degré de confiance, de stabilité, de reconnaissance, de sécurité que les parents et l'enfant développent avec leur entourage proche et plus large.

Les professionnels peuvent permettre aux parents de retrouver leurs places et leurs responsabilités dans le projet de l'enfant, en s'appuyant sur leur expertise de « parents d'enfant handicapés » telle que l'a définie Jean Yves Richier et en les reconnaissant pleinement dans leurs rôles de parents, premiers décideurs. Il est important d'avoir une « approche compréhensive » des situations pour aborder les parents et favoriser leur participation.

4. Par ailleurs nous avons retrouvé des éléments de participation à la fois communautaire, et à la fois sociétaire dans les discours de certains parents. Ceux-ci ont clairement identifié les places et les rôles de chacun, le fonctionnement de l'établissement, et son organisation interne. Ils savent qui interpeller si un problème particulier se pose. Ils ont situé les liens avec l'Association gestionnaire. Ils participent à des groupes de parole ; ils comprennent la gestion globale de l'IME et ont pu mener des actions revendicatives vis-à-vis des pouvoirs publics : pétition, manifestation, courriers... Ils situent l'établissement dans son contexte environnemental.

Ces parents expriment leur confiance mais ils la qualifient de « *confiance limitée* ». Ils ne remettent pas en cause le projet institutionnel, mais ils n'hésitent pas à interpeller les professionnels, ou le Conseil de la vie sociale. Ils connaissent son existence, même s'ils ne connaissent pas les personnes qui en font partie. Ce sont des parents qui font des propositions concrètes d'amélioration touchant au quotidien ou au projet : connaître le menu des enfants, inviter les rééducateurs dans des réunions internes à l'IME. Ils peuvent aussi s'interroger sur la pertinence des rééducations proposées. Trois d'entre eux ont fait des démarches à l'extérieur. Ils sont très critiques vis-à-vis du manque de moyens dans les institutions et se renseignent sur d'autres modalités, d'autres méthodes éducatives relayées par les émissions de télévision au moment de notre enquête.

Ces éléments montrent la participation des parents au projet de leur enfant. Il s'agirait alors de soutenir une réelle participation qui ne soit pas contrainte mais qui place le parent en acteur social engagé dans le projet de son enfant.

Pour soutenir la réflexion des professionnels, nous avons deux modèles d'analyse de participation communautaire et de participation sociétariaire, qui permettent de comprendre les besoins des parents.

#### IV. Deux modèles-types

**Un modèle de type communautaire :** le besoin d'être soutenu est au premier plan. Les parents veulent être conseillés, soutenus. Ils veulent vérifier que leur enfant est bien accueilli, qu'il a sa place dans l'institution, qu'il vit des relations positives à valeur de socialisation avec ses pairs, et que les professionnels sont attentifs à ses besoins, au quotidien.

Les parents se situent davantage en attente d'information. Cette information conditionne la confiance qu'ils font à l'expertise des professionnels. Ils sont alors peu revendicatifs. C'est la confiance qui régit les relations entre les parents et les professionnels.

L'utilisation du cahier de liaison est importante pour obtenir de l'information du quotidien ; c'est un outil investi par les parents qui ont besoin de connaître des événements de la journée pour en échanger avec leur enfant à la maison. C'est le premier outil de communication avec l'IME. Les équipes ne doivent pas le sous-estimer.

Les parents privilégient les cadres informels de rencontre : ils prennent du temps pour discuter, n'hésitent pas à téléphoner aux professionnels en journée.

Ils s'adressent surtout aux professionnels qui sont avec l'enfant dans la journée. Les professionnels sont parfois appelés par leur prénom, voir identifiés dans leur vie personnelle. Ils doivent néanmoins être attentifs à situer leurs rôles auprès des parents pour éviter toute confusion des places.

Les parents demandent à participer à des activités à l'IME, avec leur enfant. Les équipes devraient réfléchir à cette possibilité qui est peu, ou n'est pas, exercée actuellement. Les parents expliquent bien que ce n'est pas un contrôle mais une attente de partage avec leur enfant. Leur disponibilité horaire serait le seul frein exprimé à cela. Cette proposition va dans le sens de la normalité de leur enfant (accompagnement par les parents comme à l'école maternelle).

Les parents participent aux rencontres entre parents, aux réunions de rentrée et aux temps festifs et conviviaux de la vie institutionnelle. Ce sont des moments importants. Ils viennent en famille. Ils pourraient être associés à la préparation de ces moments.

Les parents s'appuient sur l'équipe de professionnels et ils peuvent proposer des rencontres pluridisciplinaires. Ce point est trop peu expérimenté. Il a plusieurs avantages : apporter un regard croisé sur l'enfant, permettre des échanges nourris par les confrontations, amener de la cohérence dans le projet et bien sûr produire un gain de temps en ne multipliant pas des rendez-vous séparés.

Les temps formels de rencontre sont utilisés pour parler du vécu à la maison. Il est essentiel que les professionnels soient dans une position compréhensive à cet égard. Il ne s'agit pas d'entrevoir l'enfant seulement dans le cadre de l'IME mais aussi dans sa vie sociale et celle de ses parents. C'est resituer l'enfant comme acteur social, sujet et non seul objet de rééducations.

L'isolement et la recherche de solidarité, de compréhension peuvent amener les parents à vouloir rencontrer d'autres parents lors de groupes de parents par exemple. Les moments proposés doivent tenir compte des disponibilités des parents. Certains parents ont évoqué l'idée d'un « café des parents » le samedi matin par exemple. L'accueil des enfants pendant ce temps se révèle être une nécessité.

Les rencontres entre parents peuvent avoir lieu en dehors de l'institution ou bien dans le cadre du mouvement associatif parental. Les parents doivent avoir toute information à ce sujet, sachant que la démarche leur appartient

**Un modèle de type sociétaire** : les parents ne verbalisent pas un besoin d'être soutenus ou conseillés. Ils ne remettent pas d'emblée en cause la place de l'enfant dans l'institution mais ils ont des attentes clairement identifiées autour de la socialisation, des apprentissages et des rééducations.

Ils confrontent leur expertise à celle des professionnels et la simple information ou consultation ne leur suffit pas. Ils veulent être concertés, et ils demandent qu'on tienne compte de leur avis. Ils font des propositions qui peuvent prendre l'aspect de revendications précises. Ils peuvent faire référence aux textes réglementaires dans leurs relations avec l'institution. C'est une affirmation de leur place de parent.

L'utilisation du cahier de liaison sert à donner des informations précises. C'est un outil qui reste présent mais il n'est pas utilisé quotidiennement. Les parents en font une utilisation « rationnelle ».

Les cadres formels de rencontre sont privilégiés, c'est-à-dire les rencontres organisées sur rendez-vous.

Les rencontres ont davantage lieu avec les cadres de l'institution (Direction, chef de service). Les parents s'adressent à eux en priorité.

Les parents ont repéré les rôles de chacun des professionnels et ils savent à qui se référer quand ils ont une demande précise.

Il n'y a pas de demandes particulières pour participer à des activités avec les enfants.

Les parents sont en attente de réponses qui concernent leur enfant, sa situation individuellement, mais ils ne souhaitent pas échanger de ce qui se vit à la maison.

Les attentes sont identifiées autour du projet de l'enfant et des moyens mis en œuvre pour obtenir des objectifs identifiés. Ils échangent des observations précises et ils veulent mettre du sens sur les activités proposées.

Les cadres collectifs de rencontres dans l'institution ne sont pas investis : réunions de parents, groupe de parole. Les parents ne souhaitent pas y participer et n'y voient pas un intérêt pour eux.

Ils ne se sentent pas concernés par le mouvement associatif ADAPEI. Ils sont actifs pour rechercher des solutions à leur situation dans des cadres extérieurs : rééducations auprès des professionnels libéraux, association spécialisée autour des troubles de leur enfant (autisme, maladie orpheline, maladie génétique). Les parents adhèrent à d'autres associations, hors le champ parental. Dans ces associations, ils apportent leur expertise de parent et sont en lien avec des chercheurs, des médecins. Ils se situent sur la confrontation d'expertise, plus que sur un besoin de solidarité avec d'autres parents.

**Vis-à-vis des professionnels :** il est nécessaire, pour comprendre le positionnement des parents, que les professionnels engagés dans la situation analysent leur propre positionnement. Pour cela des réflexions doivent être conduites dans les institutions.

1. Avoir une définition claire des places et des rôles de chacun pour éviter la confusion : « Mettre l'utilisateur au centre veut dire passer en revue l'ensemble des places des intervenants, autant que leur manière de les occuper ». Les professionnels doivent avoir les moyens de se décentrer de leurs missions éducatives, ou rééducatives, auprès de l'enfant et associer les parents dans la réflexion. Cela pourra aboutir à une place pour les parents pendant les réunions de synthèse qui sont les lieux d'élaboration des projets.

2. Définir des modalités de communication et d'information dans l'établissement. La relation de confiance qui est centrale dans les relations nécessite une clarté sans faille des systèmes d'organisation mis en place.

3. Identifier des temps de formation ou/et d'analyse de la pratique pour aider les équipes à réfléchir aux types de liens qu'elles entretiennent avec les parents. Les parents attachent de l'importance à ce que les professionnels verbalisent, eux aussi, leurs propres doutes, leurs questions. Sans remettre en cause les compétences des professionnels cette verbalisation garantit la réciprocité des échanges. Les parents peuvent mieux s'autoriser à verbaliser leurs propres doutes sans se sentir remis en cause dans leurs compétences parentales. Les échanges portent alors sur la recherche de solutions élaborées en commun et non sur le savoir des professionnels. Cela aide à une restauration de l'estime de soi chez le parent blessé.



4. Parce que les parents ont été en situation d'accompagner et de répondre aux besoins de leur enfant avant l'intervention des professionnels, ils sont détenteurs d'une analyse sur leur situation qui est extrêmement précieuse. Il est recommandé que cette analyse soit recueillie régulièrement par les professionnels pour compléter celle qu'expriment les parents et celle que formalisent les professionnels. L'accompagnement ou l'intervention se fonderait ainsi sur une approche aussi complète que possible des besoins, difficultés quotidiennes et ressources de l'enfant et de ses parents.

5. Une réflexion pourrait être conduite sur le sens de la contractualisation des relations, le sens mis par l'institution, par les professionnels, et partagé avec les parents. C'est l'acte fondateur de la participation.

6. Une attention particulière sera portée par les équipes dans les situations d'incertitude créée par les orientations de l'enfant vers d'autres structures ou les évolutions importantes de son projet.

7. Des réflexions conjointes parents/professionnels peuvent être conduites sur la prise en compte des troubles envahissants du développement chez l'enfant, à la maison et à l'IME.

Notre conclusion serait alors que la participation n'est pas située à un point d'un modèle communautaire ou à l'opposé, à un point d'un modèle sociétaire, mais qu'elle se situe sur un continuum, entre les deux, en mouvement. Elle combine les attentes d'un parent « victime » de sa situation, aux attentes d'un parent « client ». **Nous proposons alors une réflexion autour d'une voie de « dégage-ment » possible qui consiste à identifier d'abord le parent dans sa citoyenneté, dans son rôle parental et dans son rôle d'acteur social.**

C'est cet axe de l'ingénierie qui touche l'association. Nous renvoyons aux travaux de Laville qui explique que le milieu associatif apporte une réponse car il déborde la défense des intérêts individuels et il permet la rencontre interpersonnelle fondée sur des valeurs partagées. La « communauté » permet l'expérience d'une compréhension mutuelle et provoque le sentiment d'appartenance, producteur de lien social. « Le sentiment subjectif d'appartenance est le premier dans la création des associations » Le fait associatif ne doit donc pas s'affaiblir. Il doit permettre la convergence des attentes individuelles dans des collectifs d'appartenance, gage de démocratie. Jean-Louis Laville cite Tocqueville : « (...) l'association peut consolider la démocratie parce qu'elle développe une pratique socialisée dans laquelle les citoyens acquièrent l'expérience des responsabilités et la conscience des interdépendances sociales qui sont la meilleure protection contre les abus de pouvoir ».

« Renforcer le fait associatif c'est prendre en compte la citoyenneté des usagers », exercice qui est à l'œuvre dans les Conseils de la Vie Sociale mis en place par la Loi 2002-2 ».

Le CVS offre aux parents la possibilité de prendre des responsabilités par des moyens démocratiques (les parents sont élus en tant que représentants des usagers et aux côtés des usagers).

Il permet de créer des espaces de lien social, de participer à des décisions collectives, de se confronter à des débats, et de développer des argumentations. C'est un lieu de prise en compte des besoins individuels (modèle sociétaire), mais dans un cadre collectif (modèle communautaire). Entre ces deux modèles les parents prennent une place de citoyen capable d'engagement et d'avis sur ce qui les entoure. Leur statut de parent les autorise à participer à un débat public, à faire des propositions de transformation. Leur parole agit ainsi sur le cadre institué. Cela permet d'éviter les écueils du stigmatisé, de la dépendance et de la soumission. « Dans la relation professionnel / usager, la stigmatisation est plutôt du registre individuel alors qu'un processus collectif engagerait une démarche d'affirmation et de légitimation des compétences ».

Le CVS permet aux parents usagers de s'appuyer sur leurs expériences communes pour ensemble être force de propositions. La participation peut être développée avec une visée politique des rapports sociaux, c'est-à-dire que les parents et les professionnels se rencontreraient avec des avis convergents, mais aussi divergents pour nourrir un débat. Le CVS devient alors espace de négociation et de coproduction dans lequel le parent n'est ni « victime assujettie », ni « client consommateur » mais citoyen qui fait alors valoir ses droits en s'appuyant sur son expérience d'usager. L'usager se situe entre le consommateur dans un modèle marchand et le membre d'une communauté.

Ainsi donc l'exercice de la citoyenneté à l'œuvre dans les CVS permet de prendre en compte à la fois les besoins de participation sur un mode sociétaire (besoins individuels) et les besoins de participation sur un mode communautaire (cadre d'appartenance collective). Parce que c'est un lieu qui réunit les « parents usagers » et les « parents administrateurs » dans les ADAPEI, le CVS renforce le débat à l'intérieur des associations, et participe à y créer une vitalité fructueuse. Cela peut éviter l'isolement, le repli sur soi, la disqualification sociale dont sont porteurs les parents qui ont un enfant en situation de handicap.

Promouvoir la mise en place des Conseils de la Vie Sociale dans les IME c'est prendre acte de la citoyenneté des parents usagers. Cela contribuera à renforcer le collectif associatif dans une société où le libéralisme et l'individualisme amènent un risque de dissolution du lien social.

Mettre en place les Conseils de la Vie Sociale participera également à un processus de démocratisation à l'intérieur même des établissements par une juste

redéfinition des places et des rôles de chacun, par une « requalification mutuelle ». Ce préalable incontournable suppose une transformation des pratiques actuelles. Dans ce sens des actions de formation commune entre les parents et les professionnels auront un réel intérêt.

L'enjeu que nous soulignons à la fin de nos travaux est la nécessité de passer d'une action sociale marquée par le caritatif à une action solidaire marquée sous le signe de la citoyenneté.

Notre enquête a fait émerger les difficultés inhérentes à l'accueil en milieu ordinaire. Celles-ci proviennent autant du manque de moyens que du regard porté par la société sur la différence en général et la déficience en particulier.

Il nous semblerait opportun de poursuivre notre recherche sur ce sujet. Nous avons établi que la participation se joue dans les interactions. Nous avons fait le choix d'interroger les parents. Une recherche visant à interroger les professionnels sur leurs propres représentations de la différence et du chemin parcouru par les parents et les enfants nous semblerait alors tout à fait intéressante à conduire.

« Dans la construction démocratique, l'espace de liberté commun ne cesse de s'agrandir au fur et à mesure où il est partagé ».

---

## Bibliographie - Ouvrages

- BARBE Laurent, *Une autre place pour les usagers ? Intervenir dans le secteur social et médico-social*, Paris : La Découverte, 2006, 201 p.
- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, 2<sup>e</sup> édition, Paris : Armand Colin, 2010, 127 p.
- CHAUVIERE Michel, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris : Éditions ouvrières, 1980, 319 p. (Collection Économie et humanisme).
- CHAUVIERE Michel, « Les usagers. Ambiguïté d'un nouveau paradigme de l'action sociale », pp. 17-43, in HUMBERT Chantal (coord.), *Les usagers de l'action sociale. Sujets, clients ou bénéficiaires ?*, Paris : L'Harmattan, 2000, 286 p.
- CHAUVIERE Michel (dir.) et GODBOUT Jacques (dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris : L'Harmattan, 2000, 332 p. (Collection Logiques sociales).
- CHANIAL Philippe, *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*, Paris : La Découverte, 2001, 380 p. (Collection Recherches).
- DUBREUIL Bertrand, *Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée*, Paris : Dunod, 2006, 173 p.
- EBERSOLD Serge, *Parents et professionnels face au dévoilement du handicap*, Ramonville Saint-Agne : Éditions Érès, 2007, 184 p. (Collection Connaissance de l'éducation).
- FUSTIER Paul, *Le lien d'accompagnement, entre don et contrat salarial*, Paris : Dunod, 2000, 238 p.

■ GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1975, 175 p. (Collection Le sens commun).

■ GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1968, 452 p. (Collection Le sens commun).

■ GARDOU Charles et collaborateurs, *Parents d'enfant handicapé. Le handicap en visages 2*, Ramonville Saint-Agne : Éditions Erès, 1996, 192 p. (Collection Connaissance de l'éducation).

■ GODBOUT Jacques, *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo œconomicus*, Paris : La Découverte, 2000, 190 p. (Collection Recherches).

■ HAVARD DUCLOS Bénédicte, NICOURD Sandrine, « Associations de solidarité : les motifs de l'engagement », pp. 287-294, in MOLÉNAT Xavier (coord.), *L'individu contemporain. Regards sociologiques*, Auxerre : Éditions Sciences humaines, 2006, 345 p.

■ HUMBERT Chantal (coord.), *Les usagers de l'action sociale. Sujets, clients ou bénéficiaires ?*, Paris : L'Harmattan, 2000, 286 p.

■ JANVIER Roland et MATHO Yves, *Comprendre la participation des usagers dans les organisations sociales et médico-sociales*, Paris : Dunod, 2011, 288 p.

■ LAVILLE Jean Louis, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris : Desclée de Brouwer, 1997, 404 p. (Collection Sociologie économique).

■ NOBLE François, « "L'utilisateur au centre du dispositif". Énoncé d'une mission impossible », pp. 55-71, in HUMBERT Chantal (coord.), *Les usagers de l'action sociale. Sujets, clients ou bénéficiaires ?*, Paris : L'Harmattan, 2000, 286 p.

■ RICHIER Jean-Yves, *Croire à la normalité*, Grenoble : PUG, 2011, 222 p. (Collection Handicap vieillissement société).

■ STRAUSS Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris : L'Harmattan, 1992, 317 p.

■ TÖNNIES Ferdinand, LEIF Joseph (trad.), *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris : PUF, 1946, 248 p.

# Le revenu d'existence en débat

---

Bruno LAFFORT

Sociologue à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté

Ce débat relatif à la mise en œuvre, sinon d'un revenu minimum, du moins d'un socle minimal de protection sociale, s'est invité depuis peu aux Nations Unies, ces dernières soutenant la création d'une telle entreprise. Ce sont le BIT (Bureau international du travail) et l'OMS qui ont été désignés pour mener cette initiative qui, dans un premier temps, viserait à assurer, à un niveau mondial, un revenu minimum aux personnes les plus pauvres (Jacquier, 2010). On le voit, ce débat que d'aucuns qualifiaient d'utopique il y a encore quelques années devient maintenant d'une brûlante actualité.

Nous proposons dans cet article d'aller un peu plus loin. Nous n'allons pas évoquer simplement ce *premier pas* que constituerait pour tous une couverture sociale à l'image de la CMU en France (qui rappelons-le, permet l'accès aux soins ainsi que le remboursement des prestations afférentes et médicaments à toute personne résidant en France et n'étant pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie). Nous souhaitons réfléchir sur la mise en place d'un véritable revenu d'existence, sorte de revenu minimum déconnecté de toute contrepartie qui serait versé à tous. Certes, cette proposition conserve un côté utopique, mais c'est aussi ce qui fait sa force de proposition. Pour autant, et à titre d'exemple, il bon de rappeler que ce revenu minimum a déjà été instauré en Alaska<sup>1</sup>, permettant à chaque citoyen de cet État de bénéficier d'une partie des revenus de la manne pétrolière... l'utopie a donc commencé à devenir réalité.

Ce débat sur un revenu minimum d'existence ne peut pas se déconnecter d'un débat plus large, relatif à la place que l'on souhaite donner au travail dans nos sociétés post-industrielles qui ont tout mis en œuvre pour l'éradiquer, tout au moins dans sa version « traditionnelle ». Dès lors, s'il n'y a plus assez de travail

---

1. Cité par Y. VANDERBORGHT et P. VAN PARIJS dans leur ouvrage *L'Allocation Universelle*, Paris : La Découverte, 2005, pp. 24-25.

pour tout le monde, ne s'agit-il pas de chercher à le partager, et dans un même mouvement, d'assurer à tout un chacun un revenu minimum qui ne soit plus directement en lien avec le travail envisagé dans sa version la plus coercitive, c'est-à-dire essentiellement salarié ?

Dans une première partie, nous reviendrons sur le travail et sur son évolution dans notre société post-industrielle, en nous demandant si nous sommes bien engagés dans la voie de son dépassement, ou pas. En d'autres termes, nous nous poserons la question suivante : le travail est-il une valeur en voie de disparition, pour paraphraser Dominique Méda ? Nous reviendrons également sur le passage de la société industrielle à la société post-industrielle pour y analyser l'évolution de la valeur *travail*. Dans une deuxième partie, nous dresserons un état des lieux critique des recherches menées sur le revenu minimal d'existence, à partir de trois ouvrages majeurs, éclairant chacun à leur manière le débat : celui de Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs (2005), de Jean-Marc Ferry (1995) et enfin de Baptiste Mylondo (2012), considéré comme un chercheur « engagé ». Dans une troisième partie, nous tenterons d'analyser les réponses politiques qui se sont mises en place pour faire face à la « rareté » du travail et à une crise qui évince de plus en plus de travailleurs de la société salariale, à travers la mise en place du RMI et son évolution vers le RSA en France. Enfin, pour conclure, nous tenterons de comprendre les résistances culturelles qui empêchent pour l'instant d'envisager la mise en place d'un véritable revenu minimum d'existence.

## I. Le travail, une valeur en voie de disparition ?

### 1. Le travail, entre souffrance et émancipation

Depuis son origine, le travail s'est toujours montré ambivalent dans le sens où il apparaît comme un mélange inextricable de douleur et de création. D'une part, le travail comporte la signification de la peine et du fardeau, ne serait-ce que par son étymologie où il est question de souffrance et de coercition ; ainsi selon Alain Rey<sup>2</sup>, le mot travail serait issu du latin populaire *tripaliare*, signifiant « tourmenter, torturer avec le *trepalium* ». D'autre part, le travail se rapporte à l'effort volontaire, actif et intentionnel, et sa finalité peut atteindre, grâce à la connaissance de son métier, la forme d'une œuvre. Si l'on relie immédiatement une telle œuvre aux peintres ou aux artistes, il faut envisager cela de manière encore plus large : une œuvre intellectuelle, mais aussi une œuvre manuelle, à l'instar des Compagnons et de leur fameux « tour de France » qui les amène, *in fine*, à réaliser une œuvre originale en matière de restauration du patrimoine. C'est cette ambiguïté

<sup>2</sup> Dictionnaire historique de la langue française, Paris : Le Robert, 2006.

originelle du travail – perçu tantôt comme une tâche rendue pénible, voire aliénante, tantôt comme une activité potentiellement libératrice et épanouissante – qui en fait un concept particulièrement difficile à manier et qui, nous allons le voir, va poser problème aux sociologues. Tout d'abord, commençons par quelques définitions autour du travail, afin de savoir de quoi on parle pour tenter de cerner plus précisément cette « valeur travail » si particulière.

Le travail, tout le monde connaît... mais il n'est pas inutile d'en rappeler la définition. Le Petit Robert (dans son édition de 1985) distingue d'ailleurs deux sens au mot « travail », le premier étant qualifié de « vieux » : « État de celui qui souffre, qui est tourmenté, activité pénible ». Il évoque aussi la « période de l'accouchement pendant laquelle se produisent les contractions et où la femme travaille pour aboutir à la sortie du fœtus ». Ce n'est que le deuxième sens de ce dictionnaire qui évoque « l'ensemble des activités humaines coordonnées en vue de produire ou de contribuer à produire ce qui est utile ; état, situation d'une personne qui agit en vue d'obtenir un tel résultat ». Le dictionnaire renvoie enfin au terme « labeur » où la pénibilité est très présente.

*L'emploi* serait peut-être plus simple à appréhender : ce serait la forme prise par le travail dans la société salariale. Ainsi, avoir un emploi équivaut quelque part à avoir un travail, sous entendu salarié. Ce terme a l'inconvénient de laisser de côté tous les artisans, petits commerçants et professions libérales qui ne sont pas « employés » par quelqu'un mais qui sont pourtant aussi concernés par ce débat autour du travail, ne serait-ce que par le nombre d'heures qu'ils consacrent à leur activité professionnelle, souvent bien supérieur à celui des ouvriers<sup>3</sup>.

Et *l'activité* ? L'activité serait une notion plus large, plus englobante que le travail, qui intégrerait le travail entre autres choses. L'emploi serait donc, dans ce schéma, une activité parmi d'autres. L'activité intéresse le sociologue car elle seule pourrait finalement amener à envisager, un jour, le dépassement du seul travail au profit de cette dernière. L'activité, d'autre part, intègre le bénévolat qui peut être considéré comme une forme de travail, épanouissante, non rémunéré.

Quant à *l'occupation*, ce terme renvoie à « l'occupationnel » et donc à quelque chose de beaucoup plus péjoratif et dévalorisant. Dans Le Petit Robert (1995), l'occupation est définie de la sorte : « travail susceptible d'occuper ». Dans l'occupation, la relation avec un travail, sous entendu utile pour la collectivité, n'est donc plus forcément de mise, et c'est là que le bât blesse.

## 2. Le travail remis en cause ?

Le constat initial que l'on peut faire, c'est que les débats relatifs à la place du travail – actuelle et à venir – dans notre société post-industrielle, débats pourtant centraux, sont pourtant très peu présents,

3. Cf. par exemple la recherche de Didier TRUCHOT sur le *burnout* des médecins généralistes : « Burnout, compliance du patient et retrait psychologique chez les généralistes », *L'Encéphale*, Vol. n°37, février 2011, pp. 48-53.

en dehors des problèmes conjoncturels de l'agenda politique auxquels il faut apporter une solution à court ou moyen terme (par exemple, les retraites). Pour autant, et quelques soient les partis politiques (à l'exception timide des Verts), on a toujours l'impression que le plein emploi reste l'horizon indépassable de la société salariale actuelle. La remise en cause du travail (compris ici dans son sens de l'activité salariée), qui pouvait constituer un chantier théorique à mettre en œuvre eu égard aux énormes gains de productivité depuis une trentaine d'années, reste néanmoins toujours difficile à imaginer.

Ce qui est intéressant, c'est que même les formes de critiques alternatives restent mobilisées par cet objectif du plein emploi, même si elles remettent en cause la centralité du travail salarial dans la société et qu'elles proposent une autre distribution des temps sociaux. Ainsi, Robert Castel qui a beaucoup travaillé sur le salariat (1995, 2009) pense que l'objectif du plein emploi ne peut pas être abandonné, à la fois parce que ce dernier nous assure encore la dignité et la reconnaissance sociale, et à la fois parce que cela amènerait, à terme, la constitution de deux types de citoyens : ceux qui ont un travail et ceux qui, faute d'en avoir un, restent tributaires des différentes formes de la solidarité publique<sup>4</sup>.

Il subsiste donc une ambiguïté que l'on retrouve chez les chercheurs à se positionner clairement sur ce « quelque chose » qui serait à même de remplacer l'emploi, sans doute parce qu'ils en doutent eux-mêmes. Michel Autès<sup>5</sup> nous en fournit ici un exemple. Ainsi, à propos d'un ouvrage collectif<sup>6</sup> de sociologues (où l'on retrouve notamment Jean-Louis Laville et Bernard Eme), Michel Autès note tout d'abord que les auteurs reconnaissent que le travail salarié est une notion « condamnée », à plus ou moins longue échéance : « le succès actuel de la notion d'activité signifie que l'on reconnaît dans des cercles de plus en plus larges que le travail rémunéré de pourra plus jouer le rôle hégémonique qu'il a eu depuis le début de la révolution industrielle ». Mais dans un autre passage de leur ouvrage, M. Autès constate que leur discours change : « *L'emploi a un rôle considérable dans nos sociétés, et on ne voit pas ce qui pourrait s'y substituer. Il permet tout à la fois d'accéder à un revenu, de bénéficier de garanties sociales et d'assumer l'autonomie individuelle. Il est la base du contrat qui définit les obligations réciproques de l'individu et de la société*<sup>7</sup> ».

On voit donc que les sociologues délivrent chacun deux énoncés contradictoires : d'un côté, pas de dignité hors du travail (assimilé ici à l'emploi salarié) ; de l'autre, l'idée que cette forme particulière du travail, l'emploi, est aujourd'hui vraiment remise en question.

Ce constat nous amène à tenter de comprendre comment cette « ambiguïté consubstantielle » du travail dont nous avons parlé se retrouve aussi chez les sociologues, notamment autour d'un débat toujours actif sur la « valeur » qu'il y aurait à affecter au travail,

4. Cf. notamment le chapitre « Quelle centralité du travail ? », extrait de *La Montée des incertitudes*, Paris : Seuil, 2009, pp. 93-119.

5. AUTÈS Michel, *Les paradoxes du travail social*, Paris : Dunod, 1999, 313 p.

6. ROUSTANG Guy, LAVILLE Jean-Louis, EME Bernard et al., *Vers un nouveau contrat social*, Paris : Desclée de Brouwer, 1997, 186 p.

7. AUTÈS Michel, Op. cit., 1999, p. 209.



et quel serait le contenu de ce dernier. Comment s'en sortir et essayer d'avancer ? Peut-être en lisant les travaux de Dominique Méda sur le sujet (1998), qui propose d'organiser le débat entre ces deux notions antinomiques du travail. D'un côté, il s'agirait d'appréhender le travail comme une activité nécessaire de l'homme, pour produire les conditions – ne serait-ce que matérielles – de son existence. Vu sous cet angle, il est nécessaire d'en diminuer de manière drastique le temps hebdomadaire ou mensuel, afin de pouvoir se consacrer à côté à des activités plus valorisantes. De l'autre, on analyse le travail comme une « œuvre » au sens fort du terme, entendue ici en terme de valeur, d'estime de soi et de reconnaissance sociale que procure une telle activité. Il semble que tout soit affaire d'équilibre entre ces deux notions et que le travail, entendu d'une manière idéale, devrait se situer entre ces deux définitions.

Au-delà de cette ambiguïté consubstantielle, il est également intéressant de pointer que le travail reste une invention des sociétés dites modernes, les sociétés dites primitives n'ayant pas fait du labeur une de leur activité majeure. Là aussi, Dominique Méda qui s'est particulièrement intéressée à ces mutations contemporaines du rapport au travail nous invite à prendre du recul sur ce terme qui selon-elle n'est pas un fait « naturel », loin de là : « nous sommes victime d'un illusion rétrospective en pensant que la travail a toujours existé puisque, nous dit-on, la Bible en parle déjà et que les hommes ont toujours travaillé, alors même que des siècles de réinterprétation nous ont conduits à rassembler des activités à l'époque vécues comme diversifiées dans une unique notion »<sup>8</sup>. Force est de constater que le travail est une construction sociale qui a évolué au fil des siècles, et différemment selon les sociétés.

### 3. De la société industrielle à la société post-industrielle

Aujourd'hui, trouvons-nous toujours cette souffrance physique derrière le travail, cette pénibilité si caractéristique de la société industrielle ? Où bien sommes-nous rentrés dans une autre forme de souffrance, plus insidieuse ? Enfin, sommes-nous arrivés à nous délivrer de la partie la plus sombre du travail ? Tout porte à croire que le passage de la société industrielle à la société post-industrielle ne nous a pas permis de réduire considérablement cette part du travail difficile, ni même de la partager. Le « rêve » basé sur la fin de la société industrielle devant accoucher d'une société enfin épanouissante que Georges Friedmann, en précurseur, avait déjà entrevu dans la conclusion de son ouvrage intitulé « Le travail en miette »<sup>9</sup> ne s'est pas produit. Dans un tableau trop beau pour être vrai, il semblait que la part consacrée au travail diminuait de jours en jours au profit de celle consacrée aux loisirs, à la réalisation de soi et à la vie de famille et aux activités bénévoles... C'est en tout cas ce que pensaient notamment André Gorz, voire de manière plus provocante Jérémy Rifkin annonçant rien de moins

8. MÉDA Dominique, « Une mise en perspective de la valeur travail », in SUPIOT Alain, *Le travail en perspectives*, Paris : LGDJ, 1998, p. 58.

9. FRIEDMANN Georges, *Le travail en miettes*, Paris : Gallimard, 1958, 348 p.

que la fin du travail dans son ouvrage éponyme<sup>10</sup>. Malheureusement, le scénario qui se déroule sous nos yeux depuis une dizaine d'années n'est pas exactement celui-ci.

Ce beau rêve n'a pas tenu très longtemps sous les coups de butoir d'un capitalisme qui chaque jour réinvente des méthodes de management toujours plus dures, créé des travaux toujours plus stressants, non plus physiquement, mais moralement. Aux pénibilités engendrées par la société industrielle (tâches physiques et pénibles, nuisances sonores, environnement de travail difficile, pollutions diverses agissant sur l'organisme) se sont substituées d'autres formes de pénibilité, peut-être plus insidieuses et difficile à décrire, mais tout aussi destructrices : stress, absence de reconnaissance, déqualification, humiliation, harcèlement moral, sentiment de compétition en lieu et place du travail d'équipe, etc. L'avènement de la « société de service » a également augmenté le travail individuel au détriment du collectif. Bref, la souffrance au travail s'est aggravée. Comment en est-on arrivé là ? Nous émettons l'hypothèse que ce sont d'abord et avant tout les nouvelles formes de management (le toyotisme ayant remplacé le fordisme) inscrivant comme but ultime de nouvelles formes de rationalisation qui ont conduit à cette situation inédite dans toute l'histoire de l'humanité. Le progrès des techniques n'a pas conduit à rendre le travail moins pénible : il a déplacé le curseur. Avant, le mal-être touchait certaines catégories de professions bien spécifiques : les ouvriers, les conducteurs de bus, les caissières, les infirmières ; maintenant, du salarié au cadre, il semble que plus personne ne soit épargné.

Cette première mise en perspective du travail permet de comprendre la coexistence de plusieurs logiques à l'œuvre. D'un côté, un néo-libéralisme qui prolonge, mais sous d'autres formes, la souffrance et la pénibilité au travail. De l'autre, un accroissement régulier et progressif du chômage qui permettrait de penser à son dépassement. Ce « dépassement » a d'ores et déjà commencé par l'instauration, dans différents pays occidentaux, d'un revenu minimum « sous conditions ». Ces revenus – non dénués de contreparties – sont pourtant une première pierre vers la constitution d'un véritable revenu d'existence qui pourrait être versé à tout individu sans aucune contrepartie. Avant d'examiner « l'expérience française », il est temps de présenter le revenu d'existence dans ces différentes facettes.

## II. Le revenu d'existence en question

Les premiers sociologues à s'intéresser à l'instauration d'un véritable revenu minimum d'existence, c'est-à-dire à une allocation universelle telle que nous allons tenter de la définir ci-après ont été les chercheurs du Mouvement Anti Utilitariste dans les Sciences Sociales (MAUSS) regroupés autour d'Alain Caillé.

---

10. RIFKIN Jeremy, *La Fin du travail*, Paris : La Découverte, 1996, 435 p.

Ce mouvement vise à promouvoir une analyse des phénomènes sociaux en terme de don et de contre-don et non en termes strictement utilitaristes. On leur doit encore actuellement une des contributions les plus stimulantes sur ce thème<sup>11</sup>. En France, les intellectuels ayant porté ce thème sont André Gorz pour l'écologie politique et le philosophe Jean-Marc Ferry (1995) dans une perspective de « citoyenneté européenne ». En Belgique, c'est sans doute Philippe Van Parijs qui a le plus réfléchi sur la question. Enfin, le récent ouvrage de Baptiste Mylondo (2012) s'avère sans doute le plus stimulant car il ne se contente pas d'exposer des préceptes – souvent trop utopistes – mais de « creuser » chaque item pour réfléchir à leur véritable mise en œuvre, ici et maintenant.

## 1. De quoi parle-t-on ?

Comment définir ce que pourrait être revenu minimum d'existence ? Dans un premier temps, partons de la définition qu'en donnent Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs dans leur ouvrage commun (1995) » : « [l'allocation universelle] est un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie ». Penchons-nous sur les énoncés. Par *communauté politique*, les auteurs entendent une structure publique qui peut être nationale – État le plus souvent – mais aussi territoriale – une région, une commune – voire supranationale – par exemple à l'échelle européenne pour les chercheurs les plus utopistes. C'est un revenu versé à *tous les membres* de la « communauté » (encore faudrait-il pouvoir définir plus précisément comment devient-on membre de cette dernière), de la naissance à la tombe et sans aucune contrepartie en dehors du fait « d'appartenir » à la dite communauté. En dehors de cette absence de contrepartie, l'autre élément fondateur et original de ce revenu d'existence serait qu'il soit versé à tout le monde, riches et pauvres confondus, dont on va voir comment les différents auteurs s'en expliquent. Pour des raisons différentes, ce revenu d'existence trouve ses adeptes parmi les penseurs de gauche, mais, ce qui est plus étonnant, également parmi les plus libéraux. Voilà donc quelques caractéristiques de ce revenu, décrites de manière extrêmement grossières.

Nous allons revenir dans la section suivante sur toutes ces caractéristiques pour tenter de les discuter et de les resituer au sein des principaux débats qui animent ces réflexions.

## 2. Quelques caractéristiques de cette prestation

### Un revenu d'existence défendu par quels courants de pensée ?

Il semble nécessaire de distinguer, dans ce revenu d'existence, ce qui émane des libéraux de ce qui provient de la Gauche. En effet, si chaque camp politique défend la mise en place d'un tel revenu minimal, la comparaison s'arrête là.

<sup>11</sup>. « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », *Revue du MAUSS*, n° 7, 1996.

Le revenu qui est défendu par les gens de gauche a pour vocation de s'éloigner radicalement d'une conception « assistantielle » d'un revenu minimum tel qu'il est envisagé par les libéraux, c'est-à-dire d'une aide aux personnes pouvant se retrouver ponctuellement ou durablement dans le besoin ; ces aides sont conditionnées le plus souvent au contrôle des ressources et de la propension à aller travailler. Ce sont justement cette *conditionnalité* que les penseurs de gauche rejettent. En effet, contrairement au RSA français, cette allocation serait accordée sans aucune contrepartie – y compris symbolique – de type « contrat d'insertion ». Pour les gens de gauche, il s'agit finalement d'un véritable revenu – et non d'une allocation –, un revenu « maximisé » pour reprendre l'expression de B. Mylondo, c'est-à-dire qui permette, en un mot, d'exister. Pour autant, nous le verrons, un tel revenu demande aussi de prendre ses distances avec la société consumériste, celle-ci nous renvoyant par définition des besoins infinis à satisfaire.

### Un revenu de quel montant ?

Avant d'aborder cette question épineuse, notons que ce revenu serait donc versé en espèce (et non en nature), sans contrepartie ni aucune restriction sur la nature de son usage, de manière régulière, à tout individu, quelque soit son revenu. Son montant fait l'objet de vives discussions. Si le montant de ce revenu prend le plus souvent comme référence le seuil de pauvreté pour s'y situer légèrement au-dessus, la question du montant reste évasive dans la littérature, sans être jamais tranchée. Il faudrait déjà se mettre d'accord sur ce « seuil de pauvreté » qui diffère selon les pays, ce dernier étant généralement compris entre 50 et 60% du revenu médian<sup>12</sup>. Certains proposent un revenu proche des revenus minima actuels (tels que le RSA en France), d'autres évoquent le SMIC (ce qui correspond, en France, à un « vrai revenu », contrairement à d'autres pays où le SMIC apparaît dérisoire) ; d'autres enfin parlent d'un revenu qui dépasserait les 1 500 Euros, ce qui paraît pour le coup irréaliste. B. Mylondo préconise là encore la réflexion, mais aussi l'inflexion vers un changement de société pour essayer réellement d'avancer : « considérer qu'un revenu de 1 700 Euros, voire de 2 000 Euros doit constituer un minimum dans notre société – minimum en deçà duquel il ne serait pas possible d'exister – n'est pas sérieux<sup>13</sup> ». Et l'auteur de poursuivre quelques lignes plus loin : « fixer un revenu minimum à 1 700 Euros ou plus, c'est donc poursuivre notre surproduction délirante, mais aussi continuer à s'imposer le dur labeur qui l'accompagne immanquablement ». Le minimum de ce revenu, pour être crédible, devrait donc pouvoir démarrer en gardant en tête un montant proche du seuil de pauvreté.

12. En France, un individu peut être considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 814 ou 977 Euros (données 2011) selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50% ou à 60% du niveau de vie médian. Source : Observatoire des inégalités.

13. MYLONDO Baptiste, *Pour un revenu sans condition*, Paris : Éditions Utopia, 2012, page 37.

### Un revenu versé avec, ou sans condition de ressources ?

Là aussi, le débat est important et agite même les penseurs de gauche. Ainsi, Alain Caillé pense que cette

condition est nécessaire ; ce n'est pas l'avis de B. Mylondo qui présente l'avantage non négligeable, dans son ouvrage, de faire dialoguer l'ensemble des points de vue sur la question. La question qui reste en débat se résume à celle-ci : « Pourquoi verser un revenu supplémentaire aux personnes déjà riches ? ». Certains avancent des arguments de facilité administrative (une allocation versée à tous évite de payer des personnes à faire du « contrôle social »), d'autres pensent que cette non distinction permettrait une fois pour toute de sortir de discours assistantiel, à l'instar de B. Mylondo : « l'option [sous condition de ressources] défendue par Caillé s'inscrit dans la logique du « filet de sécurité » qui fonde notre système de protection sociale. Si elle empêche bien ses bénéficiaires de sombrer dans la misère, elle s'éloigne malheureusement de la logique du « socle de revenu » dans laquelle doit s'inscrire un revenu totalement inconditionnel<sup>14</sup>. »

Ce montant serait soumis à la fiscalisation, c'est-à-dire à l'impôt sur le revenu. Cette mesure permet un certain « retour » financier vers l'État pour les personnes les plus fortunées, argument souvent mis en avant pour les partisans d'un revenu versé à tous les citoyens (Y. Vandenberght et P. Van Parijs). L'allocation universelle peut être considérée comme un transfert de ressources versé *a priori*, aux riches comme aux pauvres, sans considération du niveau de leurs autres revenus. Ce revenu agit comme une sorte d'avance qui accroît le revenu brut de chaque individu, avec récupération partielle - voire totale pour les très hauts revenus - avec le mécanisme de l'impôt sur le revenu.

### Un revenu versé sous quelle fréquence ?

La notion de revenu implique tout d'abord qu'il s'agisse d'un versement répété, d'un *flux*, pour reprendre l'expression de Y. Vandenberght et P. Van Parijs, l'idéal prenant la forme d'un versement mensuel. La décision récente du gouvernement français demandant un versement des pensions de retraite sur une base mensuelle et non plus trimestrielle répond à cette idée d'un versement le plus régulier possible. Une fois la limite géographique fixée (le France, l'Union européenne,...), il faut adopter une définition fixant cette « appartenance à la communauté », ce qui là encore suscite des débats. En France, on pourrait adopter les mêmes critères que ceux qui sont demandés pour pouvoir obtenir le RSA.

### Un revenu versé à qui ?

Certains pensent réserver cette allocation aux membres à part entière de la société ; d'autres militent pour une vision plus large où cette allocation pourrait être versée à tous les résidents permanents d'un territoire. Enfin, l'allocation serait-elle versée au « ménage » où à chaque personne ? Si l'idée d'une « défamiliarisation » des prestations de l'État-providence progresse (Gosta Esping-Andersen, 2008), notons qu'en France, le RSA est encore versée au « chef de famille » selon l'idée que le coût de la vie

<sup>14</sup>. Ibid., p. 27.

diminue avec la taille du ménage. L'allocation universelle serait plutôt versée de manière individuelle, avec un montant identique pour chaque personne.

### III. « *L'environnement social* » de ce revenu d'existence

La mise en place d'un tel revenu ne peut se concevoir sans une remise en cause de notre vision consumériste, et sans une limitation concomitante de l'échelle des revenus liée au travail : c'est en tout cas les arguments développés par B. Mylondo dans son ouvrage et auquel nous souscrivons totalement.

#### Un revenu pour sortir du consumérisme

Le débat sur son montant ne peut pas être séparé d'une réflexion autour de l'écologie et de la décroissance, la limitation de nos besoins apparaissant comme un chantier incontournable. Pour y arriver, il nous faut imaginer une société qui mette en œuvre des services publics gratuits ou très accessibles. Là encore, et pour sortir de l'angélisme, B. Mylondo tient à préciser de quels services on parle : « cette gratuité totale pourrait aisément être appliquée aux biens et services essentiels ne présentant aucun risque d'abus ou de gaspillage. Quels abus y a-t-il à craindre d'une gratuité totale de la formation ou de l'enseignement supérieur ? De la même manière, faudrait-il s'alarmer d'une fréquentation excessive de musées devenus gratuits ou des bibliothèques ?<sup>15</sup> ». Le revenu d'existence doit donc sans conteste « s'accompagner d'une extension du domaine de la gratuité<sup>16</sup> ». *A contrario*, pour les services plus « rares » (tels que les accès à l'énergie, à l'eau) où pour les transports en commun sur de grandes distances, on se doit d'imaginer d'autres principes sous peine que cette gratuité ne génère des effets pervers. Pour B. Mylondo, il faudrait réfléchir à un « maintien d'un prix, même très modeste, [qui] peut alors contribuer à limiter ce risque en désincitant les limitations abusives<sup>17</sup> ». C'est aussi l'idée défendue par Paul Ariès dans un numéro stimulant de la revue *Mouvements des idées et des luttes* (2013) : « le combat pour un revenu social épouse celui pour la gratuité des services publics. La gratuité est bien économiquement, écologiquement, socialement, politiquement, etc. Elle est une façon de susciter le désir et d'inventer une objection de croissance amoureuse du "bien-vivre"<sup>18</sup> ». Pour autant, on imagine que cela ne sera pas facile à mettre en place. Souvenons-nous que cette idée d'une tarification progressive

de l'énergie - mesure-phare de la « loi énergie » du gouvernement de F. Hollande - a d'abord été retoquée au Sénat par l'opposition du groupe communiste<sup>19</sup> au motif de la « remise en cause du tarif unique », puis par le Conseil constitutionnel, jugeant « le bonus-malus inégalitaire à plus d'un titre<sup>20</sup> ».

15. Ibid. p.51.

16. Ibid., p.61.

17. Ibid., p.52.

18. ARIÈS Paul, « Pour un revenu social... démonétarisé », *Mouvements des idées et des luttes*, n°73, 2013, p.23.

19. Cf. *Libération* du 23 octobre 2012.

20. Cf. *L'Expansion.com* du 11 avril 2013.

On sait maintenant depuis longtemps que les bonnes idées<sup>21</sup> mettent souvent du temps pour s'imposer...

### Pour une limitation de l'échelle des revenus

La mise en place d'un tel revenu implique une réflexion sur le plafonnement des revenus les plus grands. Là encore, si tous les auteurs de gauche s'accordent à s'engager dans cette voie, la difficulté réside à se mettre d'accord sur ce qui apparaît « juste » en matière d'écart de revenu. On se rappelle la décision symbolique de François Hollande plafonner la rémunération des patrons des plus grandes entreprises publiques (La Poste, Areva, EDF, SNCF...) à vingt fois celui du plus petit salaire versé dans l'entreprise, soit une rémunération en réalité proche de vingt-cinq fois le SMIC<sup>22</sup>. Dans un ouvrage récent intitulé *Pourquoi il faut plafonner les revenus*, Gaël Giraud et Cécile Renouard évoquent l'échelle de 1 à 12 en se basant sur ce qui se pratique déjà dans les trois fonctions publiques où les écarts – primes confondues – seraient de 1 à 11<sup>23</sup>. Selon les auteurs, cette échelle rejoindrait celle que les Français souhaitent, selon un sondage CSA réalisé en septembre 2011. Bernard Friot (cité par Mylondo) propose des écarts de revenu de 1 à 4, avec une sorte de SMIC à 1 500 Euros (dont le revenu d'existence pourrait se rapprocher) et un revenu maximal à 6 000 Euros. Jean Gadrey (2011) évoque un sondage pour le Secours populaire de 2010 où les français auraient évoqué une échelle similaire allant de 1 à 10. Si là encore la discussion démocratique devra avancer, il est clair qu'aucune théorie économique ne pourra jamais justifier qu'un joueur de football, si talentueux soit-il, en vienne à gagner en un mois plus de cent fois le salaire d'un smicard (Pech, 2011). Comme le dit Jean Gadrey dans son article-fiction pour *La Vie des idées* (op. cit.), « qui était légitime pour définir des écarts acceptables, et comment y parvenir ? Trouver des réponses semblait impossible, en régime non-autoritaire, sans un large consentement et donc sans le secours d'une démocratie autrement plus ouverte que celles qui prévalaient alors<sup>24</sup> ».

## IV. Les prémisses du revenu d'existence en France ?

Pour sortir d'un projet par trop utopique et appréhender la forme que pourrait prendre un tel revenu, notamment dans sa mise en œuvre, il paraît intéressant de partir d'expériences existantes, certes moins abouties, mais qui constituent sans doute un premier pas de préfiguration de cette allocation. Nous allons analyser les expériences que nous connaissons le mieux, à savoir celles qui fonctionnent actuellement

**21.** Cf. JARROSSON Bruno, « Comment naissent les idées », *iPhilo* [en ligne], 2013. Disponible sur : <http://iphilo.fr/2013/10/16/comment-naissent-les-idees/> (consulté le 22/08/2014).

**22.** Compte-tenu que les salaires les plus bas versés dans ces entreprises sont légèrement supérieurs au SMIC.

**23.** Les écarts de traitement sont de 1 à 5 "sur le papier" mais avec les primes ils arrivent à 11 (salaires du président de la Cour des comptes, de la Cour de cassation, du vice-président du Conseil d'État, etc.).

**24.** GADREY Jean, « Quand les écarts de revenus furent enfin plafonnés », *La vie des idées. fr* [en ligne], 2011, p. 5. Disponible sur : [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20111026\\_ecarts-de-revenu-en-2112.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20111026_ecarts-de-revenu-en-2112.pdf) (consulté le 22/08/2014).

en France. La première est une sorte de crédit d'impôt en faveur des travailleurs pauvres ; la deuxième présente une évolution du revenu minimum d'insertion (RMI) tel qu'il avait été institué en France en 1988.

- La PPE (Prime pour l'emploi) fonctionne comme une sorte d'impôt négatif pour les bas-salaires (proches du SMIG) ; il s'agit d'une somme qui est reversée en une seule fois aux ménages ayant travaillé mais ne payant pas d'impôts.

- Le RSA (revenu de solidarité active) est d'une toute autre nature. Il permet – entre autre – aux personnes reprenant une activité de cumuler un revenu minimum avec leur nouvelle activité, en général pendant une période de un an.

Voyons plus en détail le fonctionnement de ces deux systèmes de redistribution.

## 1. La mise en place du revenu minimum « d'insertion », puis « d'activité » en France

La mise en place du premier revenu minimum, accessible à toute personne ayant plus de vingt-six ans est récente en France puisqu'elle remonte à 1988. Ce dernier a vu le jour sous l'angle de la solidarité, une façon aussi de prendre acte collectivement de l'insuffisance des mécanismes assurantiels face à la pauvreté. La nature du RMI et de son contrat d'insertion qui lui était lié en théorie, dès les premiers débats parlementaires, a posé problème, autour justement de cette question. Le versement du RMI était-il d'un nouveau droit, ou le contrat d'insertion indiquait qu'il s'agissait plutôt d'une contrepartie à l'assistance ? Pour les premiers, les tenants du droit, il fallait insister sur le fait que le RMI devait être l'élément central de la loi ; le RMI ne devait pas être conditionné par l'engagement du bénéficiaire dans une démarche d'insertion et c'est au contraire le versement d'un revenu minimal qui était la condition première et préalable à une nouvelle intégration dans la société. Face à cette première conception, les parlementaires de l'opposition de l'époque (de droite) développaient *a contrario* une définition du RMI mettant le devoir individuel d'insertion au cœur du dispositif. Finalement, l'idée du *contrat d'insertion* et donc du droit à l'insertion a permis d'établir un compromis entre ces deux positions (p. 3). On peut dire malgré tout que le contrat d'insertion a initié une nouvelle approche en terme de contractualisation du lien social. Le RMI inaugure d'une certaine manière un nouveau rapport au droit qui se traduit par l'instauration d'une contrepartie : l'individu doit expressément manifester sa volonté d'adhérer à la société. Le droit à un revenu minimal se double donc d'un impératif moral, d'un devoir d'engagement via le contrat d'insertion.

C'est en 1995 que l'idée « d'activer » le RMI va naître même s'il faudra attendre le 18 décembre 2003 que le texte du RMA (revenu minimum d'activité) soit promulgué par l'Assemblée nationale. La philosophie de ce dispositif inventé par Martin Hirsch sous la présidence Sarkozy était de « dynamiser » le dispositif RMI en responsabilisant encore davantage les allocataires. Cette idée d'activer le RMI



n'est pas spécifiquement française, elle s'inscrit dans le mouvement général européen de remise en cause de l'État-providence<sup>25</sup>. On le voit, avec le RSA, on s'éloigne encore davantage du revenu minimum d'existence, sauf à le voir comme un dispositif qui permettrait effectivement aux personnes qui le souhaitent d'augmenter leur revenu en cas de reprise du travail et donc, de sortir de la trappe de la pauvreté. Le problème, c'est que toutes les études montrent au contraire que ces personnes ne recourent pas à leurs droits, mais y renoncent pour diverses raisons : l'excellent dossier de la revue *Esprit* (Octobre 2012) en atteste ainsi que le rapport public annuel (2013) de la Cour des comptes<sup>26</sup>.

## 2. La Prime pour l'emploi

Dans une certaine mesure, elle se rapproche de l'allocation universelle si l'on considère comme Y. Vanderborght et Philippe Van Parijs que l'impôt négatif sur le revenu serait la forme qui se rapproche le plus de l'allocation universelle. Pour ces derniers, et dans l'absolu, « *un impôt négatif sur le revenu n'est rien d'autre qu'une prestation versée par l'administration fiscale à une personne assujettie à l'impôt en fonction de son revenu, tout comme un impôt positif sur le revenu est un prélèvement effectué par l'administration fiscale en fonction du revenu du contribuable*<sup>27</sup> ».

La Prime pour l'emploi (PPE) a été instaurée en France en 2001 par un gouvernement de gauche (celui de Lionel Jospin), puis maintenue et augmentée par les gouvernements de droite (Jean-Pierre Raffarin en 2003, puis Dominique de Villepin entre 2005 et 2007). Sa finalité apparaît cependant bien différente car elle a été conçue, en théorie, pour inciter les personnes à retrouver le chemin de l'emploi à temps plein et, dans une moindre mesure, pour améliorer le statut des travailleurs pauvres. Ainsi, elle est versée à tout individu par l'administration fiscale à condition que les ressources de ce dernier soient voisines de celles du SMIC. Ainsi, le montant de la PPE est nul jusqu'à environ 30% du SMIC, puis augmente graduellement « jusqu'à 100% du SMIC, pour diminuer ensuite et s'effacer entièrement à 140% du SMIC<sup>28</sup> ». On peut se poser la question d'une telle mesure qui revient à donner de l'argent à ceux qui ne payent pas d'impôts, et de son caractère « pédagogique » : certes, les bénéficiaires sont ravis, mais qu'elle est son objectif exact ? Il semble que d'après de nombreux chercheurs, cette PPE soit au demeurant fort coûteuse pour l'État, sans réel effet sur le travail. Si sa vertu serait plutôt d'être redistributive, les auteurs préconisent ainsi de mieux la cibler<sup>29</sup>. De fait, la PPE fait l'objet de critiques répétées de la Cour des comptes, qui la juge « trop complexe », pas assez « redistributive » et « illisible ». Dès 2006,

25. Cf. « Le management des politiques sociales en question », in FERROL Gilles, LAFFORT Bruno et PAGÈS Alexandre (sous la dir. de), *L'intervention sociale, nouveaux métiers, nouvelles compétences*, Bruxelles : Eme Éditions, 2014.

26. « Le RSA "activité" : une prestation peu sollicitée, un impact restreint », Cour des comptes, Rapport public annuel 2013, février 2013, pp. 219-257.

27. VANDERBORGH Yannique, VAN PARIJS Philippe, Op. cit., 2005, p.38.

28. Ibid., pp. 43-44.

29. CAHUC Pierre, « À quoi sert la prime pour l'emploi ? », *Revue française d'économie*, n°3, Vol 16, 2002, pp. 3-61.

cette institution soulignait que les gouvernements n'avaient jamais choisi entre deux objectifs différents : inciter à la reprise d'un emploi ou redistribuer du pouvoir d'achat à des travailleurs à bas revenus. Enfin, en dehors du fait que la PPE reste étroitement associée aux ressources, elle est aussi versée *a posteriori*, après un contrôle effectif des ressources par l'administration fiscale. L'allocation universelle quant à elle, serait versée *a priori* par l'administration, car elle n'est assujettie à aucun contrôle ; en ce sens, elle apparaît comme d'une mise en œuvre très facile en supprimant *de facto* tout contrôle bureaucratique. Ce point paraît essentiel quant on constate le « poids » conséquent des fonctionnaires affectés à des tâches de contrôle bureaucratique, notamment au niveau de la Direction générale des finances publiques en France.

Pour conclure, revenons aux deux critiques d'ordre éthique qui reviennent le plus souvent quand on évoque ce revenu universel : la disparition de toute contrepartie (qui le plus souvent est en lien avec le travail) et le versement de cette allocation à tous, riches et pauvres confondus. On pourrait rajouter celle de son financement. Sur ce dernier point, de nombreux chercheurs ont pris ce problème au sérieux pour proposer des moyens de financement solides et réalistes (B.I.E.N-CH, 2011). La revue Mouvement (op. cit.) propose également un chapitre complet sur cette question, avec des réponses d'économistes patentés. Ce sont donc plutôt les deux premières critiques qui semblent poser problème pour avancer. Comme le pensent avec justesse les auteurs de « L'allocation universelle » (op. cit.), « il se pourrait qu'une allocation universelle, même partielle, reste exclue de l'agenda politique en raison même de son caractère inconditionnel, c'est-à-dire de l'absence de toute contrepartie exigée de ses bénéficiaires » (p.97). Les auteurs proposent de contourner l'obstacle en transformant ce revenu d'existence en un « revenu de participation » qui demanderait à ses bénéficiaires de participer à une activité « socialement utile », prise dans son sens le plus large. Ainsi, les activités bénévoles exercées par exemple au sein d'associations les plus diverses pourraient être prises en compte. Dans l'immédiat, il serait urgent de pouvoir, d'ores et déjà, ouvrir le RSA à toute personne majeure (donc dès l'âge de dix-huit ans) et de réduire toute contrepartie à un volet « socialement utile » et si possible détaché du travail.

---

## Bibliographie

### Ouvrages

■ B.I.E.N-CH, (Basic Income Earth Network, Switzerland), *Le financement d'un revenu de base inconditionnel*, Zürich : Seismo, 2010.

- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Gallimard, 1995, 813 p. (Collection Folio Essais).
- CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris : Seuil, 2003, 95 p. (Collection La République des idées).
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, Paris : Seuil, 2009, 457 p. (Collection La couleur des idées).
- FERRY Jean-Marc, *L'Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris : Éditions du Cerf, 1995, 124 p.
- GIRAUD Gaël, RENOARD Cécile, *Le Facteur 12. Pourquoi il faut plafonner les revenus*, Paris : Carnets Nord, 2012, 260 p.
- ESPING-ANDERSEN Gosta, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris : Seuil, 2008, 134 p. (Collection La République des idées).
- JACQUIER Christian, *Le Socle universel de protection sociale*, Workshop, Bureau International du Travail, Genève, juin 2010.
- MÉDA Dominique, *Travail, la révolution nécessaire*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2010, 92 p.
- MÉDA Dominique, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris : Aubier, 1995, 358 p. (rééd. Champs-Flammarion, 1998).
- MYLONDO Baptiste, *Pour un revenu sans condition*, Paris : Éditions Utopia, 2012, 157 p.
- PECH Thierry, *Le temps des riches. Anatomie d'une sécession*, Paris : Seuil, 2011, 172 p.
- RIFKIN Jeremy, *La Fin du travail*, Paris : La Découverte, 1996, 435 p.
- VANDERBORGHT Yannick et VAN PARIJS Philippe, *L'Allocation universelle*, Paris : La Découverte, 2005, 122 p.

## Revue

- « La Pauvreté perdue de vue », *Esprit*, n°388, octobre 2012, 159 p.
- « Un Revenu pour exister », *Mouvements des idées et des luttes*, n°73, 2013, 176 p.
- « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », *Revue du MAUSS*, n°7, 1996.

## Sources internet

- GADREY Jean, « Quand les écarts de revenus furent enfin plafonnés », *La vie des idées.fr* [en ligne], 2011, 8 p. Disponible sur : [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20111026\\_ecarts-de-revenu-en-2112.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20111026_ecarts-de-revenu-en-2112.pdf) (consulté le 22/08/2014).
- Quelques informations synthétiques sur le Revenu minimum d'existence : « (RME) Revenu minimum d'existence », *TransFutur.org* [en ligne], disponible sur <http://transfutur.free.fr/pages/rme.htm> (consulté le 22/08/2014).



# Culture populaire, culture de la pauvreté et sobriété heureuse<sup>1</sup>

Thierry BRUGVIN

Docteur en sociologie

Les cultures populaires sont généralement l'objet d'attitudes condescendantes et stigmatisantes de la part des classes sociales « *non-populaires* » qui considèrent que la culture populaire serait une sous-culture de la culture bourgeoise. La majorité des sociologues et des travailleurs sociaux notamment, estiment que les classes populaires les plus pauvres développent une culture de la pauvreté qui enferme ces populations dans un cycle de misère. Ainsi, « *la "culture de la pauvreté" a été théorisée par l'anthropologue américain Oscar Lewis dès 1959. À partir de monographies de familles habitant Mexico, il décrit un « cycle de la pauvreté » provenant du fait que les pauvres développeraient un système de valeurs leur permettant de faire face à la misère, mais qui les maintient dans leur condition.* »<sup>2</sup>

La misère est différente de la pauvreté, affirment les auteurs Majid Rahnema et Jean Robert. Tandis que les miséreux sont fragiles, ils affirment qu'il existe une « *puissance des pauvres* » dans leur ouvrage du même nom<sup>3</sup>. Selon eux, « *il faut régénérer les savoirs multiples et divers en perpétuel devenir qui permettent partiellement ou entièrement de subsister en dehors du marché ; il faut ensuite subordonner les savoirs affichés de l'économie formelle à ces savoirs modestes, locaux et multiples qui permettent aux gens de subsister là où ils sont de ce que leur offrent leurs lieux propres. Une doctrine de l'économie contenue tient, comme une coquille de noix, en ces deux points. Elle va avec la demande de simple bon sens qu'en matière de circulation urbaine, on favorise la marche à pied ou le vélo contre les voitures* »<sup>4</sup>. La culture de la pauvreté est en relation avec la puissance des pauvres. Cette dernière permet d'affirmer la fierté de sa culture, voire d'une culture de la pauvreté, même s'il faut savoir éviter l'écueil d'une société à deux vitesses, dans laquelle la pauvreté deviendrait un secteur en soi, *ad vitam aeternam*, permettant aux plus riches de vivre égoïstement.

1. Ce texte a été rédigé collectivement sous la direction de Thierry BRUGVIN, par des étudiants en 1<sup>ère</sup> année à l'IRTS de Franche-Comté : David DUTECH, Stéphanie LE DEIST, Natacha BOURON, Camille CHRETIEN, Simon GUIER, François MIGNARD, Marion DENETRE, Camille ROBERT, Léocadie DELESSARD, Julie HADDAD, Charlotte BERNARD, Diane VOITURET.

2. LAZARUS Jeanne, "Les enjeux de la sociologie de la pauvreté", *CERISCOPE Pauvreté* [en ligne], 2012, Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/les-enjeux-de-la-sociologie-de-la-pauvrete> (consulté le 27/06/2014).

3. RAHNEMA Majid, ROBERT Jean, *La puissance des pauvres*, Arles : Actes Sud, 2008, 289 p.

4. *Ibid.*, p.263.

Nous commencerons par expliquer ce qu'est la culture de la pauvreté, puis la simplicité volontaire et la « *révolution culturelle* » de la sobriété heureuse. Enfin, nous montrerons que développer la puissance des pauvres et lutter contre la misère supposent aussi de concevoir des projets de développement local et internationaux, fondés sur trois piliers, la satisfaction des besoins essentiels, l'autonomie et l'identité culturelle.

## I. Qu'est-ce que la culture de la pauvreté ?

Pour le sociologue Howard S. Becker « *la culture est la somme des attendus partagés que les individus utilisent pour coordonner leurs activités* »<sup>5</sup>. Ainsi, nous définirons la culture populaire comme la somme des attendus partagés, c'est-à-dire des idées et des pratiques populaires, que les individus appartenant ou non à la classe populaire utilisent pour coordonner leurs activités.

### 1. La pauvreté n'est pas la misère

La pauvreté se définit classiquement comme « *ce que nos ancêtres appelaient le paupérisme ou l'indigence. Cette notion évoque immédiatement celle de subsistance : l'indigent est celui qui n'a pas, ou détient tout juste les moyens de survivre et de faire survivre ceux qui dépendent de lui. Rowntree appliquait cette définition à la lettre et fixait la limite de la pauvreté au minimum nécessaire pour maintenir la condition physique* »<sup>6</sup>. Ces différentes définitions de la pauvreté devraient donc plutôt être celles de la misère. En effet, dans leur ouvrage cité précédemment, Rahnema et Robert différencient la misère de la pauvreté. Cette dernière « *ne peut être considérée que dans son contexte historique et culturel, dans ses formes culturellement incarnées ou inculturées. De fait, dans la plupart des cultures, le pauvre est tout simplement l'homme commun, l'humble dont le nombre constitue le commun des mortels, et sa condition – la pauvreté – est indissociable d'un mode de vie, d'un art de vivre et de faire* »<sup>7</sup>. La pauvreté est un état d'être, lié à la production de subsistance, qui implique une vulnérabilité aux catastrophes naturelles, mais une relative autonomie au regard du marché. Elle peut apporter une « *joyeuse liberté* »<sup>8</sup>, une « *plénitude simple* »<sup>9</sup>. « *C'est oublier que l'homme commun qui n'a pas été déraciné, acculturé de force ou déplacé en milieu étranger est porteur de capacité, d'une puissance d'agir dont la perte serait ressentie par la société tout entière* »<sup>10</sup>. Rahnema et Robert différencient trois

catégories de pauvreté : la pauvreté conviviale, la pauvreté volontaire et la pauvreté modernisée. Ce dernier terme a été créé par Ivan Illich comme un synonyme de la misère moderne. Pour Rahnema et Robert la pauvreté modernisée « *révèle, à qui comprend sa nature profonde, la dissonance cognitive entre ses rituels*

5. BECKER Howard S., *Propos sur l'art*, Paris : L'Harmattan, 1999, 217 p.

6. LABBENS Jean, *Sociologie de la pauvreté*, Paris : Gallimard, 1978, p.76.

7. RAHNEMA Majid, ROBERT Jean, *Op. cit.*, 2008, p.41.

8. *Ibid.* p.13.

9. *Ibid.* p.16.

10. *Ibid.* p.52.

et la réalité, par exemple celle qui oppose la pratique de multiplier les besoins dans un but essentiellement lucratif à la démagogie d'un discours qui promet de transformer la rareté en abondance ou celle qui fait miroiter aux yeux de tous l'accession – demain – aux privilèges du petit nombre.»<sup>11</sup>. Ainsi, il faudrait ajouter une quatrième différenciation : la pauvreté conviviale, la pauvreté volontaire, la misère matérielle (la non-satisfaction des besoins essentiels physiques et matériels, telle que se loger) et la misère moderne ou la pauvreté modernisée (une misère matérielle réelle, doublée d'une illusion construite par la société marchandisée).

À la différence du terme de pauvreté, l'usage du terme misère devrait être utilisé seulement en fonction d'une des deux conditions suivantes (ou des deux simultanément). Soit lorsqu'un individu ne parvient pas à satisfaire ses besoins essentiels (la misère matérielle). Soit lorsqu'il y parvient à peu près, mais que cette situation est mal vécue pour des raisons psychosociologiques (la misère moderne d'Illich ou la pauvreté moderne de Rahmena). Tandis que la misère relève d'une dimension quantitative, la pauvreté relève plus de la dimension qualitative. Ainsi, dans une situation de simple satisfaction des besoins essentiels physiologiques et matériels, le miséreux vivra mal cette situation, tandis que le pauvre peut accepter cette situation et bien la vivre, dans le cadre d'une « *sobriété heureuse* ». C'est donc une différence de nature qualitative. Cependant, ce ne doit pas être une raison pour créer une société à deux vitesses, laissant à la traîne les plus pauvres, même dans la sobriété heureuse, comme nous le verrons par la suite. La sobriété heureuse devrait pouvoir être un choix libre et volontaire et non le résultat d'une détermination socioéconomique.

## 2. La pauvreté conviviale et volontaire

Ces deux dimensions prônent « *le vivre ensemble sur les principes de simplicité, de solidarité, de frugalité, de partage, du sens de l'équité, du respect de son prochain [...], vertu qui exprime le contentement de ce qu'on a et de ce qui est perçu comme la juste part pour chacun [...]. La pauvreté conviviale, mode de vie simple et de bon sens, se fonde sur une reconnaissance réaliste de la nécessité* ». À la différence de la misère, la pauvreté volontaire « *se base sur un choix délibéré* » et « *la quête, par le pauvre volontaire, de richesses d'une nature supérieure, libératrice de toute dépendance matérielle superflue* »<sup>12</sup>.

La pauvreté est souvent perçue, de nos jours, comme un fait négatif, or cela n'a pas toujours été ainsi. Le sociologue Jean Labbens rappelle que « *la pauvreté a souvent été prônée comme un bien. Pour des raisons morales et religieuses, d'abord ; elle libère des soucis terrestres et permet de vaquer à la contemplation. C'est-à-dire que la pauvreté laisse à l'homme de quoi subvenir à ses besoins ; peu sans doute, mais assez, tout de même, pour donner un sentiment de sécurité ; sinon, elle créerait des*

11. Ibid. p.52.

12. Ibid. p.52.

*préoccupations temporelles, au lieu d'en retirer. L'excellence de la pauvreté ne se mesure donc point au dépouillement des biens, mais à la libération qu'elle procure. Un bon pauvre doit être fort tranquille en ce qui concerne sa subsistance »<sup>13</sup>, c'est-à-dire qu'il doit disposer au moins de la satisfaction des besoins essentiels pour se dégager du stade de la misère matérielle.*

### 3. La satisfaction des besoins psychologiques est une des conditions du bien vivre

Parallèlement aux besoins essentiels physiologiques et au besoin de puissance sur soi-même, il existe d'autres besoins psychiques essentiels à la « *vie bonne* », telle qu'en parle en particulier le philosophe Paul Ricœur. La « *sobriété heureuse* » telle que la formule Pierre Rahbi vise à retrouver une harmonie intérieure et extérieure, psychique et écologique. Elle vise aussi à développer les qualités psychologiques de l'être humain (se détacher du besoin de posséder, de consommer, du pouvoir, de s'oublier dans l'activisme...). Qualités qu'il semble nécessaire d'acquérir, afin de pouvoir réellement mettre en œuvre cette autolimitation, en vue d'un partage équitable des ressources entre tous les êtres vivants.

Selon la Pyramide du psychologue Maslow, les cinq besoins fondamentaux principaux sont les besoins physiologiques, le besoin de sécurité, les besoins d'appartenance, le besoin d'estime de soi et d'accomplissement de soi<sup>14</sup>. Cependant, les besoins fondamentaux premiers devraient plutôt être les six suivants : les besoins physiologiques, le besoin de vivre (pulsion de vie), le besoin d'être fort, le besoin d'aimer (de servir autrui, d'être utile), le besoin de réalisation de soi-même (par la création de soi ou d'objets) et le besoin de compréhension (de curiosité). Le besoin d'estime de soi étant un besoin fondamental secondaire, puisqu'il découle du besoin d'aimer sa propre force. Il est aussi lié à la peur d'avoir une mauvaise estime de soi ou une mauvaise confiance en soi, engendrant alors un besoin névrotique de reconnaissance.

La pauvreté conviviale et la sobriété heureuse supposent donc la satisfaction de ces besoins physiques, matériels et psychologiques. Pour satisfaire ces cinq besoins psychologiques, cela suppose de parvenir à prendre conscience des peurs subconscientes engendrées par leur non-satisfaction, puis de parvenir à s'en détacher psychiquement. Ces cinq peurs sont reliées aux cinq besoins psychiques fondamentaux : la peur de la mort au besoin de vivre, la peur d'être faible au besoin d'être fort, la peur de ne pas être aimé au besoin d'aimer, la peur de ne pas se réaliser au besoin de réalisation de soi-même par la création, la peur de ne pas comprendre par le besoin de compréhension. Se détacher de ces peurs suppose

non seulement un travail psychologique, mais aussi une analyse critique des valeurs de la société, qui soit de nature sociologique et philosophique. La marchandisation capitaliste et le matérialisme nous poussent à

13. LABBENS Jean, Op. cit., 1978, p.76.

14. MASLOW Abraham H., « A theory of human motivation », *Psychological Review*, 50(4), 1943, pp. 370-396.



nous créer des besoins artificiels et renforce la dimension névrotique des besoins non essentiels. Les besoins et les peurs névrotiques principaux sont en nombre relativement limité, mais leurs combinaisons et leur pondération sont quasiment illimitées.

## II. La simplicité volontaire contre la simplicité subie

### 1. De la simplicité subie à la simplicité volontaire

La simplicité volontaire désigne des personnes ayant choisi de vivre volontairement avec peu de ressources, afin de se simplifier la vie et d'accroître leur bonheur de vie, une « *vie bonne* » grâce au détachement des besoins non essentiels. C'est « *un courant social, un art de vivre ou une philosophie de vie qui privilégie la richesse intérieure par opposition à la richesse matérielle manifestée par l'abondance de la consommation* »<sup>15</sup>. Pierre Rahbi, un des principaux leaders du mouvement de la décroissance, la dénomme aussi « *sobriété heureuse* ».

Ce n'est que dans les années 1990 que l'expression simplicité volontaire prendra vraiment son essor, en débutant par le Québec, notamment grâce à de nombreux ouvrages y faisant référence, tel celui de Richard Gregg (1885-1974). C'est un philosophe social et un disciple de Gandhi. Il est considéré comme un précurseur en Occident de la simplicité volontaire et des théories de la non-violence. Il a cherché à propager la pensée de Gandhi aux États-Unis à travers un ouvrage, « *La valeur de la simplicité volontaire* » (1936). « *Qu'en est-il de la simplicité involontaire des plus pauvres ? Est-ce une bonne chose ?* » s'interroge Richard Gregg. « *La contrainte crée une frustration, un sentiment d'infériorité, du ressentiment et de l'envie pour les choses qui leur sont refusées. Dans la mesure où la simplicité subie conduit à une plus grande intimité avec les forces salutaires de la nature et à l'unité avec nos prochains, elle ne semble pas entièrement mauvaise. Les vies menées par les pauvres dans les villes, cependant, ne sont pas naturelles, mais dépendent d'un environnement hautement artificiel et complexe qui les prive de soleil, de l'air frais et d'une alimentation biologique. Ce cadre de vie les éloigne aussi très souvent des relations humaines et ordinaires et d'activités saines. Plus la sobriété volontaire sera pratiquée par les privilégiés, plus les avantages de la simplicité rejailliront sur les défavorisés, car leur abstinence subie leur paraîtra d'autant moins injuste et leur pauvreté pourrait alors trouver un remède* »<sup>16</sup>. Les plus riches peuvent donc apprendre des plus pauvres, puis le processus peut s'inverser.

### 2. Sur quel mode la vivre ?

Si la simplicité subie peut être bien ou mal vécue, elle est généralement mal vécue. En France, c'est ce que

---

15. Réseau Québécois pour la Simplicité Volontaire, *Définitions* [en ligne]. Disponible sur : <http://simplicitevolontaire.org/la-simplicite-volontaire/definition> (consulté le 09/07/2014).

16. GREGG Richard B., *La valeur de la simplicité volontaire*, Vierzon : Éditions Le Pas de Côté, 2012, p.91.

Nicolas Duvoux appelle « *l'autonomie contrariée* ». Ce sont des personnes qui touchent des aides et qui sont persuadées de ne pas pouvoir sortir de ce système d'assistanat. Elles se positionnent donc comme victimes et mettent en avant leurs difficultés. Elles intériorisent également leur statut et la stigmatisation que celui-ci entraîne.

La simplicité subie peut aussi être bien vécue. On pourrait assimiler ce point à « *l'autonomie intériorisée* » de Duvoux. Dans son ouvrage, « *L'autonomie des assistés*<sup>17</sup> », il explique que pour les personnes qui « font avec », le fait de toucher des aides est parfois considéré comme un droit légitime. Ils sont en effet conscients que c'est juste un passage de leur vie et ils estiment que bientôt ils en sortiront. Cependant, s'ils y parviennent, ils souhaitent que cela soit par eux-mêmes. Ils valorisent donc leurs capacités, même si généralement il y a une fragilité qu'ils veulent à tout prix cacher. Ce sont également, pour la plupart, des personnes subissant un déclassement. C'est pourquoi ils continuent à entretenir des relations avec leur ancien milieu, puisqu'ils sont persuadés qu'un jour, ils le retrouveront. Ce sont également des personnes qui, pour compenser un manque de travail, pratiquent beaucoup les loisirs, afin d'occuper leur temps libre ou de se consacrer à une passion. Les personnes qui touchent des aides sociales et qui disposent d'une culture marxiste estiment parfois qu'elles le méritent, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'emplois disponibles pour tous les chômeurs. De plus, ils considèrent que les salaires sont insuffisants du fait de l'exploitation du travail par les capitalistes. Il leur paraît donc juste qu'une redistribution des richesses s'opère aussi envers les chômeurs, via les cotisations sociales notamment. Ainsi, la simplicité subie est bien vécue et favorise le « bien vivre ».

### 3. Les cultures s'enracinent dans des pratiques concrètes

Voici une liste de pratiques des classes populaires ou pauvres dont s'inspirent parfois sans le savoir les partisans de la sobriété heureuse :

- les jardins familiaux et ouvriers plutôt que le rayon du supermarché
- la guérison par les plantes et les guérisseurs traditionnels plutôt que l'allopathie chimique
- la consommation végétarienne plutôt que l'alimentation carnée
- le vélo, les transports en commun plutôt que la voiture
- la force de la traction animale plutôt que le tracteur
- la réparation plutôt que de jeter après usage
- la récupération plutôt que l'achat du toujours neuf
- la maîtrise de technologies simples plutôt que la dépendance à une technologie de pointe
- la solidarité familiale plutôt que l'individualisme égoïste

17. DUVOUX Nicolas, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris : Puf, 2009, 269 p.

- l'entraide amicale ou familiale plutôt que le paiement de prestataires privés
- l'auto-construction de son habitat plutôt que par une entreprise extérieure
- le prêt plutôt que l'achat
- compter chaque sou par nécessité plutôt que de dépenser à tout va sans limites
- vivre humblement avec peu plutôt que de chercher à travailler plus pour gagner plus
- le chômage créateur plutôt que le travail plus stérilisant
- produire pour sa subsistance plutôt que le productivisme visant une accumulation sans fin
- l'usage du bon sens pratique plutôt que la théorisation discutable, telle l'économétrie<sup>18</sup>

### III. Le « *bien vivre* » comme projet de vie et idéologie

La pensée chrétienne prône depuis son origine le détachement matériel. Aux origines de ces concepts de simplicité, on retrouve l'héritage de la sagesse antique, dont le principe repose sur un détachement des biens matériels pour une finalité fondée sur un équilibre de l'être et un développement harmonieux de la personne. Saint François d'Assise, un des premiers « écologistes », a fait du vœu de pauvreté un des principes des franciscains notamment.

#### 1. Des origines amérindiennes

Le « *Buen vivir* » et le « *Sumak Kawsay* » proviennent de la culture amérindienne. Le « *Buen vivir* » est un concept qui est une traduction métisse des mots *Sumak Kawsay* venant de différentes cultures indigènes, surtout andines. Nés dans les pays d'Amérique du Sud, le « *Buen vivir* » ou « *Sumak Kawsay* » sont des mouvements qui sont issus d'une longue recherche d'alternatives de vie dans des luttes populaires, notamment indigènes incluant souvent une approche spirituelle. Le « *Buen Vivir* » s'apparente à un concept plus qu'à un mouvement. Il est d'abord porté par les mouvements indigènes et écologistes en Équateur, ainsi que d'autres organisations sociales. Il a été repris par le gouvernement de Rafael Correa, économiste et président de l'Équateur, pour rebaptiser le plan de développement du pays, le « *Plan national pour le Buen Vivir* ». On retrouve ce concept de « *Buen Vivir* » en Bolivie avec le *Sumak Qamaña* sur lequel s'appuie Evo Morales, leader syndical bolivien du Mouvement vers le socialisme et actuel président du pays. David Choquehuanca, le ministre des Affaires Étrangères de Bolivie, résume ainsi ce concept : « *recommencer à être ce que nous avons été* ». L'article 8 de la Constitution établit que « *l'État assume et promet comme étant les*

**18.** Méthode d'analyse des données qui, par l'utilisation de la statistique et de la mathématique, recherche des corrélations permettant l'étude et la prévision des phénomènes économiques. (Le Petit Larousse Illustré, 1999).

*principes éthico-moraux de la société plurielle* ». Le bien vivre c'est accorder la priorité à la vie, c'est savoir se nourrir, savoir combiner la nourriture adaptée aux saisons, c'est accepter les différences, c'est savoir danser, c'est savoir travailler, mais ce n'est pas « *vivre mieux* » au plan quantitatif comme dans le cadre du paradigme productiviste.

Paul Ariès considère, quant à lui, qu'ancrer « *dans les racines des civilisations, le projet du bien vivre est aujourd'hui au cœur du débat et n'est plus seulement un moyen, mais devient une finalité [...] indispensable pour reprendre pied, pour permettre [...] aux milieux populaires de se retrouver [...] afin d'assurer la visibilité d'autres façons de vivre avec comme dessein de vivre mieux*<sup>19</sup> ». Pour le politologue Matthieu Le Duang, « *la société du Buen Vivir a aussi pour fin le bonheur de l'être humain. Ce bonheur ne correspond pas à la recherche de la richesse et de la croissance, mais à améliorer les relations entre les êtres humains entre eux et avec la nature. Et tout cela dans une démocratie qui soit à la fois représentative, participative et directe qui recherche l'unité dans la diversité, la solidarité et une meilleure coopération entre les personnes* »<sup>20</sup>. Il s'agit donc d'une approche holistique, c'est-à-dire psychologique, environnementale, économique et politique.

On peut relever un parallèle entre la culture du bien vivre et les « *onze indicateurs du vivre mieux* » créés en 2011 par l'OCDE, une des organisations centrales d'analyse économique des pays industrialisés d'orientation néolibérale. Les indicateurs des besoins essentiels sont donc en relation avec la culture du « bien vivre » qui s'inscrit dans les valeurs de différentes cultures nationales, mais aussi des cultures liées aux classes socio-économiques.

## 2. Huit indicateurs pour conceptualiser

On peut distinguer huit catégories autour de la culture et des classes bourgeoises et populaires. Ainsi, nous pouvons différencier de manière schématique différentes attitudes au sein des classes socio-économiques. Elles se situent entre les deux extrêmes que sont les classes bourgeoises et populaires. Ces huit différentes attitudes idéales typiques dépendent de trois critères :

- la classe sociale d'origine
- le niveau de vie économique
- les valeurs actuelles (bourgeoise ou populaire) liées au but de vie

Il y a la figure classique ou l'attitude du « bourgeois heureux » ou satisfait, car il est riche. À ses côtés réside la figure de « l'ancien riche », c'est-à-dire le « bourgeois malheureux », car il ne dispose plus d'un capital économique qui le satisfait. À l'inverse le « nouveau riche ostentatoire », dispose d'un niveau

19. ARIES Paul, *Le socialisme gourmand, le Bien vivre : un nouveau projet politique*, Paris : La Découverte, 2012, p.7.

20. LE DUANG Matthieu, *Le buen vivir contre le bien-être*, Le Sarkophage, mars 2012.

économique l'inscrivant dans la classe bourgeoise, mais il est issu d'une classe économiquement inférieure. Il adopte une attitude ostentatoire, afin de montrer sa réussite par des signes extérieurs de réussite économique. À la différence de l'attitude du « nouveau riche humble », qui est parvenu à accéder au niveau de vie économique du bourgeois, mais qui revendique toujours des valeurs et des pratiques de sa classe d'origine (populaire par exemple). Quant au désormais bien connu « bobo », le bourgeois bohème, il est économiquement bourgeois, mais culturellement populaire ou du moins se revendiquant comme tel. Il est souvent critiqué, car il y a un écart entre son idéal (sobriété, écologiste,...) et ses pratiques dépensières donc anti-écologistes, car ses empreintes carbone et écologique sont élevées.

Dans les classes subalternes et en particulier populaires, on relève la figure classique du « pauvre frustré » (malheureux), car il n'est pas satisfait de son niveau de vie économique. À la différence du « pauvre heureux » lui aussi issu d'une classe sociale populaire, mais qui apprécie son mode de vie, bien qu'il dispose de faibles revenus. À ses côtés figure le bohème ; il est issu de la classe bourgeoise, mais dispose à présent d'un capital économique faible, à l'instar des classes populaires et du pauvre heureux. Par contre, il n'est pas frustré comme le bourgeois malheureux, ou le pauvre frustré, car il a adopté les valeurs de la simplicité volontaire. Tandis que le bourgeois bohème est plutôt heureux, il n'a pas une attitude cohérente, comparé au bohème et au pauvre heureux, qui eux sont cohérents et plutôt heureux.

Finalement, nous pouvons en conclure que la frustration dépend plus de l'écart entre ses valeurs et ses revenus, que du niveau de revenus lui-même. Cependant, la misère, c'est-à-dire la non-satisfaction des besoins vitaux, conduit non seulement à la frustration, mais progressivement à la malnutrition, puis à la maladie, jusqu'au décès prématuré.

## IV. La sobriété heureuse : une révolution culturelle

### 1. Décoloniser nos imaginaires

La « décolonisation de notre imaginaire » est le premier pas vers l'objection de croissance<sup>21</sup>. Voilà ce qu'explique Serge Latouche et cela suppose un véritable changement de paradigme. François Houtard, dans une allocution à l'assemblée générale des Nations Unies, le 30 octobre 2008, proposait d'une part de remplacer la valeur d'échange par la valeur d'usage, afin de permettre de créer des biens communs et non plus seulement des biens marchands. D'autre part, il suggérait de s'appuyer sur l'interculturalité, afin de parvenir à changer nos systèmes de valeurs respectifs. En effet, l'obstacle le plus fondamental pour dépasser le capitalisme consiste à parvenir à dépasser nos modèles de représentation du monde

21. LATOUCHE Serge, *Le pari de la décroissance*, Paris : Fayard, 2006, 302 p.

qui semblent naturels et éternels, alors qu'ils ne sont que le résultat d'une culture donnée à une époque donnée. Actuellement, il s'agit de l'idéologie hégémonique capitaliste néolibérale, (cf. Antonio Gramsci), qui est devenue une pensée unique et la fin de l'histoire pour certains, tel Fukuyama<sup>22</sup>.

L'approche, en termes de soins de santé primaire, illustre ce passage vers la postmodernité. Il s'inspire notamment du savoir-faire des médecins traditionnels, des « hommes médecines », des chamanes, qui s'appuient notamment sur l'usage des plantes pour soigner. À « l'homme-machine » dont la médecine académique ne connaissait que les symptômes, les souffrances et la mort, se substituait un « homme-total » selon l'expression de M. Mauss. Cette approche dynamique de la vie fut introduite par Malinowski avec l'anthropologie culturelle

## 2. Culture de croissance infinie et culture de la lenteur

La culture de la croissance infinie, de la vitesse extérieure s'oppose à la culture de la lenteur et de la simplicité intérieure. Les « Occidentaux » sont poussés culturellement vers la suractivité, ce qui crée une civilisation de la croissance et de la vitesse infinie. Une des raisons de cette éternelle course en avant et de l'hyperactivité des Occidentaux en particulier, s'explique à nouveau par un besoin de compenser la peur du manque, du vide et finalement la peur de la mort. Dans la culture moderne, en particulier celle du capitalisme occidental techno-industriel, une des valeurs dominantes repose sur la recherche du rendement, de la productivité, de la croissance économique sans limites. Tandis que dans la culture postmoderne, la priorité est donnée au temps intérieur, à la quête de la lenteur, comme opportunité de la « simplicité heureuse ». Ceci, afin de développer aussi les qualités intérieures de l'être humain. Un peu dans la même veine, Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx, avait déjà écrit en 1881 « *le droit à la paresse* »<sup>23</sup>.

Travailler moins, pour gagner moins, consommer moins et surtout vivre mieux, tels sont les principes de l'écologie de la pauvreté. Dans une perspective productiviste capitaliste ou socialiste étatique, l'injonction consiste à « travailler plus », plus vite, plus efficacement, rechercher la productivité maximum, pour « gagner plus ». Dans le cadre de l'écologie sociale radicale, les personnes entendent partager le travail, pour que tous y aient droit. Ils tentent de travailler moins pour accroître le temps pour soi et pour autrui. Ivan Illich estime qu'il faut parfois savoir « *dire non* » pour bien vivre dans cette société. Les travailleurs-consommateurs ne sont même pas capables « *d'imaginer qu'ils pourraient se soustraire à leur condition de passager, c'est-à-dire jouir de la liberté de l'homme moderne, dans un monde moderne, de se mouvoir par lui-même* »<sup>24</sup>.

22. FUKUYAMA Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris : Flammarion, 1992.

23. LAFARGUE Paul, *Le droit à la paresse*, Paris : Éditions François Maspero, 1975, 153p. (petite collection Maspero).

24. ILLICH Ivan, *Le chômage créateur*, Paris : Seuil, 1977, p.26.

## 3. Pour éviter un système à deux vitesses

L'approche fondée sur les besoins essentiels et les technologies appropriées (autonomie et identité

culturelle) ne doit pas aboutir à un système à deux vitesses. Selon Roy Preiswerk, les trois principes d'un projet de développement social sont les besoins essentiels, le développement autonome et l'identité culturelle qui sont interdépendants et synergiques<sup>25</sup>. Rappelons au préalable que le développement économique et social est souvent une nécessité vitale, pour les populations n'ayant pas atteint le niveau de l'empreinte écologique moyenne et soutenable pour l'humanité. On le voit, si le développement de la technologie appropriée suscite encore actuellement de grands espoirs, elle montre aussi ses limites, notamment dans le domaine de la santé et de la médecine traditionnelle, qui en est une des manifestations. Le risque de tous les dispositifs qui cherchent à répondre aux besoins des populations à court terme et de manière réaliste consiste à dériver dans un système social à deux vitesses. C'est-à-dire un système où les plus riches bénéficient par exemple de la médecine de pointe, tandis que les autres se contentent de survivre avec une médecine au rabais. Pour éviter que ne s'instaure un système de santé à deux vitesses, c'est finalement une révolution complète de la société qui devra être entreprise. Cela peut se dérouler soit par la somme des petites réformes (la méthode réformiste des petits pas, mais bien réels) ou par une transformation rapide et radicale visant la redistribution des richesses dans le cadre de ressources non renouvelables limitées.

En revanche, si la stratégie des besoins essentiels engendre réellement une redistribution des richesses dans l'ensemble de la société, cela peut remettre en cause le processus de détermination des besoins. Bernard Rosier souligne fort justement que ce processus « repose sur l'inégalité sociale dans les sociétés capitalistes (...). Les produits n'y sont pas mis au point et diffusés pour répondre aux besoins fondamentaux de la majorité, mais pour satisfaire le besoin de démonstration de la minorité »<sup>26</sup>. Dans le système capitaliste néolibéral, les plus riches parviennent à satisfaire leurs besoins secondaires, ce qui nuit à la satisfaction des besoins prioritaires des plus pauvres.

La stratégie des besoins essentiels suppose donc un changement des valeurs et des lois sur lesquelles repose notre économie marchande capitaliste. La stratégie des besoins essentiels peut remettre en cause certains principes de ce système en introduisant certaines limites et certaines règles pour protéger les plus faibles. À l'inverse, elle peut verrouiller le système capitaliste en institutionnalisant la scission de la société et le système d'exploitation, selon que son application s'avère partielle ou globale. C'est-à-dire que la décroissance sélective peut être socialiste et redistributive ou bien une décroissance capitaliste néolibérale où seuls les plus pauvres décroissent pour que les plus riches puissent continuer leur croissance plus longtemps. Effectivement, quand les classes les plus riches consentent à redistribuer une infime part de leurs ressources c'est généralement pour éviter que les plus pauvres n'en viennent à se révolter.

25. PREISWERK Roy, in IUED, *Il faut manger pour vivre... Controverses sur les besoins fondamentaux et le développement*, Paris : Puf, 1980, 324 p.

26. ROSIER Bernard, ABDEL-MALEK Anouar, *Clés pour une stratégie nouvelle du développement*, Paris : Éditions Ouvrières, Unesco, 1984, 226 p.

Pour rester égalitaire, l'écologie de la pauvreté doit éviter les dérives du modèle caritatif néo-libéral ou le modèle de l'assistanat de l'État-providence de la sociale démocratie. Dans les deux cas les besoins des plus pauvres sont plus ou moins pris en compte, mais cela engendre une société à deux vitesses. C'est-à-dire que l'écart reste perpétuellement très important entre les classes riches et les classes très pauvres. Limiter cet écart suppose donc d'organiser la société sur la base d'un système qui tend vers une "pyramide" la plus aplatie possible entre les classes socio-économiques. C'est-à-dire que l'écart entre les revenus et les patrimoines les plus et les moins élevés soit relativement faible.

L'écologie et la protection de l'environnement si elles se limitent aux dominants (les blancs les plus riches), n'est pas une écologie sociale. C'est pourquoi les mouvements pour la justice environnementale prônent une écologie des pauvres. Ce pôle de l'écologie est relativiste et pro-social. Il se compose notamment de l'écologie des peuples de couleurs de Washington et de Cochabamba. Ils critiquent en particulier, le pôle qui lui est opposé est celui de l'universaliste-néolibéral de l'écologie environnementaliste. Certains écologistes états-unis, tels le révérend Benjamin Chavis, s'opposent au racisme environnemental, c'est-à-dire à « *la discrimination raciale dans les politiques environnementales et dans la mise en application de la législation et des règlements, le ciblage délibéré des communautés composées de gens de couleurs pour les sites dédiés aux déchets toxiques (...) et une histoire caractérisée par l'exclusion des personnes de couleur de la direction du mouvement environnementaliste* »<sup>27</sup>. Cependant, depuis les années 1990, Greenpeace-États-Unis fait parti des ONG ayant mieux pris en compte ces questions.

Les personnes des classes populaires qui parviennent à « bien vivre » sont celles qui disposent d'un capital culturel et/ou social suffisant ou adapté, malgré la pression idéologique de la société de consommation. Elles développent ainsi des modes de vie fondés sur la « *sobriété heureuse* ». Elles sont ainsi des exemples pour les plus riches. Ces cultures populaires, les cultures des pauvres et les cultures traditionnelles ne devraient donc pas être considérées comme des sous cultures et être sujettes à l'opprobre par les élites. Elles devraient plutôt être replacées au même rang que les cultures dominantes en étant respectées à leur juste valeur, c'est-à-dire comme des cultures différentes, mais de niveau égal, voire supérieur, sur certains points. La perspective n'est donc plus seulement relativiste, mais aussi égalitariste. Les classes disposant de capitaux culturel et économique élevés qui en prennent conscience - tels les bourgeois-bohèmes - commencent à copier certains modes de vie des classes populaires, même s'il reste parfois une incohérence entre leurs valeurs, leurs discours et leurs pratiques. À la différence des

« *bohèmes* » ou des « *pauvres heureux* » qui parviennent à vivre une véritable sobriété heureuse et donc disposent d'une empreinte écologique plus soutenable.

27. GROSSMAN Karl, « From toxic racism to environmental justice », *E Magazine*, mai-juin 1992, p. 31.



Les changements de comportements des « *minorités actives* » peuvent contribuer à transformer les valeurs de la société en changeant les modes de vie et de consommation des classes dominantes. Cela aura des répercussions sur les autres classes sociales, qui cherchent généralement à les imiter.

La sobriété n'est pas toujours heureuse et elle est généralement contrainte dans les classes pauvres ou populaires. Pourtant, lorsque la simplicité devient volontaire, elle peut devenir un mode de vie vertueux au plan psychologique, social et écologique. De plus, cela peut aider les cultures traditionnelles, les classes populaires et les plus pauvres à retrouver une fierté liée à leurs pratiques, leurs valeurs et leurs savoir-faire traditionnels. Car lorsqu'ils les méprisent, ils se considèrent alors comme des classes dominées ou en retard de développement. Ce qui conduit alors les individus des classes populaires à chercher à imiter les classes les plus riches qui cherchent à réussir leur vie par la quête matérialiste. Or, sans une identité culturelle forte (et non un nationalisme guerrier), sans la satisfaction des besoins essentiels et sans une certaine autonomie économique, il ne peut y avoir un développement social, économique et écologique pérenne.

Une attitude est fondée sur des valeurs et, lorsqu'elle est systématisée et généralisée, elle devient une politique. Il y a donc un équilibre à trouver entre deux attitudes excessives vis-à-vis de la pauvreté, qui deviennent deux types d'orientations politiques libérales.

Il y a d'un côté l'attitude caritative classique consistant à assimiler la pauvreté et la sobriété heureuse à la seule misère matérielle et psychologique, tout en stigmatisant les pauvres. Soit en les plaignant pour leur mode de vie, c'est l'attitude plus ou moins caritative. Soit en considérant qu'ils sont responsables de cette misère et donc qu'ils la méritent. C'est la politique capitaliste libérale.

L'attitude excessive opposée est l'attitude idéaliste naïve. Elle consiste à magnifier la pauvreté en imaginant qu'elle favoriserait systématiquement un mode de vie fondée sur la sobriété heureuse. Or, elle est souvent synonyme de misère, c'est-à-dire de non satisfaction des besoins vitaux essentiels physiques, matériels et sociaux, de même que de frustrations psychologiques. L'attitude idéaliste naïve peut conduire volontairement ou non, à la politique décroissante libérale. Elle consiste à prôner une décroissance pour les pauvres, dans le but qu'ils ponctionnent le moins possible les ressources non renouvelables, afin que les plus riches puissent continuer le plus longtemps possible, à croître, à consommer et faire bombance. Ce qui aboutit à une société à deux vitesses au plan social, économique et écologique, dans laquelle les plus pauvres ne pourraient satisfaire que leurs besoins essentiels et cela à l'infini, sans résorber l'écart avec les plus riches. C'est une injustice au plan de l'égalité économique, mais aussi écologique, car les ressources non renouvelables sont limitées à terme.

Entre les excès que sont d'un côté l'attitude caritative conduisant à une politique libérale et de l'autre l'attitude idéaliste naïve, manipulatrice ou instrumenta-

lisée aboutissant à une politique décroissante libérale, il existe une troisième voie, celle de la politique sociale de la sobriété heureuse ou de l'écologie de la pauvreté. Il s'agit donc d'une attitude fondée sur les valeurs de la simplicité volontaire incluant une politique de redistribution des richesses et de justice environnementale. Cette dernière consistant à créer des lois permettant une préservation de l'environnement sans pénaliser prioritairement les plus pauvres. Cela consiste à privilégier par exemple des systèmes de quotas égaux de droit à consommer, à polluer par individu, plutôt que des écotaxes exerçant une pression plus forte sur les personnes les plus pauvres économiquement.

# L'émergence de systèmes sociaux alternatifs dans la société néolibérale

CTS n° 76 - 2014

## Étude du village de Marinaleda (Espagne)

---

Anaël **KIEBER**

Étudiante en Master 2 Sociologie à l'Université de Franche-Comté

Le XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise par le renforcement sans précédent du libéralisme, ou néo-libéralisme. Ce terme recouvre à la fois une idéologie et une forme économique, politique et sociale. Il ne se limite pas seulement au domaine économique puisqu'il participe activement aux formes de gouvernance politique et à l'organisation sociale des sociétés. En effet, le néo-libéralisme, forme contemporaine du capitalisme, prône à la fois la liberté individuelle de pensée et d'action et la libre auto-régulation du marché. Bien que ce système plaide pour une privatisation des services publics et des aides sociales, il ne peut en réalité, se passer de l'État. Les rénovateurs du néo-libéralisme ont préféré imaginer un art de gouverner plutôt que l'utopie d'une société sans État (M. Foucault in F. Denord, 2007, p.5). Dans une société néo-libérale, composée d'une multitude d'individus isolés, il apparaît ainsi nécessaire, pour le bon fonctionnement économique et social, d'avoir une autorité institutionnelle supérieure capable de réguler et d'organiser la vie sociale du pays. Cette autorité représentée par l'État est caractérisée par la démocratie dite représentative. Quant à l'influence sociale du néo-libéralisme, elle est perceptible dans la vie quotidienne des individus, modifiant petit à petit le comportement et les valeurs de la société, en mettant l'accomplissement

individuel au premier plan par le biais de la réussite sociale, de la réussite économique, de la consécration au travail, de la consommation et de la propriété privée.

Dans ce contexte social, politique et économique, rythmé par des crises récurrentes, des groupes d'individus tentent de trouver des solutions aux problèmes sociaux engendrés par cette idéologie et vont parfois jusqu'à tenter de mettre en place des alternatives à ce système.

Parmi toutes ces expériences, une a retenu notre attention, celle forgée dans un village espagnol. Marinaleda, un bourg de 2770 habitants, situé en Espagne, dans la province de Séville en Andalousie. Son organisation économique, politique et sociale se fonde sur les principes du coopérativisme, de la solidarité et de la participation citoyenne. Les villageois et leur maire, Juan Manuel Sánchez Gordillo, ont mis en place ce système dès 1979 et tentent de le maintenir depuis trente-cinq ans. L'étude de ce village nous donne donc la possibilité d'étudier un système alternatif déjà implanté depuis plusieurs décennies et dont les résultats sont maintenant observables et quantifiables.

Nous aborderons dans un premier temps l'histoire et le fonctionnement de Marinaleda, puis nous analyserons ses possibilités d'avenir et les difficultés que le village pourrait rencontrer.

## I. Marinaleda, « une utopie vers la paix »

C'est dans un contexte politique, économique et social particulier, celui de la fin de la dictature de Francisco Franco (1936-1975), de la transition démocratique espagnole et des deux crises pétrolières consécutives de 1973 et 1979 que les habitants de Marinaleda décident de modifier leur organisation sociale, afin de sauver leur village de la misère, du chômage et de la famine. À cette époque, l'Espagne était politiquement, socialement et économiquement déstabilisée, le peuple étant encore sous le choc de la dictature. Bien que la transition démocratique (1975-1982/1986) commençait à se mettre en place, les idéaux franquistes demeuraient influant dans la société espagnole. Les deux crises pétrolières, quant à elles, ont engendrées un ralentissement important de l'économie espagnole dont le taux de chômage ne cessera d'augmenter jusqu'en 1986, atteignant plus de 20% en Espagne à cette époque, et plus de 30% en Andalousie.

### 1. La terre appartient à ceux qui la travaillent

L'Andalousie, région dans laquelle se trouve le village de Marinaleda, est la seconde communauté autonome<sup>1</sup> la plus pauvre d'Espagne. Ses principales ressources économiques proviennent du tourisme et de l'agriculture. La superficie du territoire andalou recouvre 90% de territoires ruraux qui représentent

---

1. Une communauté autonome équivaut à une région française.

en tout huit millions d'hectares de terres cultivables. Toutefois, la structure de la propriété privée agricole de cette région est caractérisée par les *latifundia*, de vastes parcelles cultivables appartenant à de grands propriétaires terriens en partie issus de l'aristocratie et de la noblesse espagnole. La moitié de ces terres cultivables appartiennent à 2% de propriétaires terriens, incluant la *Junta de Andalucía* (le gouvernement andalou) et le gouvernement central espagnol<sup>2</sup>. Une subvention de 1 600 000 Euros est versée tous les ans par la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne pour l'ensemble des terres cultivables andalouses, dont 80% sont perçues par 20% des propriétaires (incluant l'État et l'Andalousie). Cela représente une moyenne de 1 280 000 Euros par an pour ceux-ci. Cette caractéristique territoriale a bien évidemment une influence économique et sociale en Andalousie, ces *latifundia*, particularisées par une culture mécanisée de grand rendement, ne nécessitent pas une importante main d'œuvre. En dépit de l'apport économique que génèrent ces exploitations pour la Junte d'Andalousie, leurs modes de culture des terres ne permet donc pas de créer d'emplois dans le secteur agricole (*Sindicato Andaluz de los Trabajadores*, 03/08/2012). Cette situation économique est l'une des causes de l'important taux de chômage de l'Andalousie qui s'élève actuellement à 34,9% (EPA, INE, I Trimestre 2014).

Toutefois, cette situation n'est pas récente en Andalousie. En effet, la lutte pour la terre est un problème récurrent contre lequel se battent *los jornaleros* (ouvriers agricoles) andalous depuis plusieurs siècles. Dès 1492, en pleine reconquête de l'Espagne par les chrétiens, les ouvriers agricoles de Fuente-Obejuna (province de Cordoue) se révoltent contre ceux qu'ils appelaient les « tyrans » : leur gouvernement territorial de l'époque, l'ordre militaire de Calatrava, dirigé par le Commandant Majeur Hernán Gómez de Guzmán, à qui ils donnèrent la mort. Leur objectif était déjà à l'époque de se libérer des grands propriétaires terriens. Bien qu'ils n'y soient pas parvenus, ils demeurent un exemple de la lutte des ouvriers agricoles andalous contre les *latifundia* (Ramos Espejo, 1985). Cette contestation s'est perpétuée jusqu'à nos jours et a été l'une des revendications de la guerre civile espagnole (1936-1939) qui a amenée à une occupation massive de terres agricoles ; le village de Marinaleda n'y a pas dérogé.

En 1977, des villageois de Marinaleda créent le SOC : le Syndicat des Ouvriers Agricoles, afin de lutter de manière plus efficace contre le gouvernement et les propriétaires terriens, ainsi que contre les différents problèmes sociaux, tels que le chômage et le manque de logements. En 1979, un groupe de villageois de Marinaleda, élu par une assemblée générale crée un parti politique, le Collectif Unitaire des Travailleurs (CUT). Ce parti se présente aux premières élections municipales depuis la fin de la dictature. Le CUT gagne les élections avec 77,3%

<sup>2</sup> Voir le site internet du Syndicat Andalou des Travailleurs (SAT) en bibliographie.

des voix contre l'Union du Centre Démocratique (UCD). Cette lutte regroupant le pouvoir politique, le syndicat et les habitants sera le premier mouvement de mobilisation de ce village atypique.

Dès 1978, les villageois de Marinaleda, accompagnés et soutenus par quelques villages des alentours, commencent l'occupation de grands domaines agricoles non cultivés. Ce sont les premières occupations de terres en Andalousie depuis la guerre civile. La majorité des villageois étaient des journaliers agricoles, qui malgré le nombre d'hectares cultivables disponibles dans la région, demeuraient au chômage. Ils occupent ainsi plusieurs domaines, et après concertation, ils choisissent celui de l'Humoso, l'une des propriétés du Duc de l'Infantado qui possédait, 17 000 hectares sur l'ensemble du territoire espagnol. Ils occuperont *El Humoso* pendant plus de dix ans, tout en réalisant plusieurs manifestations, une *huelga de hambre contra el hambre* (grève de la faim contre la « faim ») et diverses actions symboliques à Séville (occupations de l'aéroport, de la Banque Espagnole, de l'Exposition Universelle etc.). En 1991, le gouvernement espagnol exproprie et rachète les 1 200 hectares occupés pour les rétrocéder au village de Marinaleda.

Ces terres obtenues en 1991 sont donc devenues la propriété du village de Marinaleda et, de ce fait, une parcelle agricole collective. Dès lors, l'économie du village basée essentiellement sur l'agriculture, comprend le domaine *El Humoso* ainsi qu'une usine de conditionnement des aliments, gérés tous deux sous forme de coopérative. La majorité des habitants travaillent comme ouvriers agricoles et une autre partie – surtout composé de femmes – est employée dans l'usine créée en 1999. Cette usine a été mise en place afin que le village puisse s'occuper lui-même du conditionnement de ses produits agricoles, secteur auparavant géré par des entreprises privées et extérieures au village. Ils ont pu ainsi obtenir une nouvelle étape de la chaîne de production et créer plus de postes de travail. À Marinaleda, toutes les personnes travaillant pour la coopérative touchent le même salaire de quarante-sept Euros par jour<sup>3</sup>, pour six heures hebdomadaires aux champs ou huit heures à l'usine. Qu'ils soient ouvriers agricoles, gérants ou administrateurs ils sont tout simplement considérés comme des membres de la coopérative. L'organisation du travail est décidée par l'ensemble des villageois, soit lors d'une assemblée générale pour tout ce qui concerne l'organisation des nouvelles plantations, les récoltes et les équipes de travail, soit en « assemblées de chômeurs » pour ce qui concerne les postes à pourvoir. Lorsqu'il y a davantage de chômeurs que d'emplois, ils forment des équipes qui se répartissent équitablement le travail, sous forme de roulement d'une semaine par groupes. Quand aux

bénéfices générés par la coopérative, ils ne sont pas redistribués aux travailleurs mais entièrement réinvestis dans la coopérative afin d'améliorer les conditions de travail et de permettre, éventuellement, la création de

3. Le Salaire Minimum Interprofessionnel Espagnol (SMI) dans le secteur agricole étant de 32,7 Euros par jour : voir le site internet du Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale Espagnol en bibliographie.

nouveaux emplois. Toutes les décisions et les actions sont donc menées dans ce sens. C'est ce qui fonde l'une des particularités de Marinaleda : l'argent obtenu par la coopérative ne peut pas servir à enrichir ses membres mais à pérenniser son économie.

## 2. La participation des villageois est au cœur du système politique

La lutte contre les *latifundia* et pour la réappropriation des terres par les travailleurs ne sont pas les seules revendications des villageois. Ils accordent de l'importance à tous les droits fondamentaux, tels que le droit à un logement digne, à l'éducation et celui de participer aux décisions politiques. En effet, c'est parce qu'ils pensaient que le pouvoir politique ne représentait pas et ne répondait pas à leurs attentes qu'ils ont décidés de se présenter aux élections municipales de 1979 en créant le CUT, encore au pouvoir trente-cinq ans après. Les élus politiques instaurent alors une démocratie participative.

Une démocratie (dite) participative est un système politique qui met l'accent sur la participation des habitants dans les débats publics et dans la prise de décisions politiques. Ce type de démocratie ne fonctionne bien entendu pas sans représentants élus au suffrage universel, représentants qui servent d'intermédiaires entre les villageois et le monde politique. Toutefois ces représentants se doivent de convier tous les individus qui le souhaitent à participer à la vie politique, et par la même occasion à les tenir informés de toutes les actions menées. Ils sont là aussi afin de permettre une régulation des rapports sociaux et l'application des décisions prises. C'est donc un système politique dans lequel les citoyens sont « conviés à participer aux choix eux-mêmes [...] pour aboutir à une sorte de co-production des choix publics par les élus et les citoyens concernés » (Gaudin, 2007). En effet nous devons distinguer démocratie directe et démocratie participative. Dans le premier cas, la population fait entièrement partie du processus de débat et de prise de décisions politiques sans avoir recours à des élus. Dans le deuxième cas, l'avis des habitants sur les questions et les décisions politiques est mis au premier plan mais toujours en présence des représentants qu'ils ont élus qui, après la délibération, connaissent la ligne de conduite à adopter. Bien entendu, ce type de système soulève des questions quant à l'organisation des débats publics, quant à la prise en considération de l'avis de l'ensemble des individus lorsque celui-ci diverge, quant à la conclusion des débats et à la prise de décisions finales. Toutefois, le système de la démocratie participative n'étant pas très répandu, son application apparaît relativement variée selon le lieu dans lequel il est mis en place.

Dans le cas de Marinaleda, toutes les décisions importantes sont prises lors des assemblées générales. Dès qu'une assemblée est nécessaire, la mairie prévient les villageois par le biais d'une camionnette munie d'un haut parleur qui déambule dans les rues en annonçant le lieu et l'heure de rendez-vous. Lors de l'assemblée,

un membre de la mairie, généralement le maire, décrit aux villageois le sujet de la rencontre. Ils discutent, puis votent. La motion n'est pas adoptée à la stricte majorité. Pour Juan Manuel Sánchez Gordillo « *la majorité 50% plus un ne sert à rien. Pour une vraie démocratie, il faut au moins 80-90% d'adhérents à une idée* » (A. Duffour, 19 avril 2010). Bien évidemment, ce pourcentage dépend aussi du nombre de participants à l'assemblée, sachant qu'en moyenne 400 à 600 personnes y participent régulièrement. La phrase de Pierre Dardot<sup>4</sup> peut relativement bien s'adapter aux valeurs de Marinaleda en la matière : « il n'y a d'obligation politique légitime que celle qui procède d'une co-activité » (P. Dardot, France Culture, 2014).

Ces assemblées avaient lieu presque tous les jours au début de leur instauration dans les années 1970 car il y avait beaucoup d'éléments à régler (organisation des mobilisations et du ramassage des ordures, reconstruction des rues du village, etc.). À l'heure actuelle, elles sont convoquées environ toutes les deux semaines ou tous les mois en temps « normal », et toutes les semaines à l'approche des fêtes ou des projets de mobilisation et de manifestation. Lors des assemblées, est décidé aussi la création des groupes d'action. Ces groupes sont composés d'une trentaine de personnes se consacrant à un sujet spécifique (tel que la culture, le sport, l'écologie etc.). Ils élaborent des propositions qu'ils soumettent à l'assemblée en fonction des besoins du village, où elles sont discutées, modifiées ou rejetées.

L'autre particularité de cette organisation politique, c'est qu'il n'y a pas de rémunération des hommes politiques en tant que telle (maire et adjoints au maire). En effet, les représentants politiques ne perçoivent pas de salaire pour leur « service rendu » au village et aux villageois (ceci n'inclut bien évidemment pas les secrétaires, trésoriers et autres techniciens qui sont rémunérés comme dans n'importe quelle autre mairie d'Espagne). La plupart d'entre eux travaillent à l'Humoso ou à l'usine de conditionnement, en parallèle de leur charge politique, et perçoivent donc le même salaire que leurs « camarades », entre 1 100 et 1 200 Euros par mois. Le maire Juan Manuel était quant à lui professeur d'histoire ; il est maintenant député d'Andalousie, poste pour lequel il perçoit une rémunération de 3 020 Euros par mois. Selon ses dires, il redistribuerait de l'argent au parti politique el CUT et au syndicat el SAT pour percevoir le même salaire que les villageois de Marinaleda, mais nous n'avons, à ce jour, aucun document le certifiant.

Le village ne possède pas non plus de police municipale. Cela peut paraître normal pour un village de 2 700 habitants. La loi espagnole et andalouse stipule qu'il est obligatoire d'avoir une police municipale à partir de 5 000 habitants, Marinaleda n'en a donc pas l'obligation. Toutefois,

4. Pierre DARDOT est co-auteur avec Christian LAVAL, de l'ouvrage *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, paru en 2014 aux Éditions La Découverte.



le village d'à côté, *El Rubio*, composé de 3 580 habitants possède au moins cinq policiers municipaux. En rapport avec la non rémunération des représentants politiques et de la non présence d'une police municipale, Antonio Prados Sánchez, fonctionnaire de l'administration locale avec habilitation de caractère national et secrétaire-administrateur de la mairie de Marinaleda, a édité une déclaration officielle l'attestant (disponible sur le site internet de la commune, en bibliographie). En rapport avec le système politique de ce village, un autre élément suscite l'intérêt : la mairie fonctionne en coopération avec le syndicat « El SOC » (*El Sindicato de los Obreros del Campo*).

### 3. Le syndicalisme au quotidien

Les villageois de Marinaleda ont créé le Syndicat des Ouvriers Agricoles (SOC) dès 1977. Ce syndicat a constitué, avec le pouvoir politique, un outil majeur des luttes menées par ce village. En effet, le SOC a toujours coopéré avec la mairie de Marinaleda, et vice-versa. Bien évidemment les liens que les unissent ne sont pas anodins, le maire du village, Juan Manuel Sánchez Gordillo étant aussi l'un des responsables du syndicat. Mais cette coopération entre population, syndicat et mairie, a permis au village d'avoir un poids et un soutien supplémentaire lors de leurs mobilisations et de leurs revendications.

Le SOC a évolué pour devenir en 2007 le Syndicat Andalou des Travailleurs (SAT). Cette évolution est due au fait que le SOC n'était représentatif que du milieu rural et des ouvriers agricoles. Ses responsables ont voulu lui donner une dimension plus globale afin de représenter tous les salariés et non-salariés d'Andalousie. Cette évolution lui a aussi permis de passer d'un syndicat local (presque municipal) à un syndicat régional, obtenant ainsi plus de membres et donc plus d'influence au niveau national.

Le SAT est selon sa propre définition, un syndicat anti-capitaliste, indépendant, unitaire, solidaire, nationaliste andalou, internationale d'Andalousie<sup>5</sup>. Il est connu comme l'un des syndicats ayant essuyé le plus de condamnations en Europe, et dont les responsables, en particulier Juan Manuel Sánchez Gordillo (membre du comité national) et Diego Cañamero (porte-parole national) sont impliqués dans de nombreux procès pour les luttes et les manifestations qu'ils ont menées, et ce depuis le début de leurs actions, jusqu'au point où ces responsables se sont déclarés insoumis judiciaires. Cela pourrait rapprocher le SAT d'autres organisations syndicales européennes, telle que la Confédération Paysanne en France. Malgré des modes d'actions et de revendications différents, ils se sont néanmoins regroupés au sein du mouvement international de coordination paysanne *Via Campesina*. Comme son nom l'indique, le SAT est un syndicat dédié au monde

5. Voir le site du Syndicat Andalou des Travailleurs (SAT) en bibliographie.

du travail. Il lutte pour tout ce qui est en lien avec les conditions sociales, d'autant plus dans le contexte actuel de récession. Son premier objectif était - et reste - néanmoins de lutter contre les *latifundia* – et, partant, protéger la réforme agraire.

Bien que le SAT soit devenu un syndicat régional, il conserve une forte influence à Marinaleda. Beaucoup de villageois y sont affiliés et son local, composé d'une grande salle de réunion et d'un bar, constitue un des lieux les plus importants de l'action politique du village. On peut en effet constater les liens étroits qui existent entre la mairie et le syndicat puisque toutes les assemblées générales se déroulent dans son local. Beaucoup d'autres événements, plus culturels, y sont aussi organisés, tels que des concerts, des soirées ou des repas au profit du syndicat. Il est aussi fréquenté en journée par les villageois qui s'y réunissent pour boire un verre ensemble. Comme le local est situé sur la place de la Liberté, place utilisée pour toutes les fêtes du village (tel que la *feria* et le carnaval), les villageois côtoient ce lieu régulièrement. Le syndicat fait donc entièrement partie de la vie quotidienne du village.

## II. L'avenir du village de Marinaleda

### 1. Quelle « physionomie » adopter face au prochain départ du maire ?

Le fonctionnement politique, économique et social de Marinaleda semble viable depuis trente-cinq ans. Les élus actuellement en charge du maintien de ce système, sont des personnes qui ont participé à toutes les luttes du village. Quant aux jeunes, ils ont grandi dans cet environnement coopératif. Ce sont donc des individus conscients de la situation du village avant 1979 et qui ont, pour une bonne partie, déjà travaillé ou vécu dans d'autres lieux, et, partant, connu d'autres formes d'organisation sociale, politique et économique. Les plus jeunes qui ont grandi au sein de ce système, après son instauration, ont donc une perception différente de celle de leur parents. En effet, le fait de ne pas avoir connu les luttes, et d'avoir toujours vécu au sein de ce système, leur donne le sentiment que cette organisation sociale, politique et économique est naturelle. Ils perçoivent mal la difficulté qu'ont eu leur aînés à mettre en place et à maintenir cette alternative économique, politique et sociale. Néanmoins, un renouvellement générationnel sera bien sûr inévitable. La question de la transmission du système à la jeune génération de Marinaleda apparaît donc comme un sujet fondamental pour le village et comme un enjeu majeur pour sa pérennité.

Le sujet apparaît d'autant plus délicat pour Juan Manuel Sánchez Gordillo, occupant le poste de maire du village depuis 1979. *El alcalde* a une importance considérable dans le village et dans le cœur des Marinalediens. Les villageois ont constitués le cœur de la mobilisation et de la lutte, mais Juan Manuel reste néanmoins

le catalyseur et le principal fédérateur de la cohésion sociale au sein du village, ce qui a permis à Marinaleda de maintenir son fonctionnement jusqu'à aujourd'hui. Bien qu'il soit actuellement malade et donc de moins en moins présent sur la scène politique et sociale de Marinaleda, son retrait prochain de la vie politique demeure un sujet tabou. Quelques villageois abordent le sujet et s'interrogent : Juan Manuel, actuellement en poste jusqu'en 2015, se représentera-t-il ?

Les élus politiques préparent déjà l'après «Juan Manuel», à l'instar de Sergio (l'un des conseillers au maire) qui nous a confié lors d'un entretien :

*« On sait qu'un jour Juan Manuel cessera de travailler pour nous parce qu'il sera trop âgé. Donc nous, ce que l'on essaye de faire, c'est que tous les membres que l'on a [à la mairie] soient pour la moitié des jeunes et pour l'autre moitié des personnes plus âgées, d'environ quarante ans. Pour que les personnes plus âgées apportent leur expérience et que les jeunes continuent à la transmettre, pour que le système ne s'affaiblisse pas, qu'il ne s'arrête pas. »<sup>6</sup>*

Les élections municipales de 2015 apporteront bien évidemment des réponses. Toutefois, Juan Manuel, de part son omnipotence, en tant que symbole de la lutte contre les *latifundia*, contre le capitalisme et contre le gouvernement espagnol – et ce jusqu'au niveau national - restera malgré tout l'un des piliers de Marinaleda. La question se pose ainsi : est-ce que la systémique propre à Marinaleda pourra continuer après la disparition de son leader ? D'autres expériences similaires ont montrés toutes la difficultés de la «passation de pouvoir».

La question posée n'est pas la seule à résoudre. Bien que le maire soit un personnage important dans la réussite et la cohésion du village, il n'aurait pu réaliser seul le «virage alternatif» proposé. La mobilisation et l'implication des villageois dans le fonctionnement politique et économique du village s'avèrent primordiales. La participation tend à s'amoinrir avec son absence, toutefois, les Marinalediens portent toujours un idéal qui leur permet de maintenir le fonctionnement particulier du village. La question de la transmission intergénérationnelle se pose aussi de façon brûlante.

## 2. La transmission intergénérationnelle

Dans le village, on peut actuellement diviser les jeunes en deux catégories. Ceux qui sont âgés de plus de vingt-cinq ans, qui sont nés et ont grandi pendant les luttes et l'instauration du système ; et ceux qui ont moins de vingt-cinq ans et qui n'ont connu le système qu'une fois mis en place. La première catégorie à une conscience plus développée de la situation du village et de l'importance de la participation citoyenne dans son fonctionnement, et la plupart des jeunes y sont impliqués au quotidien :

<sup>6</sup>. Citation en français, traduction de l'auteur.

c'est le cas de Sergio, l'un des plus jeunes conseillers au maire, c'est le cas également de Paco responsable de la radio du village et il en est de même pour Oscar, fidèle participant aux actions du syndicat. En revanche, la seconde catégorie a tendance à considérer le fonctionnement du village comme quelque chose de naturel et perçoit moins la difficulté qu'ont eu leur aînés à le maintenir. Ils sont aussi plus ouverts au monde et aux technologies actuelles. Beaucoup sont affiliés au SAT, comme leurs parents, mais ils ne s'impliquent plus au quotidien dans le village. Le fait d'avoir vécu les mouvements de contestations et de mobilisations donnent, aux personnes de vingt-cinq ans et plus, un sentiment d'appartenance et d'engagement plus profond envers le village.

Malgré tout, la mairie et les villageois tentent de transmettre au mieux l'histoire et la particularité du village à la jeune génération, en organisant notamment des fêtes et commémorations. Le Jour de la Paix par exemple est destiné à transmettre aux enfants un idéal de paix ; tous les villageois se réunissent et brûlent tous les jouets de guerre que les enfants ont reçu et leur en offrent d'autres. Lors du dernier jour de la semaine culturelle, ils se réunissent et (re)font le chemin que les militants empruntaient pour aller occuper l'Humoso dans les années 1980, puis y organisent un repas, afin de transmettre aux jeunes l'histoire des luttes du village. Néanmoins, subsiste le problème de l'éducation scolaire. Le village est pourvu d'établissements permettant aux enfants d'étudier jusqu'à l'âge de seize ans (âge obligatoire minimum en Espagne comme en France). Toutefois aucun des professeurs de Marinaleda ne provient du village, ni adhère à cette idéologie.

Avec sa verve coutumière Sergio nous a expliqué que cette situation représente un problème particulier pour le village :

*« Il y a beaucoup de professeurs qui viennent [enseigner dans nos écoles] et qui ne sont pas partisans du modèle et des valeurs que nous avons à Marinaleda. C'est un problème pour nous que ces professeurs donnent des cours aux élèves et parlent mal de nous. Cela crée une sorte de bouclier pour que les enfants ne participent pas. C'est le principal problème que nous avons ici. Ce que nous souhaitons c'est que les professeurs du collège et du lycée soient des professeurs d'ici, des natifs [de Marinaleda]. Qu'ils sachent transmettre, qu'ils sachent enseigner ces valeurs. »<sup>7</sup>*

Les enfants reçoivent donc une éducation distincte : celle provenant de leurs parents et de leur socialisation est différente de celle provenant du système éducatif. De plus, peu d'entre eux poursuivent leur scolarité au-delà de seize ans. Tout d'abord, parce que la mairie favorise l'embauche des villageois et que les jeunes ne voient pas l'intérêt, dans le contexte espagnol actuel, d'étudier alors qu'ils peuvent obtenir un emploi

dans l'Humoso. Ensuite, les parents n'ont pas forcément les moyens de leur financer des études universitaires.

7. Citation en français, traduction de l'auteur.

Toutefois, comme nous l'a confié Paco, le fait que les enfants soient sensibilisés par ces deux types d'éducatrices peut favoriser leur réflexion :

« *L'éducation ne provient pas seulement de l'école. L'école doit en réaliser un certain pourcentage, mais les parents doivent aussi y participer. [...] Toi tu tires tes propres conclusions de tout, de l'école, de ce que te disent tes parents, de ce qu'on te raconte par là. Tu peux en tirer tes propres conclusions, et au moins ils te laissent choisir un chemin librement. Tout du moins ils te racontent les choses telles qu'elles sont [...] après c'est ton problème, c'est à toi de choisir.* »<sup>8</sup>

Sergio nous a confié que le conseil municipal avait étudié la possibilité de mettre en place une école autogérée, similaire au Lycée Autogéré de Paris<sup>9</sup>, mais que la mairie n'en avait pas les moyens. L'éducation est un élément très important. En effet, il apparaît que plus une population est éduquée, plus elle est à même de comprendre et d'analyser l'environnement dans lequel elle évolue.

Pour conclure, le village de Marinaleda tente donc depuis trente-cinq ans, de maintenir un système, social et économique qui place l'intérêt de ses habitants au cœur des décisions politiques. Ils sont devenus au fil du temps un symbole de lutte contre les injustices sociales en Espagne, et l'intérêt qu'on leur porte ne cesse de grandir dans le reste du monde, comme le démontre les divers articles publiés dans le *New York Times* (2009, 2012), dans le *Financial Times* (2012) et dans le *Monde Diplomatique* (2013). La crise économique de 2008 les a propulsés sur le devant de la scène, les exposant à la fois à la curiosité (journalistes, chercheurs, « touristes politiques » etc.) et à la critique (politique, médias de communication etc.). En effet, leur organisation basée sur l'économie sociale et solidaire et sur la participation des villageois aux décisions politiques, leur a permis de limiter les dégâts de la récession qui touche à la fois l'Espagne<sup>10</sup> et l'Union Européenne en général. Bien qu'un ralentissement de leur économie se fait de plus en plus inévitable, leur système d'attribution de logement interdisant toute spéculation et la mise en avant de l'intérêt des citoyens face aux intérêts économiques, a favorisé le maintien des conditions de vie des villageois. Le système « marinalédien » parfois présenté comme un lieu idyllique a au moins cet avantage de fournir à ses citoyens les nécessités fondamentales que sont un toit pour dormir et un travail, qui dans ce contexte de crise (et en particulier en Espagne, au Portugal et en Grèce) devient de plus en plus dur à obtenir. Dans ce système alternatif, ce n'est pas l'économie qui est mise au premier plan mais la communauté, c'est à dire l'ensemble des individus et leurs conditions de vie.

Toutefois, l'on ne peut pas considérer le village de Marinaleda comme un système parfait. Une des premières limites de ce dernier est le fait qu'ils n'aient pas la possibilité d'accroître leur production agricole.

8. Citation en français, traduction de l'auteur.  
9. Le Lycée Autogéré de Paris (LAP) est un établissement scolaire dispensant des cours généraux de niveau secondaire, tout en sensibilisant les élèves à la solidarité et à l'autogestion, en favorisant leur participation à la gestion et à l'organisation de leur établissement.  
10. Le mouvement *los indignados*.

En effet, grâce à la lutte continuelle des villageois, Marinaleda a réussi à obtenir 1 200 hectares de terres exploitables. Toutefois l'expansion démographique, combinée à la crise de 2008 qui a poussé les villageois travaillant dans d'autres secteurs (notamment celui du bâtiment) à se rabattre sur l'activité agricole, ne leur permettra pas de maintenir un faible taux de chômage. Il faut aussi prendre en considération que le village fonctionne majoritairement grâce aux aides publiques versées par la *Junta de Andalucía* et par le Gouvernement Central Espagnol (comme tous les villages espagnols). Néanmoins, ces aides sont sujettes à une réduction drastique depuis le début de la crise économique. Le village tend donc à perdre ses sources de revenus. La coopérative agricole de ce village bénéficie elle aussi d'une subvention de la PAC de l'Union Européenne. Toutefois, ces subventions sont régulièrement revues à la baisse (notamment pour la culture d'olives), et la coopérative fait de plus en plus usage de la mécanisation pour compenser cette perte d'argent. Leur système doit aussi faire face à l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens qui n'ont plus (exactement) les mêmes motivations que dans les années 1970 et qui, de ce fait, ont tendance à se démobiliser. Enfin, les nouvelles générations ont toujours connu ce système et ne perçoivent pas toujours les difficultés que leurs parents et/ou grands-parents ont traversées.

Le village de Marinaleda est donc particulier par son organisation politique, économique et sociale. Bien que son fonctionnement ne soit pas parfait, il a permis à un village entier de survivre et d'accéder à des conditions de vie plus dignes. Beaucoup de personnes se demandent, à l'heure actuelle, si le village pourra faire face à la crise économique qui touche l'Espagne. Les villageois sont pourtant relativement confiants face à cette interrogation. C'est en effet la troisième crise qu'ils traversent, puisqu'ils ont commencé leur lutte pendant la crise pétrolière de 1979, et qu'ils ont pu maintenir leur système pendant le ralentissement économique qui a touché l'Espagne dans les années 1990. La question la plus importante à l'heure actuelle, est celle de la transmission intergénérationnelle et de la poursuite ou non de son fonctionnement après le départ de Juan Manuel. L'on peut toutefois supposer que le système pourra se maintenir encore plusieurs années au vu de l'implication permanente des plus de vingt-cinq ans, qui tenteront de faire honneur aux sacrifices et aux efforts menés par leurs parents, par leurs aînés - et bien évidemment par leur maire -. Reste à savoir si les moins de vingt-cinq ans et les générations futures reprendront le flambeau avec la même persévérance.

Plusieurs expériences similaires à celle de Marinaleda existent déjà depuis plusieurs décennies ou se mettent actuellement en place. Toujours en Espagne : *Somonte*, situé à quelques kilomètres du village andalou regroupe des ouvriers

agricoles en lutte contre la *Junta de Andalucía*. Soutenu par le SAT et s'appuyant sur l'expérience et l'exemple de leur voisin, ils tentent depuis deux ans d'obtenir une parcelle agricole publique que l'Andalousie souhaite revendre à un propriétaire terrien. Ils occupent le domaine et cultivent une partie des quatre-cents hectares qui le composent. Un peu plus loin cette fois-ci, en Éthiopie, un « Marinaleda africain » existe depuis 1972. De quelques années l'aînée du village andalou, la communauté Awra Amba en est très similaire. Ils ont eux aussi bénéficié de l'expropriation d'une parcelle agricole qui leur a été confiée, et leur idéologie – bien qu'adaptée aux valeurs de l'Éthiopie – est elle aussi fondée sur le principe de solidarité (N. Bérard, 2014).

Marinaleda n'est donc pas un cas isolé, bien d'autres expériences alternatives que celles citées ci-dessus existent à travers le monde. Toutefois la plupart ne sont que de petites et/ou moyennes communautés. Une interrogation s'impose donc à nous : un système alternatif, tel que celui de Marinaleda, pourrait-il être appliqué à une plus grande échelle ?

---

## Bibliographie

### Ouvrages

- DENORD François *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris : Demopolis, 2007, 380 p.
- GAUDIN Jean-Pierre, *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, 2007, 125 p.
- HANCOX Dan, *Marinaleda, la utopía de un pueblo*, Trad. Esp. Mar Vidal, Barcelona : Deusto S. A. Ediciones, 2013, 200 p.
- RAMOS ESPEJO Antonio, *Andalucía : de Fuente-Obejuna a Marinaleda*, Sevilla : Editoriales Andaluzas Unidas, 1985, 252 p.
- SÁNCHEZ GORDILLO Juan Manuel, *Marinaleda. Andaluces, levantaos*, Granada : Editoriales Aljibe, 1980, 190 p.
- TALEGO VÁZQUEZ Félix, *Cultura jornalera, poder popular y liderazgo mesiánico. Antropoligía política de Marinaleda*, Sevilla : Fundación Blas Infante, Universidad de Sevilla, 1996, 329 p.

### Articles

- BARDIBIA Xuanxo Ashraf, « Andalucía, la lucha de una tierra de hombres sin tierra », *Sindicato Andaluz de los Trabajadores* [en ligne], août 2012. Disponible sur : <http://www.sindicatoandaluz.org/?q=node/1011> (consulté le 27/08/2014).
- BÉRARD Nicolas, « Une révolutionnaire simplicité », *L'âge de faire*, n°86, mai 2014, p. 5.
- BURNETT Victoria, « To Capitalist Folly, Town in Spain Offers Reply », *The New York Times* [en ligne], avril 2009. Disponible sur : [http://www.nytimes.com/2009/04/24/world/europe/24iht-spain.html?page\\_wanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2009/04/24/world/europe/24iht-spain.html?page_wanted=all&_r=0) (consulté le 27/08/2014).

■ BURNETT Victoria, « A Job and No Mortgage for All in a Spanish Town », *The New York Times* [en ligne], mai 2009. Disponible sur : <http://www.nytimes.com/2009/05/26/world/europe/26spain.html?pagewanted=1&r=2&hp> (consulté le 27/08/2014).

■ DUFFOUR Andrea « Marinaleda, un modèle d'auto-gestion unique en Europe », *Le Grand Soir* [en ligne], avril 2010. Disponible sur : <http://www.legrandsoir.info/Marinaleda-un-modele-d-auto-gestion-unique-en-Europe.html> (consulté le 27/08/2014).

■ HAFFENER Gilbert, « Marinaleda, phalanstère andalou dans une Espagne en crise », *Le Monde Diplomatique*, n°713, août 2013, p. 17.

■ MILES Johnson, « Robin Hood mayor vows to occupy banks », *Financial Times* [en ligne], août 2012. Disponible sur : <http://www.ft.com/cms/s/0/f1b089d2-e885-11e1-8397-00144feab49a.html> - axzz3BaulLwpS (consulté le 27/08/2014).

#### Archive sonore

■ « Penser le commun au XXI<sup>e</sup> siècle », *France Culture, La Grande Table (2<sup>e</sup> partie)* [en ligne], le 14/04/2014. Disponible sur : <http://www.franceculture.fr/emission-la-grande-table-2e-partie-penser-le-commun-au-xxie-siecle-2014-04-14> (consulté le 27/08/2014).

#### Sites internet

- Mairie de Marinaleda : <http://www.marinaleda.com/>
- Ministerio de Empleo y Seguridad Social Español, bases y tipos de cotización 2014 : <http://www.seg-social.es/>
- Sindicato Andaluz de los Trabajadores (SAT) : <http://www.sindicatoandaluz.org/>



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

### Ouvrages

- ALTER Norbert, *L'innovation ordinaire*, Paris : Puf, 2010, 284 p.
- BREUGNOT Pascale, *Les innovations socio-éducatives. Dispositifs et pratiques innovants dans le champ de la protection de l'enfance*, Rennes : Presses de l'EHESP, 2011, 315 p.
- CASTEL Robert ; DUVOUX Nicolas, *L'avenir de la solidarité*, Paris : PUF, 2013, 105 p.
- CHAUVIERE Michel, *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris : La découverte, 2011, 272 p.
- DRAPERI Jean-François, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie*, Paris : Dunod, 2011, 284 p.
- DUVOUX Nicolas, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris : Seuil, 2012, 104 p.
- HIRLET Philippe ; MEYER Jean-Louis ; MOLINA Yvette ; MULLER Béatrice, *Travail social sans frontières : innovation et adaptation*, Rennes : Presses de l'EHESP, 2013, 251 p.
- KLEIN Juan-Luis ; LAVILLE Jean-Louis ; MOULAERT Frank, *L'innovation sociale*, Toulouse : Érès, 2014, 246 p.
- OTT Laurent, *Travail social, les raisons d'agir*, Toulouse : Érès, 2013, 255 p.
- TOURRILHES Catherine, *Construction sociale d'une jeunesse en difficulté : innovations et ruptures*, Paris : L'Harmattan, 2008, 205 p.

### Reuves

- « Actes des journées nationales d'études, ANAS. "Travail social et démocratie" 16-17-18 juin 2004 », *La Revue Française de Service Social*, n°215, décembre 2004, pp. 7-155.
- « Demain, quelles politiques sociales de solidarité ? », *Vie Sociale*, octobre 2011, pp. 9-260.
- « Innovation et pratiques innovantes ? », *Forum*, n°137, décembre 2012, pp. 3-80.
- « Innovations et expérimentations sociales », *Informations Sociales*, n°174, novembre 2012, pp. 4-137.
- « L'accélération du changement dans notre société : son impact sur la profession », *La Revue Française de Service Social*, n°251, décembre 2013, pp. 4-78.
- BOISARD Pierre (coord.), « Solidarité publique et solidarités privées » [Dossier], *Revue Française des Affaires Sociales*, janvier 2014, pp. 8-168.
- DARMON Laëtitia, « L'entraide citoyenne, levier pour l'action sociale ? » [Dossier], *TSA*, n°40, mars 2013, pp. 15-22
- VION Aurélie, « Innovation sociale : la route est étroite » [Dossier], *TSA*, n°031, avril 2012, pp. 17-24.



# BULLETIN DE COMMANDE

achat au numéro : 7,00 € + 2,00 € de frais de port par numéro

nom • prénom : .....

adresse : .....

commande :

le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€

• soit une commande totale de ..... € à l'ordre de l'ARTS.

# BULLETIN D'ABONNEMENT

nom • prénom : .....

adresse : .....

Abonnement annuel (4 numéros par an) soit 30 € à l'ordre de l'ARTS

Les bulletins de commande et d'abonnements dûment complétés sont à retourner à :

IRTS de Franche-Comté > **Les cahiers du travail social**

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

[Nouveaux formats]

52 Urgence, temps, action (2)  
53 [l'intime] : habitat > habiter  
54 Prévention Spécialisée  
55 L'Europe sociale et le modèle social européen .1  
56 Où en est l'intervention sociale ?  
57 L'Europe sociale et le modèle social européen .2  
58 Adolescence  
59/60 De l'utopie au projet social  
61 Protection de l'enfance et droits de l'enfant  
62 Un IRTS en Franche-Comté : d'hier à aujourd'hui  
63/64 Pauvreté, Précarités  
65 Cultures, Arts et travail social  
66 Du quotidien...  
67 La médiation familiale  
68 Handicap et vieillissement  
69 Engagement et désengagement

70 Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale : Enjeux et travaux  
71 ISAP - ISIC : Intervention Sociale d'Aide à la Personne et d'Intérêt Collectif  
72 Les métiers de l'encadrement dans le travail social  
73 Psychiatrie, folie et société  
74 Mineurs Isolés Etrangers  
75 Le vide

À ce jour, 76 numéros ont été édités.

La liste complète des numéros est consultable sur notre site  
[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr) à la rubrique Recherche.

## CTS n° 76 - Extrait

### Gérard CREUX & Bruno LAFFORT • Éditorial

Ce numéro des Cahiers du Travail Social est consacré au séminaire « Transformations du travail social », mis en place en septembre 2011 dans le cadre du PREFAS de l'IRTS Franche-Comté

Il est le résultat de trois années de travail, en partenariat avec l'université de Franche-Comté et plus particulièrement avec le laboratoire C3S du département de sociologie.

L'objectif de ce séminaire, à destination des professionnels du travail social, est de partager et de réfléchir aux transformations du travail social au cours de ces dernières décennies, qui sont à la fois d'ordre légal et organisationnel. Ce séminaire est né suite à l'appel à projet lancé en 2008 par la DGAS quant à la mise en place, dans les différentes régions et ce par le biais des centres de formation, de « pôles ressources ». Ainsi l'IRTS de Franche-Comté a proposé, aux différents acteurs de l'intervention sociale, un espace qui soit à la fois un lieu de rencontre, de réflexion et de débat sur des sujets liés aux évolutions du travail social. [...]

Ce séminaire a rassemblé entre dix à vingt-cinq personnes par séance. Qu'ils soient professionnels, formateurs ou étudiants, nous avons ici l'occasion de les remercier de leur participation active, car ce sont eux qui font vivre ce lieu de ressource et de réflexion.

Les cahiers du travail social sont publiés avec le soutien des collectivités territoriales de Franche-Comté